

*Ensemble,  
Construisons  
de Grands Projets !*





**DISTRIBUTEUR  
DE MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION  
ET D'OUTILLAGE,**

*notre groupe s'étend en France à travers  
un réseau dense de près de 350 points  
de vente.*

*Partenaires de vos chantiers,  
nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs,  
les solutions durables et innovantes de vos  
projets de construction, de rénovation  
et d'aménagement du territoire.*

*Groupe*  
**SAMSE**

**2**

**0**

**2**

**1**

**DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL**

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL, LE RAPPORT DE GESTION,  
DONT LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 21 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Présentation du Groupe SAMSE</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>Éléments financiers</b>	<b>152</b>
1.1	Messages des Présidents	6	4.1	Comptes consolidés	153
1.2	Profil	8	4.2	Comptes sociaux	229
1.3	Organigramme simplifié	25	<b>5</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>264</b>
1.4	Historique	26	5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	265
1.5	Chiffres clés	29	5.2	Attestation du responsable	265
1.6	SAMSE et ses actionnaires	32	5.3	Informations historiques sur les exercices 2019 et 2020	266
<b>2</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>37</b>	5.4	Responsables du contrôle des comptes	266
2.1	Informations sur le capital social	38	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	267
2.2	Gouvernance	42	5.6	Responsable de l'information financière	267
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	57	<b>6</b>	<b>Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2022</b>	<b>268</b>
2.4	Conventions réglementées	66	6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	269
2.5	Participation aux Assemblées Générales	67	6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	271
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	67	6.3	Résolutions	290
2.7	Renseignements sur la société	68	<b>7</b>	<b>Tables de concordance</b>	<b>294</b>
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>72</b>	7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	295
3.1	Faits marquants de l'exercice 2021	73	7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	297
3.2	Déroulement de l'exercice	74	7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	298
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	81	7.4	Table de concordance du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	299
3.4	Gestion des risques	81			
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	101			
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	104			
3.7	Plan de vigilance	149			
3.8	Informations sur le capital social	151			
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	151			
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	151			
3.11	Frais de recherche et de développement	151			
3.12	Perspectives 2022	151			
3.13	Observations du Comité Social et Economique	151			

# 1 – Présentation du Groupe SAMSE

1.1	Messages des Présidents	6
1.2	Profil	8
1.3	Organigramme simplifié	25
1.4	Historique	26
1.5	Chiffres clés	29
1.6	SAMSE et ses actionnaires	32

## 1.1 Messages des Présidents

### EDITO

**L'Année 2021 restera une année exceptionnelle pour notre Groupe.**

Cette année a été marquée par l'adhésion et l'engagement des salariés aux côtés des actionnaires historiques, éléments déterminants pour la réussite de la restructuration de notre capital, le plan Horizon Bleu. Tous unis, alignés pour atteindre les mêmes objectifs : l'indépendance et la performance de notre Groupe.

2021 signe là le retour en force de l'actionnariat salarié. Le partage du savoir, le partage du pouvoir et le partage de l'avoir font partie de nos valeurs et dans notre Groupe, nos actes sont en accord avec nos paroles.

C'est aussi simple que cela.

Ainsi, grâce à une politique volontariste, matérialisée par des plans d'investissement et un abondement exceptionnel du Fonds Commun de Placement, 75 % de nos collaborateurs sont actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT (holding de SAMSE). Un taux record, récompensé par le prix coup de cœur du jury de la Fédération Française des Actionnaires Salariés (FAS). Cette communauté de salariés représente une détention de plus de 20,5% du capital de SAMSE.

Au final, portés par un marché dynamique et par une réactivité sans faille de nos équipes, nos résultats confirment que nous avons eu raison de faire le pari de l'indépendance et de croire en la réussite de notre Groupe.

Olivier Malfait  
Président Directeur Général



## BRAVO, LES HOMMES EN BLEU !

On me demande parfois quelle est l'origine du slogan de notre société.

Il faut remonter à 1985.

Cela se passait dans le Vercors, un petit hôtel au pied du Mont Aiguille.

Avec mon compère Paul Bériot, j'animais un séminaire "maison" qui rassemblait les principaux cadres du Groupe. J'avais baptisé ce séminaire : « QuoVadis ? » ( Où vas- tu ? Où allons- nous ? ).

Dernier jour : Questions diverses.

- « Chef ! , pourquoi quand on fait pas tout à fait bien, on se fait secouer, et quand tout va bien, vous ne dites rien ? »

Ma réponse : « Quand vous faites correctement ce que vous avez à faire, c'est normal. Il n'y a donc rien à dire. »

- « Oui, chef !, mais ça serait sympa que vous manifestiez votre satisfaction ! »

- « Que voulez- vous que je vous dise ? »

- « Oh ! Tout simplement Bravo ! , une fois de temps en temps ! »



Logotype créé par Claude Limare.  
Agence Diamant Vert, il y a 37 ans.



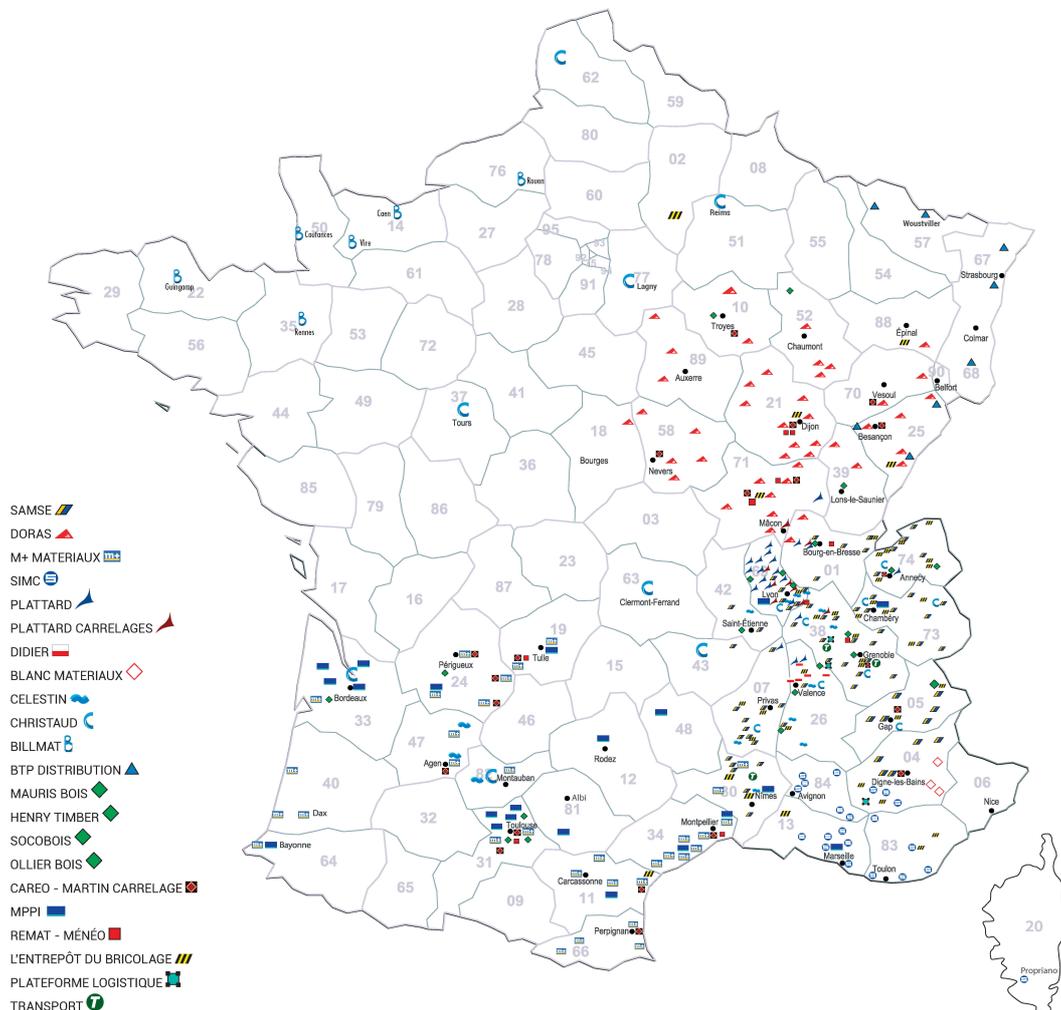
**Cette année 2021, totalement improbable, nous aura vus dépasser toutes nos prévisions les plus optimistes.**

**De l'équipe de direction à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, à tous les échelons et dans tous les métiers, dans la société mère comme dans les filiales, tous ont accompli un travail et obtenu des résultats remarquables. Aussi, Hommes en bleu (et Femmes en bleu, bien sûr), vous pouvez être fiers de ce que vous avez réalisé, dans des conditions pas toujours faciles. Je tiens à vous en féliciter très chaleureusement, et, me souvenant de 1985, je vous dis « Bravo, les Hommes en bleu ».**

Patrice Joppé  
Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT

## 1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 350 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.



## Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité Négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

### Multi-spécialistes



#### Proximité et réactivité

C'est avant tout une histoire d'hommes de terrain. Distributeur de matériaux de construction et d'outillage depuis 1920, SAMSE est présente en Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et dans le Gard. Son réseau dense, son mode d'approvisionnement et son développement sont liés à une volonté d'être interlocuteur de proximité pour les entreprises du BTP, les professionnels et les particuliers.

[samse.fr](http://samse.fr)



#### Chiffres clés 2021 de l'enseigne



  
**1 652**  
collaborateurs

  
**87**  
agences

**M€**  
**522**  
chiffre d'affaires

#### ENSEIGNES AFFILIEES SAMSE





### Le sens du service et des choix exigeants

Rapport «services-satisfaction» élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour DORAS, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.

[doras.fr](http://doras.fr)



### Chiffres clés 2021 du Groupe



**866**  
collaborateurs

**55**  
agences

**272**  
chiffre d'affaires

### FILIALES ET ENSEIGNES DU GROUPE DORAS



### Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, M+ MATERIAUX met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence. Spécialistes en plaque de plâtre, charpente-couverture, isolation thermique, carrelage, bois panneaux, tous trouvent un interlocuteur de choix auprès de M+ MATERIAUX.

[mplus-materiaux.fr](http://mplus-materiaux.fr)



Chiffres clés 2021 de l'enseigne



  
**728**  
collaborateurs

  
**66**  
agences

**M€**  
**260**  
chiffre d'affaires

ENSEIGNES AFFILIEES M+ MATERIAUX



Présente auprès des acteurs du BTP

Originaire de Manosque, MATERIAUX SIMC est aujourd'hui présente sur cinq départements en régions Paca et Corse (MS MATERIAUX).

Proximité et conseils experts sont les briques de cette spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier : TP, adduction d'eau, outillage et matériel, bois, MPPI, planchers, majors du BTP... Sans oublier les Grandes Surfaces de Bricolage sous l'enseigne Entrepôt du Bricolage.

[matériaux-simc.fr](http://matériaux-simc.fr)

[simc.fr](http://simc.fr)



Chiffres clés 2021 de l'enseigne



  
**534**  
collaborateurs

  
**21**  
agences

**4**  
grandes surfaces de bricolage

**M€**  
**169**  
chiffre d'affaires



### Les hommes, les hommes et enfin les hommes

«J'ai toujours entendu mes prédécesseurs dire qu'il y avait trois choses fondamentales dans notre Groupe familial : en premier lieu les hommes, puis les hommes et enfin les hommes.» Jacques Plattard, Président, explique ainsi la réussite de ce Groupe familial français aux 130 ans de savoir-faire. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle des métiers de l'industrie et du négoce de matériaux de construction.

[plattard.fr](http://plattard.fr)



### Chiffres clés 2021 du Groupe



## Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



### Filière TP-AEP

«Afin de répondre au mieux à l'ensemble des enjeux des marchés des Travaux Publics et du cycle de l'eau, nos enseignes spécialistes se sont alliées et regroupées en une filière Travaux Publics - Adduction d'Eau Potable (TP-AEP). Cette filière est un véritable atout pour notre développement».

Christian Rossi

Directeur de la filière TP-AEP



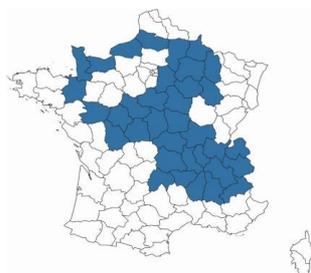
### Faire sa part dans une mission d'utilité publique

Problématique d'actualité s'il en est, la gestion pérenne de la ressource en eau. CHRISTAUD et BILLMAT, distributeurs de matériels et solutions pour l'Adduction d'Eau Potable, se font forts d'accompagner les acteurs de la filière.

[christaud.com](http://christaud.com)



### Chiffres clés 2021 des deux enseignes



**123**

collaborateurs



**24**

agences



**61**

chiffre d'affaires



**La Compétence d'une équipe et le sens du service**

Assainissement des eaux usées et pluviales, voirie, terrassement de réseaux secs et aménagements urbains, plus de 6 000 références produits TP et Adduction d'Eau Potable sont proposées par cette société en développement.

[celestin-materiaux.fr](http://celestin-materiaux.fr)



**Chiffres clés 2021 de la société**



**71**  
collaborateurs



**14**  
agences



**35**  
chiffre d'affaires



**Spécialiste BTP... et Bois !**

BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux, l'assainissement et l'adduction d'eau. Cette enseigne s'est réorganisée en cinq grandes activités : travaux publics, adduction d'eau, gros-cœur, équipement de chantier et aménagements extérieurs en bois.

[btpdistribution.fr](http://btpdistribution.fr)

**Solutions sur mesure**

TRANSPORTS SCHWARTZ, fort de plus de 30 ans dans le domaine des métiers du transport et de la logistique, propose des solutions fiables, adaptées et économiques pour répondre à des besoins spécifiques tels que le transport des marchandises palettisées ou non grâce à des moyens de levage, des camions remorques grues ou semi-remorques.



Chiffres clés 2021 des deux sociétés



**97**  
collaborateurs



**9**  
agences



**69**  
chiffre d'affaires

Spécialistes Bois et Menuiserie



FIBOPAN, la filière Bois Panneaux

Regroupant les enseignes du Groupe SAMSE spécialisées dans la distribution de bois et de panneaux, FIBOPAN (Filière Bois Panneaux) est la réponse aux tendances fortes autour du bois construction et d'aménagement.



Nous stockons pour vous des bois du monde entier

HENRY TIMBER importe des sciages et des produits transformés (rabotés, brossés, traités, etc.) du monde entier. Sur ses sites isérois, elle gère un stockage permanent de 35 000 m<sup>3</sup> de bois pour un volume distribué de plus de 110 000 m<sup>3</sup> par an. Experte en négoce de bois, HENRY TIMBER assure, en parallèle, l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

[henry-timber.com](http://henry-timber.com)



Chiffres clés 2021 de la société



**71**  
collaborateurs



**2**  
agences



**107**  
chiffre d'affaires



### Devenir la référence bois

Spécialiste régional de la distribution de bois, panneaux et dérivés, MAURIS BOIS propose une gamme très large de produits et de services : des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue et des tarifs en ligne, et désormais des services complémentaires d'études techniques, le tout très prochainement disponible sur son site marchand.

[mauris.fr](http://mauris.fr)



### Chiffres clés 2021 de l'enseigne



**175**  
collaborateurs



**9**  
agences



**77**  
chiffre d'affaires



### Un maillage qui s'étend

Initialement dans le Nord-Est de la France, SOCOBOIS a su apporter très tôt une réponse logistique efficace à ses clients. Elle dispose ainsi de moyens de transport et de stockage conséquents pour livrer ses clients à J+1 sur toute sa large zone de chalandise.

[socobois.fr](http://socobois.fr)



**Chiffres clés 2021 de la société**



**99**  
collaborateurs



**2**  
agences



**35**  
chiffre d'affaires



**Une enseigne complémentaire**

CLEAU a rejoint le dispositif SOCOBOIS pour ne former qu'une seule enseigne disposant ainsi de moyens de transport et de stockage conséquent pour livrer ses clients.

[cleau.fr](http://cleau.fr)



**Chiffres clés 2021 de la société**



**48**  
collaborateurs



**3**  
agences



**14**  
chiffre d'affaires



**Du charpentier chevronné au particulier inexpérimenté**

Qu'ils soient menuisiers, agenceurs ou simples bricoleurs, ils sont assurés de trouver tous leurs matériaux aux COMPTOIRS DU BOIS.

[lescomptoirdubois.fr](http://lescomptoirdubois.fr)



### Chiffres clés 2021 de l'enseigne



**20**

collaborateurs



**2**

agences

**M€**

**10**

chiffre d'affaires



#### Du bois et du choix

OLLIER BOIS, spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle, est un élément-clé du Groupe PLATTARD. Qu'il soit raboté, brut ou vieilli, en panneaux ou en poutres, le bois est roi, pour tout aménagement extérieur ou agencement intérieur.

[plattard.fr](http://plattard.fr)



### Chiffres clés 2021 de l'enseigne



**55**

collaborateurs



**3**

agences

**M€**

**32**

chiffre d'affaires

### Autres spécialistes



#### Des agences pour rester entre pros des métiers de la plaque de plâtre

MPPi est l'enseigne spécialisée en plaque de plâtre, isolation, cloison et plafond. Elle est à 100 % dédiée aux plaquistes et plafistes.

[toutpourleplaquiste.fr](http://toutpourleplaquiste.fr)



Chiffres clés 2021 de l'enseigne



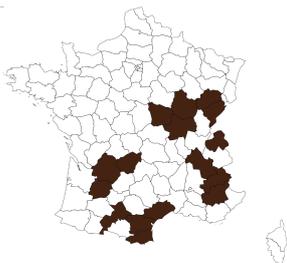
Une gamme étendue pour professionnels et particuliers

Expert en carrelage, parquets et salles de bains, CAREO propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature !

[espace-careo.com](http://espace-careo.com)



Chiffres clés 2021 de l'enseigne





**Du conseil à la pose en toute confiance**

Spécialiste de la menuiserie, REMAT sélectionne les meilleurs produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT2020. Professionnels et particuliers apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier et service après-vente...

[remat.fr](http://remat.fr)



**Chiffres clés 2021 de l'enseigne**



**18**

collaborateurs



**2**

agences



**5**

chiffre d'affaires



SAMSE, DORAS et M+ MATERIAUX proposent une offre de spécialiste menuiserie à travers l'enseigne MENEEO. Trois agences réparties sur le territoire vous accompagnent dans vos projets.



**Chiffres clés 2021 de l'enseigne**



**16**

collaborateurs



**3**

agences



**5**

chiffre d'affaires

## Le Bricolage



**L'ENTREPOT DU BRICOLAGE : une enseigne au service de tous les bricoleurs**

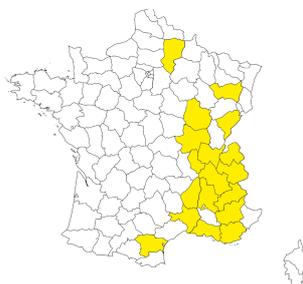
Proposer le meilleur aux bricoleurs

L'Entrepôt du Bricolage est une enseigne "soft discount" qui associe à son offre produits et services compétitive, une prestation commerciale de qualité. Le service client est au cœur de ses magasins et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.

[entrepot-du-bricolage.fr](http://entrepot-du-bricolage.fr)



**Chiffres clés 2021 de l'enseigne**



**2 465**

collaborateurs



**37**

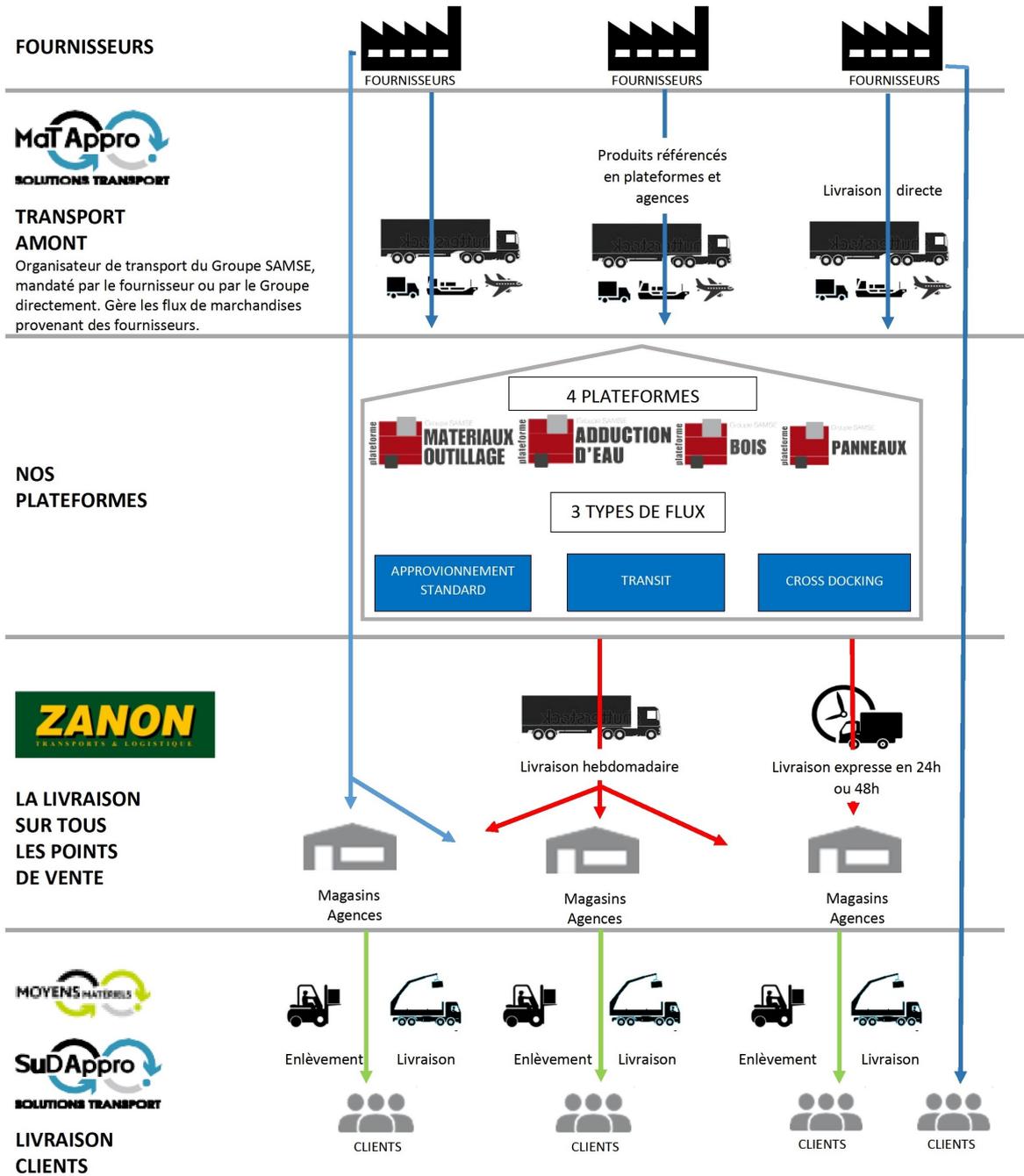
magasins

**M€**

**535**

chiffre d'affaires

# La Logistique du Groupe SAMSE



## Les marchés du Groupe

### Le marché du Négoce multi-spécialiste des matériaux et spécialiste du bois panneaux \*

Après un pic du marché en 2011 puis un repli jusqu'en 2015, le marché du Négoce a connu, depuis 2016, une évolution toujours positive et a baissé entre 2019 et 2020 de 2,74 %.

Du fait de la pandémie, l'activité des multi-spécialistes s'est effondrée de 30 % en mars 2020 et 47,5 % en avril 2020, cependant, la baisse annuelle a été limitée, notamment grâce à la rénovation énergétique, fortement soutenue par les aides de l'Etat (Ma Prime Rénov' - Les CEE...).

L'activité de la filière bois et dérivés a reculé de plus de 6,9 % en 2020 par rapport à 2019, malgré un net rebond sur le dernier quadrimestre.

Les multi-spécialistes et spécialistes bois-panneaux restent, et de loin, le premier circuit de distribution du secteur avec 29,5 % du marché global, à 20,25 Md€.

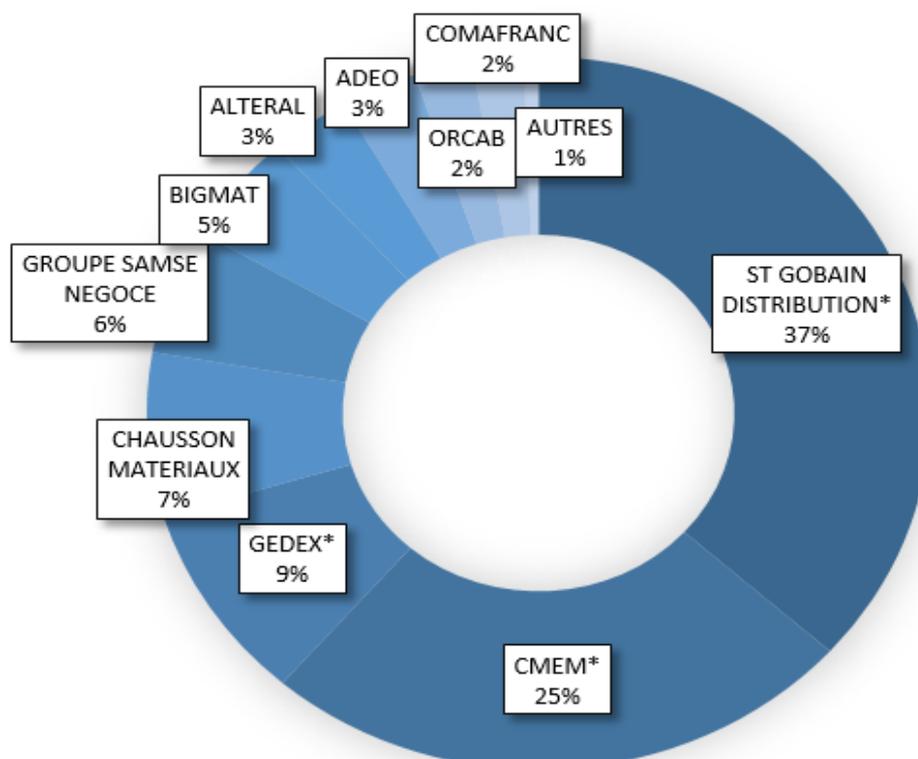
L'activité Négoce du Groupe a une part de marché de 6 % avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,161 Md€ en 2020. Le Groupe SAMSE enregistre une baisse du chiffre d'affaires cumulé de ses enseignes de Négoce de 2,10 %.

Il convient de noter que le Groupe SAMSE n'intervient pas sur les marchés du Négoce de l'électricité, du génie climatique, de la décoration et de la quincaillerie - fourniture industrielle.

(Source : Octobre 2021 - Journal Négoce N° 480 Septembre 2021 - Groupe Moniteur).

(\*) Compte tenu de l'absence de données à fin 2021, l'ensemble des commentaires concernent 2020 par rapport à 2019.

### Parts de marché des enseignes Négoce



\* Saint Gobain Distribution : Asturienne, Dispano, La Plateforme du Bâtiment, Point P, Pum Plastiques, SFIC

\* CMEM : France Matériaux, Nebopan, Sylvalliance, Tout Faire, Mat+, Matnor

\* Gedex : Gedimat et Gedibois

## Le marché du Bricolage\*

2020 a été une année hors du commun pour le marché du Bricolage : l'activité a été boostée par la crise sanitaire et le confinement propice aux travaux d'amélioration de l'habitat. Dès le mois de Mai, le marché du Bricolage a connu des progressions à deux chiffres, bénéficiant de l'engouement des Français pour l'amélioration de leur habitat, valeur refuge en ces temps de pandémie.

On note également une percée du e-commerce et des ventes en ligne (+111 %). Avec une part de marché qui atteint les 3 %, les ventes en ligne des Grandes Surfaces de Bricolage représentent aujourd'hui un circuit de distribution en soi.

Dans ce contexte, le marché du Bricolage a atteint en 2020 un chiffre d'affaires de 31 Md€ (+ 13 %), tous circuits confondus.

La modification de la structure du marché se traduit par une nouvelle répartition des parts de marché avec la prédominance des GSB (70 %), la progression des pure players (14 %) et GSA (3 %) et la stabilité des Négoces (13 %).

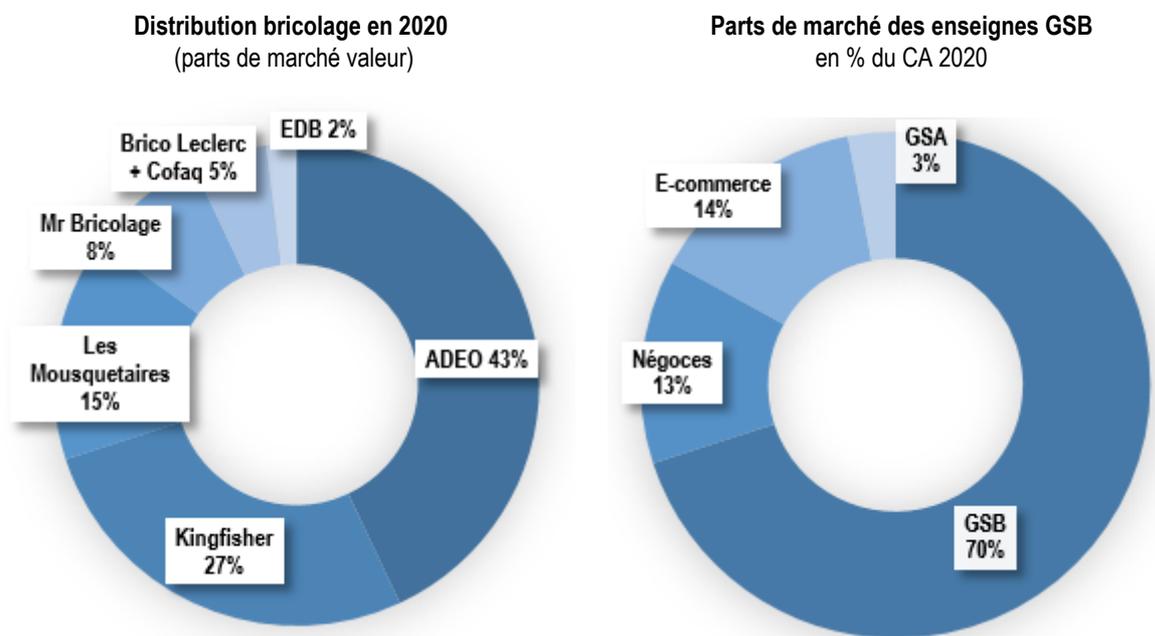
Côté acteurs, le marché est dominé par 3 Groupes qui détiennent 85 % du marché : Adéo - Kingfisher - Mousquetaires.

Notre enseigne GSB, l'Entrepôt du Bricolage, a également bénéficié de ce dynamisme avec une progression de 11,92 % de son chiffre d'affaires (468 M€ TTC en 2020).

Avec son réseau de 38 magasins, sa part de marché a été de 2 % des GSB en 2020 ce qui lui confère un potentiel de développement important.

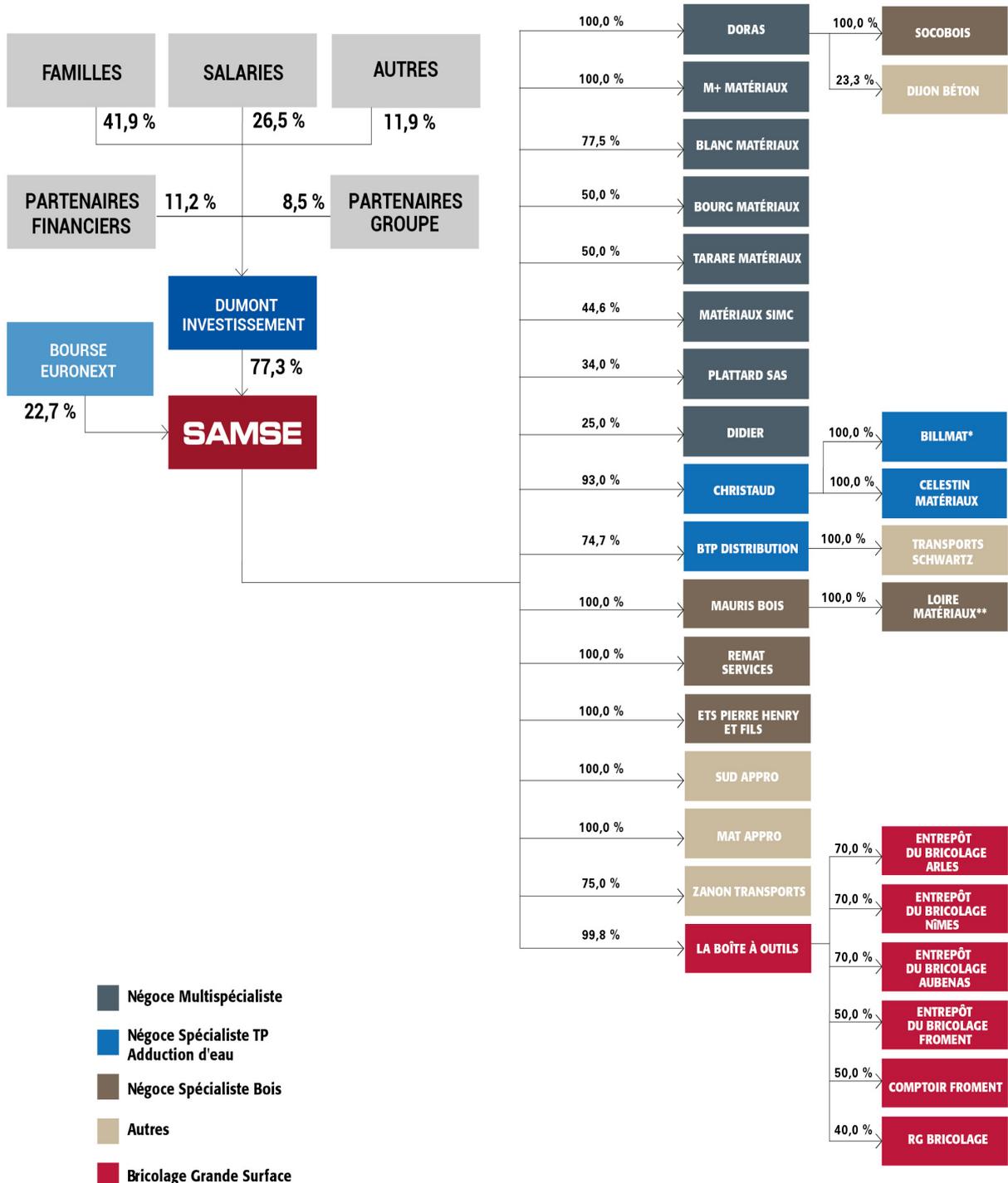
(Source : Inoha - FMB - le marché français du Bricolage en 2020)

(\* ) Compte tenu de l'absence de données à fin 2021, l'ensemble des commentaires concernent 2020 par rapport à 2019.



## 1.3 Organigramme simplifié

### Principales filiales et participations opérationnelles au 31 décembre 2021



\* absorption par CHRISTAUD en janvier 2022  
 \*\* absorption par MAURIS BOIS en janvier 2022

## 1.4 Historique

### 1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

### 1925

Introduction en bourse

### 1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

### 1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

### 1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

### 1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

### 1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit 5 négociants de matériaux régionaux indépendants

### 2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

### 2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

### 2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

### 2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

### 2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

### 2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

### 2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

### 2010

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

### 2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

### 2012

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

## 2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

## 2014

Acquisition par M+ MATERIAUX de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant une option de prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

## 2015

Acquisition de 45 % des titres de SC INV (Holding de DORAS) en vue de détenir 100 % du capital

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

## 2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

## 2017

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

## 2018

Convergence des enseignes de bricolage : les 9 magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

## 2019

Acquisition par CHRISTAUD de 80 % du capital de la société LE COMPTOIR

Achat par MAURIS BOIS de 100 % des titres de LOIRE MATERIAUX

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de DEGUERRY-SAMSE et de LEADER CARRELAGES

Achat par BTP DISTRIBUTION de 100 % du capital des sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Création des sociétés ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, détenues par LA BOITE A OUTILS à hauteur de 70 %

Transmission Universelle de Patrimoine de FOREZ MAT à SAMSE et de LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

Création de la filière TP-AEP

## 2020

Fin du pacte d'actionnaires de 2014 signé entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE et reconquête de l'indépendance capitalistique grâce à l'alliance des actionnaires salariés, familiaux et des partenaires, l'année des 100 ans de SAMSE

Adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale

Fusion-Absorption de CLAUDE MATERIAUX par DORAS et ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine ETS MARTIN à DORAS, OUTIMAT à DORAS, SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION, SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION et VAUDREY à CHRISTAUD

## 2021

### Variation de périmètre

Cession par SAMSE des titres détenus dans le capital de GET ELECTRIC

### Restructurations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- DEGUERRY SAMSE à SAMSE
- LE COMPTOIR à CELESTIN MATERIAUX
- LEADER CARRELAGES à SAMSE
- REMAT à SAMSE
- SCIERIE JOURDAN à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Cession par SAMSE d'un fonds de commerce à MAURIS BOIS à Sallanches (Haute-Savoie)

### Ouvertures de nouveaux points de vente

BILLMAT à Ploumagoar (Côtes-d'Armor)

BTP DISTRIBUTION à Talange (Moselle)

CHRISTAUD à Cluses (Haute-Savoie)

CHRISTAUD à La Talaudière (Loire)

CHRISTAUD à Lens (Pas-de-Calais)

M+ MATERIAUX à Saint Chely d'Apcher (Lozère)

M+ MATERIAUX à Lézignan (Aude)

SAMSE à Largentière (Ardèche)

### Fermetures de points de vente

DORAS à Neuilly l'Evêque (Haute-Marne)

## 2022

### Restructurations internes

Fusion absorption de :

- LOIRE MATERIAUX par MAURIS BOIS
- BILLMAT par CHRISTAUD

Acquisition de fonds de commerce :

- par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION à Etupes (Doubs), Fegersheim (Bas-Rhin), Haguenau (Bas-Rhin), Richwiller (Haut-Rhin) et Woustviller (Moselle)
- par BTP DISTRIBUTION à DORAS situés à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Dijon (Côte-d'Or)

### Fermeture d'un point de vente

LA BOITE A OUTILS à Mennecy (Essonne)

## 1.5 Chiffres clés

### Analyse d'activité

#### Chiffre d'affaires consolidé

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'élève à 1 770 M€, en augmentation de 17,1 % par rapport à 2020 (+ 16,6 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoces s'établit à 1 368 M€, soit + 17,9 %, et en comparaison à 2019, la progression est de 15,4 %.

Avec un chiffre d'affaires de 401 M€, l'activité Bricolage est en augmentation de 14,3 % sur l'exercice 2021 (+ 27,9 % par rapport à 2019). A périmètre comparable, la croissance ressort à + 12,1 %. Le Bricolage réalise donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble des deux dernières années (+ 22,6 % par rapport à 2019 et à périmètre comparable), supérieure à celle du marché (+ 16,7 % à fin décembre en cumulé sur deux ans - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du Bricolage).

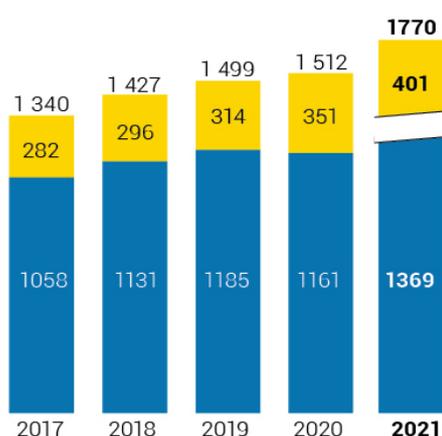
#### Résultat opérationnel courant

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit à 122,5 M€, en nette progression de 73,4 % comparé à 2020. Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont très bien orientés.

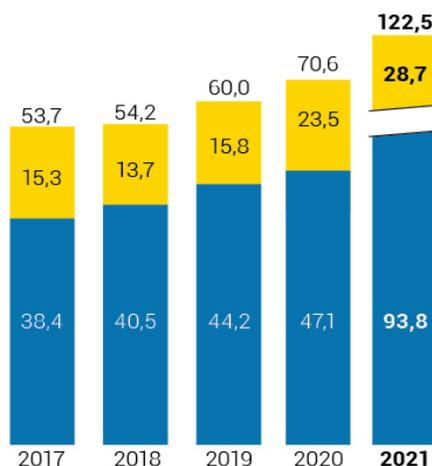
Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoces est en hausse de 46,7 M€ et s'établit à 93,8 M€ au 31 décembre 2021. Le résultat du Négoces bénéficie notamment d'une bonne maîtrise des charges au regard de l'intensité de l'activité.

L'activité Bricolage affiche un Résultat Opérationnel Courant de 28,6 M€ et augmente ainsi de 5,1 M€, en comparaison à une année 2020 particulièrement contrastée d'un semestre à l'autre et très dynamique au global.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



Résultat Opérationnel Courant (M€)

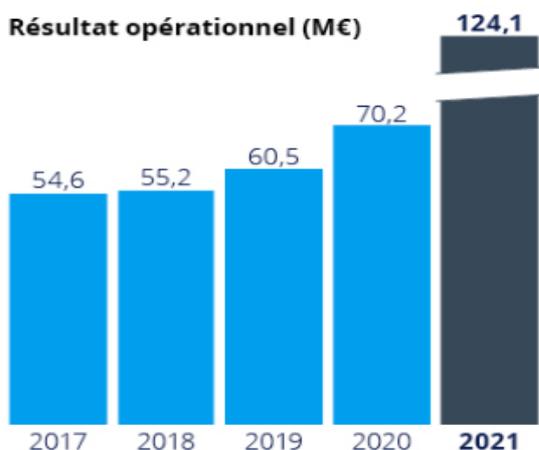


## Résultats

### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 124,1 M€. Les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- un produit net sur cessions immobilières de 2,3 M€,
- des frais liés à des fermetures/remises en état de sites pour 0,7 M€ .

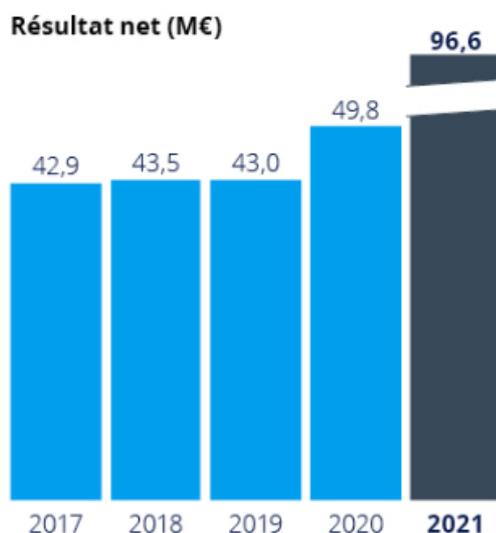


### Le résultat financier

Le résultat financier qui s'établit à - 2,6 M€ au 31 décembre 2021, est en retrait de 0,4 M€.

### Le résultat net

Le résultat net des sociétés intégrées ressort donc à 96,6 M€ et progresse de 46,8 M€ par rapport à 2020 (+ 53,6 M€ en comparaison à 2019).



### Le résultat net part du Groupe

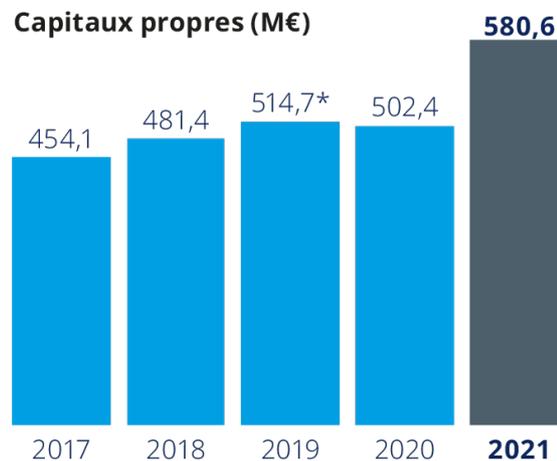
Le résultat net part du Groupe s'établit à 93,5 M€ contre 47,4 M€ en 2020.





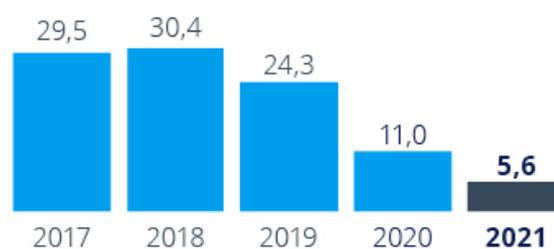
## Structure financière

### Capitaux propres (M€)



L'endettement financier net s'améliore, passant de 44,4 % au 31 décembre 2020 à 35,3 % au 31 décembre 2021. Hors IFRS 16, le ratio s'élève à 5,6 % au 31 décembre 2021 (11,0 % à fin décembre 2020 et 24,3 % au 31 décembre 2019).

### Gearing hors IFRS 16. (%)



(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

## 1.6 SAMSE et ses actionnaires

### Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2021 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2021 est de 5 661 805.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### Evolution de l'actionariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2021				2020			2019	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,52	2 673 161	77,30	81,47	56,17	60,71
- BME FRANCE	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	21,13	22,84
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,45	182 725	5,28	6,45	5,28	5,71
- DIVERS	91 546	2,65	182 924	3,24	94 538	2,74	3,33	2,76	2,97
<b>Sous-total</b>	<b>2 947 432</b>	<b>85,23</b>	<b>5 164 056</b>	<b>91,21</b>	<b>2 950 424</b>	<b>85,32</b>	<b>91,25</b>	<b>85,34</b>	<b>92,23</b>
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	80 000	2,31	80 000	1,41	95 000	2,75	1,68	3,12	1,68
- NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,66	0	0,00	0,00	0,00	0,00
- AUTO-DETENTION	12 903	0,37	0,00	0,00	12 114	0,35	0,00	0,28	0,00
- DIVERS	380 409	11,01	380 409	6,72	400 546	11,58	7,07	11,26	6,09
<b>Sous-total</b>	<b>510 652</b>	<b>14,77</b>	<b>497 749</b>	<b>8,79</b>	<b>507 660</b>	<b>14,68</b>	<b>8,75</b>	<b>14,66</b>	<b>7,77</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>5 661 805</b>	<b>100,00</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### Le marché de l'action

#### L'année boursière

Avec un bond de 36,4 %, le titre SAMSE affiche un très beau bilan 2021 et efface le recul de l'année 2020 (- 10,7 %) dans un contexte de hausse des marchés boursiers.

Le cours du titre s'élève, au 31 décembre 2021, à 206,00 €.

#### Fiche signalétique



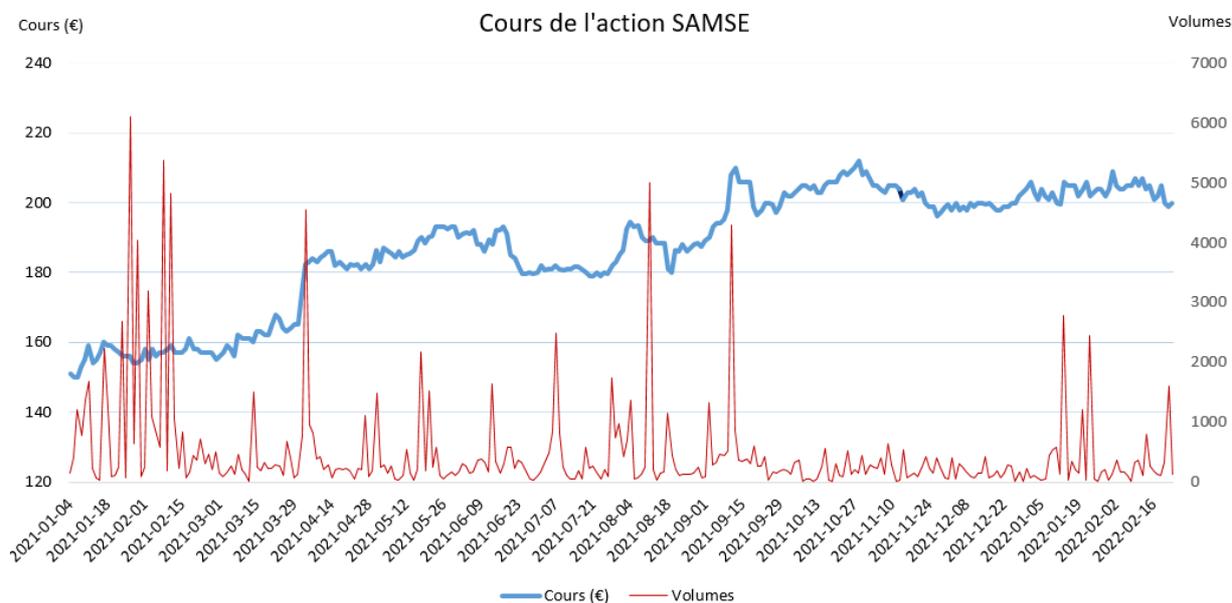
Marché : Euronext Paris Compartiment B (Mid-cap)  
Code ISIN : FR0000060071  
Code Reuters : SAMS.PA  
Code Bloomberg : SAMS:FP

## Cours de l'action

- \* Au 4 janvier 2021 (premier jour de cotation de l'année) : 151,00 €
- \* Au 31 décembre 2021 (dernier jour de cotation de l'année) : 206,00 €
- \* Plus haut 2021 : 217,00 € le 10 septembre (à la clôture de bourse, l'action était à 208,00 €)
- \* Plus bas 2021 : 149,00 € le 04 janvier (à la clôture de bourse, l'action était à 151,00 €)

## Cours de l'action SAMSE

### Janvier 2021 - Février 2022



## Evolution du cours depuis janvier 2020

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
<b>2020</b>	Janvier	3 975	661,15	171,00	155,00	166,27
	Février	4 435	689,16	166,50	133,50	155,33
	Mars	4 281	527,45	153,00	100,00	122,48
	Avril	4 892	554,05	130,00	108,00	113,20
	Mai	4 421	533,81	128,00	113,00	120,05
	Juin	8 337	1 079,00	138,00	121,00	130,46
	Juillet	3 300	415,91	130,00	121,00	126,44
	Août	7 669	1 015,00	141,00	125,00	132,67
	Septembre	13 958	1 898,22	141,00	130,00	135,73
	Octobre	7 345	1 041,00	150,00	130,00	142,46
	Novembre	12 861	1 901,00	152,00	137,00	146,24
	Décembre	7 898	1 209,00	160,00	143,00	151,50
<b>2021</b>	Janvier	23 467	3 658,00	163,00	149,00	155,40
	Février	21 687	3 418,00	161,00	155,00	157,35
	Mars	7 038	1 148,38	174,00	155,00	162,44
	Avril	12 088	2 208,00	190,00	174,50	183,13
	Mai	7 319	1 391,00	197,00	182,00	188,52
	Juin	7 162	1 355,00	193,00	179,00	186,91
	Juillet	10 847	1 969,00	187,00	178,00	180,93
	Août	11 299	2 128,00	195,00	170,00	188,27
	Septembre	12 313	2 469,60	217,00	187,50	199,41
	Octobre	4 043	830,68	217,00	198,00	205,86
	Novembre	5 156	1 043,59	209,00	194,00	202,61
	Décembre	3 760	751,84	206,00	196,00	199,96
<b>2022</b>	Janvier	9 599	1 950,00	209,00	196,00	203,12
	Février	7 429	1 488,00	209,00	194,00	202,55

Source NYSE Euronext

## Données boursières

	2021	2020	2019
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	16 € <sup>(1)</sup>	8 € <sup>(2)(3)</sup>	8 € <sup>(4)</sup>
Dividende	55 329 344 €	27 664 672 €	27 664 672 €
Taux de distribution : résultat social	125,98 %	108,96 %	111,83 %
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	59,16 %	58,42 %	67,84 % <sup>(5)</sup>
Cours de fin d'année	206 €	151 €	169 €
Plus haut	(le 10/09) 217 €	(le 29/01) 171 €	(le 01/11) 179 €
Plus bas	(le 04/01) 149 €	(le 16/03) 100 €	(le 03/01) 130 €
Volume moyen mensuel en titres	10 515	6 948	6 489
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	1 867	960	993
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	712 365	522 171	584 416
<b>Variation de la capitalisation n/n-1</b>	<b>36,42 %</b>	<b>-10,65 %</b>	<b>29,01 %</b>

(1) Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022

(2) Distribution de 8 € décidée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

(3) Hors dividende exceptionnel de 8 € par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

(4) Distribution de 8 € décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020

(5) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16

## Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé par le Conseil d'Administration dans sa séance de mars

En juin 2021, au titre des résultats de l'exercice 2020, SAMSE a distribué un dividende total de 27 664 672,00 €, représentant 58,42 % du résultat consolidé part du Groupe.

L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (1)	Dividende net par action
2016	3 450 258	2,20 €
2017	3 449 113	2,50 €
2018	3 448 506	2,50 €
2019	3 447 300	8,00 €
2020	3 445 991	8,00 € <sup>(2)</sup>
2020	3 446 099	8,00 € <sup>(3)</sup>

(1) Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

(2) Dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

(3) Dividende décidé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 de fixer le dividende à verser à 16,00 € par action, soit un dividende total de 55 329 344,00 €, représentant 59,16 % du résultat consolidé part du Groupe.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 23 juin 2022 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

## Le nominatif chez SAMSE

### Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2021 sont au nombre de 500.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

### Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

## Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 12.5 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions donnant accès à terme au capital de la société, égal ou supérieur à 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % est tenu d'en informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Le Conseil d'Administration, réuni le 17 mars 2022, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2022 la modification de l'article 12.5 des statuts relatif au franchissement de seuil pour prévoir que tout actionnaire qui vient à détenir un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès au capital de la société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la société.

## Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe [groupe-samse.fr](http://groupe-samse.fr).

## Agenda financier 2022

(Publication après bourse)

**27 Janvier 2022**

Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

**17 Mars 2022**

Résultats annuels consolidés 2021

**18 Mars 2022**

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2021

**28 Avril 2022**

Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

**11 Mai 2022**

Assemblée Générale des actionnaires

**23 Juin 2022**

Mise en paiement des dividendes

**28 Juillet 2022**

Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

**7 Septembre 2022**

Résultats semestriels consolidés 2022

**8 Septembre 2022**

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2022

**27 Octobre 2022**

Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

**26 Janvier 2023**

Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

«Quiet period» : 15 jours de bourse avant les dates de publication. Dates données à titre indicatif susceptibles d'être modifiées. L'information à jour est disponible sur notre site web [groupe-samse.fr/finances/agenda](http://groupe-samse.fr/finances/agenda)

## **2 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

<b>2.1 Informations sur le capital social</b>	<b>38</b>
<b>2.2 Gouvernance</b>	<b>42</b>
<b>2.3 Rémunérations des mandataires sociaux</b>	<b>57</b>
<b>2.4 Conventions réglementées</b>	<b>66</b>
<b>2.5 Participation aux Assemblées Générales</b>	<b>67</b>
<b>2.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b>	<b>67</b>
<b>2.7 Renseignements sur la société</b>	<b>68</b>

## 2.1 Informations sur le capital social

### 2.1.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

### 2.1.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2021, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au

31 décembre 2021 est de 5 661 805, étant précisé que les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### 2.1.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel.

### 2.1.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2021				2020			2019	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,52	2 673 161	77,30	81,47	56,17	60,71
- BME FRANCE	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	21,13	22,84
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,45	182 725	5,28	6,45	5,28	5,71
- DIVERS	91 546	2,65	182 924	3,24	94 538	2,74	3,33	2,76	2,97
<b>Sous-total</b>	<b>2 947 432</b>	<b>85,23</b>	<b>5 164 056</b>	<b>91,21</b>	<b>2 950 424</b>	<b>85,32</b>	<b>91,25</b>	<b>85,34</b>	<b>92,23</b>
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	80 000	2,31	80 000	1,41	95 000	2,75	1,68	3,12	1,68
- NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,66	0	0,00	0,00	0,00	0,00
- AUTO-DETENTION	12 903	0,37	0,00	0,00	12 114	0,35	0,00	0,28	0,00
- DIVERS	380 409	11,01	380 409	6,72	400 546	11,58	7,07	11,26	6,09
<b>Sous-total</b>	<b>510 652</b>	<b>14,77</b>	<b>497 749</b>	<b>8,79</b>	<b>507 660</b>	<b>14,68</b>	<b>8,75</b>	<b>14,66</b>	<b>7,77</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>5 661 805</b>	<b>100,00</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 2.1.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2021

	2021					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
<b>Nominatifs :</b>						
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	4 615 682	81,34	4 615 682	81,52
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	6,44	365 450	6,45
– DIVERS	91 546	2,65	182 924	3,22	182 924	3,24
<b>Sous-total</b>	<b>2 947 432</b>	<b>85,23</b>	<b>5 164 056</b>	<b>91,00</b>	<b>5 164 056</b>	<b>91,21</b>
<b>Porteurs :</b>						
– FCP CENTIFOLIA	80 000	2,31	80 000	1,41	80 000	1,41
– NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,66	37 340	0,66
– AUTO-DETENTION	12 903	0,37	12 903	0,23	0	0,00
– DIVERS	380 409	11,01	380 409	6,70	380 409	6,72
<b>Sous-total</b>	<b>510 652</b>	<b>14,77</b>	<b>510 652</b>	<b>9,00</b>	<b>497 749</b>	<b>8,79</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>100,00</b>	<b>5 674 708</b>	<b>100,00</b>	<b>5 661 805</b>	<b>100,00</b>

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI au 31 décembre 2021 a permis de recenser 1 973 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 5 661 805.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes d'administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer deux administratrices indépendantes au Conseil et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middlednext,
- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est

présidé par une administratrice indépendante et composé de deux membres indépendants,

- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués est également composé de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles,
- le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration comprend notamment un article relatif à la prévention des conflits d'intérêts destiné à prévenir toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social de la société et l'intérêt personnel direct ou indirect du membre du Conseil concerné,
- la société se conforme aux recommandations 1,2 et 12 du Code de Gouvernement d'entreprise Middlednext.

Les principaux actionnaires de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

■ Familles Joppé et apparentées	486 818 actions soit 28,44 %	■ Famille Doras	100 202 actions soit 5,85 %
■ Salariés + FCPE	454 034 actions soit 26,45 %	■ Famille Henry	86 602 actions soit 5,06 %
■ Partenaires Financiers	191 166 actions soit 11,17 %	■ Famille Bériot	44 491 actions soit 2,60 %
■ ETS RENE DE VEYLE	133 268 actions soit 7,79 %	■ Divers	71 493 actions soit 4,19 %
■ Partenaires Groupe	144 745 actions soit 8,45 %		

## Déclaration de franchissement de seuil

En date du 6 avril 2021, AMIRAL GESTION a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil de 1 % du capital de notre société.

### Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 2021, 21 917 actions SAMSE représentant 0,63 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2021 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT à hauteur de 26,45 %).

## 2.1.6 Autorisations financières

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
11/12/2020	2 <sup>ème</sup>	Attribution gratuite d'actions	38 mois 10 février 2024	40 125 actions
18/05/2021	10 <sup>ème</sup>	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 17 novembre 2022	10 % du capital
18/05/2021	11 <sup>ème</sup>	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 17 novembre 2022	10 % du capital

L'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés, dans sa séance du 4 mars 2021.

### 2.1.7 Titres existants donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'existe à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, mis à part ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

### 2.1.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 18 mai 2021 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2021, la société a acquis 699 actions au cours moyen de 199,48 € via son programme de rachat d'actions et a acheté 8 383 titres au cours moyen de 180,80 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 8 293 titres au cours moyen de 183,39 €.

À la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 12 903 actions propres représentant 0,37 % du capital social.

Le solde, au titre de 2021, est de + 90, dans le cadre du contrat de liquidité et + 699, au titre du contrat de rachat.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 1 450 102,16 € et sa valeur de marché était de 2 658 018,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par le biais de la 16<sup>ème</sup> résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

#### • Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2021 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

À cette date, la société détenait 12 903 actions propres, soit 0,37 % du capital.

#### • Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les

conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),

- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

#### • Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 12 903 (soit 0,37 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 332 905 actions (soit 9,63 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

#### • Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 260 € par action.

À titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2021, le rachat ne pourrait porter que sur 332 905 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 86 555 300 €.

### • Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

### • Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022, soit jusqu'au 10 novembre 2023.

## Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

### Situation au 31 décembre 2021

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,37
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	12 903
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2021 (en €)	2 658 018,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2021 (en €)	1 450 102,16

### 2.1.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 1 250 000 actions SAMSE, en garantie.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie.

Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, cette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

### 2.1.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

### 2.1.11 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, aucun pacte, entre actionnaires, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'ont été conclus ou déclarés à ce jour.

## 2.2 Gouvernance

### 2.2.1 Gouvernement d'entreprise

En 2000, SAMSE a choisi une structure duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire ce qui a permis avec succès d'assurer la succession à la tête de la Direction Générale du Groupe. Cependant, cette structure qui repose sur deux organes, un Conseil de Surveillance et un Directoire, n'apparaissait plus sur le long terme la structure la plus appropriée à la situation de

SAMSE. En effet, le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci. Cette limitation du nombre de membres du Directoire est incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui conduit à avoir un Comité Exécutif de 18 membres.

Le renforcement de la Direction Générale par ce Comité, grâce à une mobilisation et une dynamique au sein de l'Exécutif, a permis à SAMSE de reprendre son indépendance et de renforcer l'actionnariat salarié, composante essentielle dans le développement du Groupe.

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a donc adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale.

En matière de gouvernement d'entreprise, SAMSE se réfère aux recommandations du Code de

gouvernement d'entreprise Middlednext, dans sa version actualisée en septembre 2021.

Il peut être consulté sur le site internet de Middlednext : [middlednext.com](http://middlednext.com).

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe «appliquer ou expliquer», le tableau ci-après rappelle les dispositions énoncées par le Code Middlednext qui sont écartées à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

### Tableau récapitulatif des dispositions non appliquées ou en cours de réflexion

Préparation de la succession des dirigeants	<p>Dans la mesure où la Direction de la société est assurée conjointement par Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chamero, et eu égard à l'âge des dirigeants, la société considère qu'il n'existe qu'une faible probabilité de risque de paralysie des organes sociaux exécutifs en cas d'incapacité ou de décès soudain. La société a toutefois mis en place, à la fin 2020, un Comité de Direction Négoce constitué de jeunes managers afin de renforcer l'action opérationnelle du Comité Exécutif, identifier et former les prochains talents amenés à diriger la société. Par ailleurs, deux Directeurs Généraux Délégués devraient compléter la Direction Générale, à l'issue de l'Assemblée du 22 mai prochain qui se prononcera sur la modification statutaire relative au nombre de Directeurs Généraux Délégués. Une réflexion plus large sur la gouvernance de la société est en cours, mais aucun plan de succession des dirigeants n'a été mis en œuvre à la date du présent Document d'enregistrement universel, en tant que tel.</p>
Cumul contrat de travail et mandat social	<p>Les contrats de travail d'Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chamero sont justifiés au regard des spécificités du management de la société issu du salariat. Le statut de dirigeant est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE. Il est précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail des Directeurs Généraux Délégués, François Bériot et Laurent Chamero, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT, et le maintien du contrat de travail pour Olivier Malfait lequel n'est pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT.</p>
Mise en place d'un Comité RSE	<p>Une réflexion est en cours soit pour que le Conseil d'Administration, compte tenu de sa taille, se réunisse en formation de Comité RSE, soit pour la mise en place d'un Comité spécialisé en RSE.</p>
Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	<p>Le Conseil d'Administration prévoit de vérifier qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est mise en œuvre au sein de notre société.</p>

Autour du Conseil d'Administration, deux Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations.

En support à la Direction Générale, un Comité Exécutif, organe non statutaire, assure la gestion opérationnelle de la société.

## Présentation synthétique du Conseil d'Administration

		Age	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Participation à des Comités
PDG	Olivier Malfait	61	H	Française	1		2020	2022	
	Patrice Joppé	87	H	Française	1		2020	2022	I
Administrateurs	DUMONT INVESTISSEMENT représentée par Martine Villarino	62	F	Française	1		2020	2023	
Administratrices indépendantes	Martine Paccoud	65	F	Française	1	I	2020	2022	I
	Stéphanie Paix	57	F	Française	1	I	2020	2023	I
Administrateur représentant les salariés	Xavier Duclos	51	H	Française	1		2019	2022	

## Comité Exécutif

Olivier Malfait	Christophe Lyonnet
François Bériot	Franck Ougier
Laurent Chamero	Gilles Puissant
Arnaud Bériot	Alain Renard
Olivier Bis	Guyène Riera
Benoit Brechignac	Christian Rossi
Julie Faure	Serge Roux
Laurent Géraudie	Jérôme Thfoin
Yannick Lopez	Didier Zambon

## Comité des Rémunérations et des Nominations

Stéphanie Paix <i>Présidente</i>
Martine Paccoud
Patrice Joppé

## Comité d'Audit

Martine Paccoud <i>Présidente</i>
Patrice Joppé
Stéphanie Paix

## 2.2.2 Le Conseil d'Administration

### 2.2.2.1 Composition

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE est administrée par un Conseil d'Administration désormais composé de six membres. Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en nommant Olivier Malfait, Président Directeur Général à compter du 25 juin 2020.

Conformément aux dispositions législatives et aux statuts de la société, le Conseil compte parmi ses membres un administrateur représentant les salariés.

Une représentante du Comité Social et Economique de la société assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

La proportion des femmes au sein du Conseil atteint 50 %, soit un taux supérieur aux exigences légales et le nombre de membres indépendants au sens du Code Middelnext, soit deux, est respecté.

Conformément aux dispositions du Code Middelnext, la durée des fonctions des membres du Conseil est fixée à trois ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats.

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée ci-après.

#### Diversité et équilibre dans la composition du Conseil d'Administration

##### Indépendance des administrateurs

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil d'Administration.

Ainsi, conformément aux critères figurant dans le règlement intérieur de la société, un administrateur doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc..),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il est précisé que notre société a analysé le critère d'indépendance de Stéphanie Paix, au regard d'une éventuelle position de créancier de la banque Natixis/BPCE vis-à-vis du Groupe.

La créance du Groupe bancaire Natixis/BPCE n'est pas significative à l'échelle de nos Groupes respectifs. La dette bancaire envers le Groupe Natixis/BPCE est inférieure à 9 % de l'ensemble des encours bancaires.

Par ailleurs, du fait de ses fonctions (contrôle périodique Groupe), Stéphanie Paix n'a aucun pouvoir décisionnaire en matière d'engagement de crédit.

Les banques qui composent le Groupe ont des politiques d'engagement de crédit indépendantes et Stéphanie Paix n'occupant aucune fonction dans l'une d'entre elles, son indépendance est bien matériellement établie.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil d'Administration s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % des femmes et des hommes au sein du Conseil soit assurée.

La proportion des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 50 % .

Représentation des salariés

Un administrateur représentant les salariés a été désigné par le Comité Social et Economique (CSE) lors de sa réunion du 20 juin 2019, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts et pour une durée de trois ans. Il a intégré le Conseil dès la réunion du 26 juin 2019. Son mandat venant à expiration, le CSE procédera d'ici à juin 2022, à son renouvellement ou à la désignation d'un nouveau membre.

L'administrateur salarié a le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres membres du Conseil.

Il a été convenu que ce dernier ne percevrait pas de rémunération à raison du mandat de membre du Conseil. En l'absence de lien avec son mandat social, les éléments de sa rémunération, en qualité de salarié de la société, ne font pas l'objet d'une publication.

**Olivier Malfait**

Président Directeur Général

61 ans

**Adresse professionnelle :**

SAMSE

2 rue Raymond Pitet

38100 GRENOBLE

Premier mandat : 25 juin 2020

Expiration : Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE détenues : 5 981

**Parcours professionnel**

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007. Il est Président Directeur Général de SAMSE depuis le 25 juin 2020.

**Mandats exercés par Olivier Malfait****Mandats en cours****Président Directeur Général :** SA SAMSE, FONDATION GROUPE SAMSE**Président du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION**Président du Conseil d'Administration :** SA SAMSE**Directeur Général :** SAS CHRISTAUD (depuis le 20/04/21)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA BANQUE RHONE-ALPES, SAS PLATTARD SAS, SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Comité de Direction :** SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES**Membre du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION, SA DORAS**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX, MEDEF, SA SAMSE**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS M+ MATERIAUX, SAS TARARE MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS MAURIS BOIS (depuis le 28/02/22)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT, SCI H2O IMMO**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président :** SAS SC INV (jusqu'au 05/12/16)**Président du Directoire :** SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/21)**Membre du Directoire :** SA DORAS (jusqu'au 08/03/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)**Membre du Comité de Direction :** SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS REMAT (jusqu'au 13/09/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20)**Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20), SA DORAS (du 22/06/20 au 28/12/20)**Gérant :** SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 03/01/2022)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant permanent de SAMSE, Administrateur :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021)**Représentant légal de SAMSE au Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Direction :** SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)**Représentant légal de DORAS, Présidente :** SAS ETS ROGER CLEAU (jusqu'au 30/06/17), SAS SOCOBOIS (jusqu'au 30/06/17)**Représentant légal de DORAS, Gérante (jusqu'au 30/06/17) :** SCI DES ESSARDS, SCI DES MINES, SCI DU PETIT FORT, SCI DES ABATTOIRS, SCI MONTBOUTOT LA TOUR, SCI IMMODOUR, SCI POUSSON COSNE, SCI TETE AU LOUP, SCI JURADOR, SCI DE LA BOUDEAUDE, SCI LOUIS PERGAUD, SCI GUILLEMIER, SCI LE PETIT BOUREY, SCI LA JONCTION, SCI SAINT GEORGES**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/2021)

**Patrice Joppé**

Administrateur

87 ans

**Adresse professionnelle :**SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 841

**Parcours professionnel**

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000 puis de Président du Conseil de Surveillance SAMSE de 2000 à juin 2020.

**Mandats exercés par Patrice Joppé****Mandats en cours****Président du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Administrateur :** SA SAMSE**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Président Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 26/06/19), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Administrateur :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19), SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/21)**Xavier Duclos**

Administrateur représentant les salariés

51 ans

**Adresse professionnelle :**SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

20 juin 2019

**Expiration :**

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 0

**Parcours professionnel**

Titulaire d'un BTS technico-commercial obtenu en 1992, Xavier DUCLOS débute son parcours professionnel par une première expérience dans la grande distribution de 1993 à 1999, et devient responsable d'un négoce PROMATER en 1999. Il intègre le Groupe SAMSE en 2000 en tant qu'adjoint à l'agence de Saint-Genis-Laval, puis à l'agence d'Annecy en 2003. En 2011, il change de poste et rejoint la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes, en qualité de chef de projet, spécialiste Front Office.

**Mandats exercés par Xavier Duclos****Mandat en cours****Administrateur :** SA SAMSE**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices****Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**DUMONT INVESTISSEMENT**

Administratrice

**Siège social :**2 rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2023

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 2 673 161

**Mandats exercés par la société DUMONT INVESTISSEMENT****Mandat en cours****Administratrice :** SA SAMSE (depuis le 25/06/20)**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices****Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)

**Martine Villarino - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT**

62 ans

**Adresse professionnelle :**2 rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 30

**Parcours professionnel**

Titulaire d'une Maîtrise Droit Privé, Martine Villarino débute son parcours professionnel dans le Groupe SAMSE en 1986. Elle intègre le service contentieux en 1989, avant de développer le service juridique Droit des sociétés et d'en prendre la responsabilité en 2007. Depuis 2018, elle est membre de la Fondation d'entreprise Groupe SAMSE.

**Mandats en cours**

**Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance :** SA SAMSE

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT

**Présidente :** FCPE GROUPE SAMSE

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Administratrice :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)

**Martine Paccoud**

Administratrice indépendante

65 ans

**Adresse professionnelle :**BDO RHONE ALPES  
20 rue Fernand Pelloutier  
38130 ECHIROLLES**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 10

**Parcours professionnel**

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Comptables et Financières (1979) et du diplôme d'expertise comptable (1989) Martine Paccoud a fait toute sa carrière au sein du cabinet SOVEC. Responsable du pôle Audit pendant plus de 25 ans elle a été associée en 1990 puis Présidente du cabinet SOVEC et enfin directrice du bureau de Grenoble. Elle a été acteur dans le rapprochement de SOVEC avec BDO France en 2012. Au cours de sa carrière, elle a fait partie du conseil régional de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble à différents postes (Trésorière, Secrétaire, Responsable du Contrôle Qualité) ; elle a occupé deux fois la présidence de la CRCC de Grenoble et la vice-présidence pendant plus de quatre ans. Depuis début 2020, elle a sollicité sa retraite mais reste associée et réalise certaines missions pour BDO et ses clients.

**Mandats exercés par Martine Paccoud****Mandats en cours**

**Administratrice indépendante :** SA SAMSE

**Membre du Conseil de Surveillance :** AGIR à dom Holding (depuis 01/21)

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Vice-Présidente :** Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble (jusqu'au 31/03/20)

**Membre du Conseil de Surveillance :** SA BDO France (jusqu'au 31/12/20)

**Membre indépendant du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)

**Représentante :** CRCC de Grenoble à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes dans la commission DEVELOPPEMENT (jusqu'au 12/03/21)

**Stéphanie Paix**

Administratrice indépendante

57 ans

**Adresse professionnelle :**23 rue Taine  
75012 PARIS**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2023

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 10

**Parcours professionnel**

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002, elle intègre Natexis Banques Populaires (devenu Natixis) en tant que Directeur de la Gestion des opérations financières, puis Directeur Général de Natixis Factor, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes jusqu'au 12 novembre 2018. Elle est désormais Directeur Général Adjoint de BPCE, en charge de l'Inspection Générale du Groupe.

**Mandats exercés par Stéphanie Paix****Mandats en cours****Administratrice indépendante :** SAMSE**Administratrice :** FRANCE BARTER**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Présidente du Directoire:**CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**Présidente du Conseil d'Administration :** BANQUE DU LEMAN - GENEVE (jusqu'au 12/11/18)**Administratrice :** NATIXIS (jusqu'au 12/11/18), CREDIT FONCIER DE FRANCE (jusqu'au 10/05/16)**Membre du Conseil de Surveillance :** BPCE (jusqu'au 01/11/18)**Membre indépendant du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Président :** AUVERGNE RHONE ALPES CINEMA (jusqu'au 12/11/18), COMITE REGIONAL DES BANQUES RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**Membre :** CESER AUVERGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)

### 2.2.2.2 Organisation et fonctionnement

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil arrête son règlement intérieur. Il a été actualisé et adopté à la suite de la transformation du mode d'administration et de gestion intervenue en date du 25 juin 2020. Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, il précise les dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que les droits et devoirs de ses membres. Il est disponible sur le site internet du Groupe : [groupe-samse.fr](http://groupe-samse.fr) dans la rubrique «Nous connaître/Gouvernance».

**Auto-évaluation du Conseil**

Le Président du Conseil de Surveillance, en séance du Conseil du 31 mars 2020, a invité, dans le respect des recommandations du Code Middlednext, l'ensemble des membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et des Comités et sur la

préparation de ses travaux. A la suite du changement de mode de gouvernance, il a été décidé que l'auto-évaluation du Conseil ne serait réalisée qu'après une période d'exercice des fonctions des administrateurs suffisante pour leur permettre de se prononcer sur le fonctionnement du Conseil.

Ainsi, lors du Conseil d'Administration du 4 mars 2021, un questionnaire d'auto-évaluation, validé par le Comité des Rémunérations et des Nominations a été présenté aux administrateurs. Ce questionnaire portait sur huit axes principaux de réflexion : les rôles et les pouvoirs du Conseil, la composition du Conseil, l'organisation des séances du Conseil, l'information du Conseil, la rémunération des administrateurs, les relations du Conseil, la déontologie et les comités spécialisés du Conseil.

Cette évaluation a été effectuée sous la supervision de la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, sur la base d'entretiens individuels avec chaque administrateur.

La synthèse de l'évaluation a été examinée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, présentée et discutée en Conseil d'Administration. Les résultats de cette première auto-évaluation sont satisfaisants et témoignent de l'homogénéité de la perception des membres du Conseil de la performance du Conseil. Les conclusions du rapport d'auto-évaluation font état du bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, de la qualité de l'information transmise, de la liberté de parole et de la précision des réponses apportées par la Direction Générale aux questions posées.

Dans le cadre du plan d'actions proposé par le Comité des Rémunérations et des Nominations, un plan de formation a été soumis aux membres du Conseil pour mise en œuvre sur le deuxième semestre 2022.

Une évaluation externe sera conduite par un cabinet spécialisé sur l'année 2023.

### Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai minimum de huit jours avant chaque réunion, les membres du Conseil d'Administration reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

En cours de séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation explicative aux membres du Conseil. Les différents points préalablement revus et débattus en Comités spécialisés font l'objet d'un compte-rendu par leur Présidente à la prochaine séance du Conseil appelé à délibérer sur ces points. Pour certains sujets techniques, les présentations sont réalisées par des collaborateurs du Groupe, qualifiés sur le sujet exposé. Un procès-verbal est établi et transmis aux membres du Conseil avant son approbation à la prochaine réunion.

Au cours de l'année 2021, le Conseil s'est réuni cinq fois. La durée des réunions du Conseil a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 93,75 %. Le Conseil a examiné et traité les sujets suivants :

#### Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020, du rapport annuel 2020, des comptes semestriels au 30 juin 2021 et du rapport financier y afférent.

Proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée Générale.

#### Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2022.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

#### Rémunérations

Fixation de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

### Gouvernement d'entreprise

Mandats des membres du Conseil d'Administration.

Auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Validation des règlements intérieurs du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Comité d'Audit.

### Opérations spécifiques

Réflexion sur la stratégie d'acquisition immobilière.

Analyse et étude de projets d'investissements stratégiques pour le Groupe.

Opérations de restructuration interne.

Plan d'attribution gratuite d'actions.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

## 2.2.3 Les organes de direction

La Direction Générale de SAMSE est composée du Président Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Délégués. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif présidé par le Président Directeur Général.

### Le Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2020 a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Olivier Malfait en qualité de Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. En outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Président Directeur Général ne pourra prendre, sans avoir obtenu au préalable l'accord du Conseil, aucune des décisions suivantes :

- (i) changement par ajout ou retrait des métiers actuels du Groupe (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public),
- (ii) octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à 1 000 000 € autrement que dans le cours normal des affaires,

(iii) cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,

(iv) investissement et désinvestissement (hors immobiliers) d'un montant unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,

(v) création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 7 000 000 € hors droits et frais à l'exception des opérations internes au Groupe.

### Les Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2020 a nommé, sur proposition d'Olivier Malfait, François Bériot, Directeur Général Délégué en charge de l'activité Négoce du Groupe et Laurent Chameroz, Directeur Général Délégué en charge des finances.

### Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, en lien avec la Direction Générale, détermine et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe, tout en assurant la cohérence de ses actions. Ce Comité se réunit mensuellement et rassemble des dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe. Il est composé de 18 membres.

**François Bériot**

Directeur Général Délégué

58 ans

**Adresse professionnelle :  
SAMSE**2 rue Raymond Pité  
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 250

**Parcours professionnel**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007. Depuis le 25 juin 2020, François Bériot est Directeur Général Délégué de SAMSE.

**Mandats exercés par François Bériot****Mandats en cours****Directeur Général Délégué :** SA SAMSE**Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT, SAS MAT APPRO (depuis le 19/04/21)**Président :** SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD**Membre du Directoire :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Conseil de Surveillance :** SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS PLATTARD SAS**Membre du Comité de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SA DORAS, SAS MATERIAUX SIMC (04/06/21)**Gérant :** SARL REMAT SERVICES**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS TARARE MATERIAUX, SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS ZANON TRANSPORTS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS MAURIS BOIS (depuis le 28/02/22)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT, SCI H2O IMMO**Représentant légal de M+MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président :** SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17), SAS REMAT (du 31/08/20 au 31/12/20)**Vice-Président du Directoire et Directeur Général :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Directoire :** SA DORAS (jusqu'au 22/12/16), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)**Membre du Comité de Direction :** SAS BOURG MATERIAUX (jusqu'au 29/04/16), SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20), SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021)**Gérant :** SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17), SAS SUD APPRO (jusqu'au 13/04/2021)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS FOREZ MAT (jusqu'au 31/12/18), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 03/01/2022)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction :** SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/21)

**Laurent Chamero**

Directeur Général Délégué

53 ans

**Adresse professionnelle :**SAMSE  
2 rue Raymond Pitet  
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

**Expiration :**

Exercice 2022

**Nombre d'actions SAMSE**

détenues : 120

**Parcours professionnel**

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993) Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015. Depuis le 25 juin 2020, Laurent Chamero est Directeur Général Délégué de SAMSE.

**Mandats exercés par Laurent Chamero****Mandats en cours****Directeur Général Délégué :** SA SAMSE**Président et membre du Directoire :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Président :** SAS DUMONT IMMOBILIER**Membre du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS DORAS**Gérant :** SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL, SCI LE CARREAU**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS M+ MATERIAUX, SAS TARARE MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS MAURIS BOIS (depuis le 28/02/22)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Président :** SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 15/04/16)**Directeur Général :** SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 28/02/22)**Membre du Directoire :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 26/06/19)**Membre du Comité de Direction :** SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 04/07/18), SAS LEADER CARRELAGE (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 31/01/22)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction :** SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/21)

## 2.2.4 Les comités spécialisés

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil a constitué deux Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations et un Comité d'Audit.

Les Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil d'Administration, sont présidés par une administratrice indépendante.

Ils sont chargés d'émettre des propositions et recommandations, dans leur domaine de compétence, au Conseil.

Leurs missions et attributions ne dessaisissent pas le Conseil qui a seul un pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Chacun des Comités a établi un règlement intérieur.

Les Comités sont amenés à préparer les réunions du Conseil d'Administration en examinant des points spécifiques. Afin que les membres des Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués dans un délai suffisant. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

La Présidente du Comité concerné, ou, en son absence, un autre de ses membres désigné à cet effet, rend compte au Conseil des travaux de son Comité, lui permettant ainsi de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

### Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois membres : Stéphanie Paix, Martine Paccoud et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Comité est composé de deux membres indépendants. Stéphanie Paix en assure la présidence.

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de

SAMSE et à la détermination de la rémunération et des avantages des dirigeants de SAMSE.

Il est chargé de formuler toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'administrateurs, (ii) de politique générale d'attribution d'actions de performance au sein du Groupe.

Il a pour mission de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2021 avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.

Au cours de l'année 2021, le Comité a débattu des points suivants :

- détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- plan d'Attribution d'Actions Gratuites et conditions de mise en œuvre du plan de performance,
- modification du règlement intérieur du Comité à la suite du changement de mode de gestion et d'administration de SAMSE,
- proposition de renouvellement des mandats de certains administrateurs,
- élaboration d'un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil et d'un plan d'actions.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière fiscale et comptable. Martine Paccoud, expert-comptable et Commissaire aux comptes a été acteur dans le rapprochement de SOVEC et BDO France et a, dans le cadre de son activité, notamment été signataire de mandats de société EIP - Banque Populaire Régionale - Sociétés de Caution Mutuelle et de deux sociétés cotées.

Le Comité d'Audit, composé majoritairement de membres indépendants (66 %) est présidé par Martine Paccoud, administratrice indépendante, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

Il a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditeur interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2021, avant la tenue des Conseils, avec un taux d'assiduité de ses membres de 92 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne ont été présents à tous les Comités.

## 2.2.5 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2021 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 par les Commissaires aux comptes,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2021,
- le suivi de la situation de trésorerie,
- la revue de la démarche de la certification PEFC/FSC,
- la revue de la cartographie RSE,
- la revue des risques majeurs du Groupe SAMSE,
- le suivi de la démarche de questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne et d'audits agence,
- le mode de fonctionnement du Comité d'Audit,
- le suivi du dispositif anti-corruption du Groupe (SAPIN 2),
- la validation du plan d'audit interne 2022,
- la revue de la méthodologie d'"impairment tests" avec le responsable de la consolidation Groupe.

liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les administrateurs et la Direction Générale.

A la connaissance de la société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction

ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil ou de la Direction Générale, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

## 2.2.6 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2021, aucun des mandataires sociaux n'a acheté ou cédé des actions de notre société.

## 2.3 Rémunérations des mandataires sociaux

### 2.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote ex-ante)

La politique de rémunération des mandataires sociaux de SAMSE est fixée par le Conseil d'Administration suivant les recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et fait l'objet d'une revue annuelle. La politique de rémunération a été discutée et approuvée par le Conseil au cours de sa réunion du 17 mars 2022, sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le 11 mars 2022 et conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2022 sera appelée à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux.

La politique de rémunération des mandataires sociaux a été approuvée à 96,97 % des voix lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 (9<sup>ème</sup> résolution).

#### Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Dans un souci de transparence et d'équilibre, le Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière. Ils veillent, en outre, à ce que cette politique soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité, s'inscrive dans sa stratégie commerciale et soit cohérente avec la politique de rémunération des salariés du Groupe et les intérêts des actionnaires. Pour la détermination de la rémunération sont également pris en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, les fonctions exercées dans les filiales du Groupe, le niveau des rémunérations des salariés du Groupe notamment avec le calcul des ratios d'équité.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise.

En application de la politique de la société, la rémunération des mandataires sociaux dirigeants de la société comporte une partie fixe, une partie variable et certains avantages en nature.

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés du Groupe, Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chamero

assurent des tâches fonctionnelles et d'assistance en contrepartie desquelles DUMONT INVESTISSEMENT, dans le cadre de la convention réglementée signée avec SAMSE (dont le détail figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes), facture au coût de revient à cette dernière les prestations fonctionnelles fournies.

La rémunération fixe intègre la rémunération du mandat social à hauteur de 140 814 € pour Olivier Malfait (Président Directeur Général), François Bériot (Directeur Général Délégué) et Laurent Chameroiy (Directeur Général Délégué).

La rémunération variable, pour les trois dirigeants, se compose de deux éléments :

- d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmentée de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- d'une prime versée au titre du contrat d'intéressement décrit dans le chapitre 3.5.4 du Document d'enregistrement universel.

Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chameroiy bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les trois dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. A la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, aucun plan de stock-options n'est en cours au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants.

Un plan d'attribution d'actions gratuites de DUMONT INVESTISSEMENT (dont le détail figure au chapitre 3.5.2 du Document d'enregistrement universel) a été mis en place au profit des salariés du Groupe et des mandataires sociaux dirigeants. Les actions attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

Le Président Directeur Général et l'un des Directeurs Généraux Délégués perçoivent des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de

MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS, pour Olivier Malfait et au sein de CHRISTAUD et PLATTARD SAS, pour François Bériot.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

## Avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

### Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

### Indemnités de fin de carrière

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe aux comptes consolidés note 15.3) au titre des indemnités de fin de carrière, calculées sur la base du contrat de travail, pour les membres de la Direction Générale, s'élève à 171 315 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président Directeur Général	64 115
François Bériot, Directeur Général Délégué	78 921
Laurent Chameroiy, Directeur Général Délégué	28 279

### Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chameroiy une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute, au titre du contrat de travail et du mandat social, des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Olivier Malfait et François Bériot, une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée, au titre du contrat de travail et du mandat social, sur deux ans.

### Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Olivier Malfait</b> Président Directeur Général	X			X		X	X	
<b>François Bériot</b> Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
<b>Laurent Chamero</b> Directeur Général Délégué	X			X		X	X	

Il est précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de François Bériot et de Laurent Chamero à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT, et le maintien du contrat de travail pour Olivier Malfait, lequel n'est pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT.

### Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de SAMSE, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général. Leur rémunération se compose essentiellement d'une rémunération en numéraire anciennement dénommée «jetons de présence».

Le Conseil effectue, sur la base du montant global alloué par l'Assemblée Générale, soit 30 000 € jusqu'à nouvelle décision, une répartition de cette enveloppe fixe de rémunération entre ses membres, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La répartition de cette enveloppe globale entre les administrateurs tient compte des composantes suivantes :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence est versée à chaque administrateur,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux réunions du Conseil, est perçue à concurrence de 80 %.

L'administrateur représentant les salariés ne reçoit pas de rémunération à raison de son mandat et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Ils peuvent être remboursés des frais de voyage et de déplacement engagés dans le cadre de leur mandat.

Le détail des rémunérations qui sont allouées aux membres du Conseil d'Administration figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

## 2.3.2 Rémunérations des mandataires sociaux versées ou attribuées au cours de l'exercice 2021 (vote ex post)

Ce paragraphe présente la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants de la société pour l'exercice 2021. La rémunération totale de l'exercice clos au 31 décembre 2021 respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société du 18 mai 2021. Pour rappel, les actionnaires se sont prononcés à 99,68 % en faveur de la politique de rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués (8<sup>ème</sup> résolution).

Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux 2021 de la société, comme sa politique 2022, décrite ci-dessus, est arrêtée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Au cours de l'année 2021, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 324 808 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre de la Direction Générale (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Olivier Malfait, Président Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	416 540	516 909
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>Total</b>	<b>416 540</b>	<b>516 909</b>
<b>François Bériot, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	408 361	506 052
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>Total</b>	<b>408 361</b>	<b>506 052</b>
<b>Laurent Chameroi, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	347 967	491 345
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
<b>Total</b>	<b>347 967</b>	<b>491 345</b>

## Récapitulatif des rémunérations de chaque membre de la Direction Générale (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants dus (1)	Montants versés (1)	Montants dus (1)	Montants versés (1)
<b>Olivier Malfait, Président Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	270 834	270 834	281 629	281 629
Rémunération variable annuelle (2)	114 795	95 721	196 500	114 795
Rémunération variable pluriannuelle (2)		39 222		
Rémunération exceptionnelle	1 500	1 500	5 000	5 000
Rémunération allouée aux membres des conseils	9 306	9 306	11 450	11 450
Avantages en nature	20 105	20 105	22 330	22 330
<b>Total</b>	<b>416 540</b>	<b>436 688</b>	<b>516 909</b>	<b>435 204</b>
<b>François Bériot, Directeur Général Délégué</b>				
Rémunération fixe	270 834	270 834	281 629	281 629
Rémunération variable annuelle (2)	114 795	95 721	196 500	114 795
Rémunération variable pluriannuelle (2)		39 222		
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils	2 750	2 750	2 750	2 750
Avantages en nature	19 982	19 982	25 173	25 173
<b>Total</b>	<b>408 361</b>	<b>428 509</b>	<b>506 052</b>	<b>424 347</b>
<b>Laurent Chamero, Directeur Général Délégué</b>				
Rémunération fixe	232 561	232 561	281 629	281 629
Rémunération variable annuelle (2)	114 795	95 721	196 500	114 795
Rémunération variable pluriannuelle (2)		39 222		
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils	611	611		
Avantages en nature			13 216	13 216
<b>Total</b>	<b>347 967</b>	<b>368 115</b>	<b>491 345</b>	<b>409 640</b>

(1) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale au titre des exercices 2020 et 2021, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.1.

(2) Conformément à l'article L.225-37-3 2° du Code de commerce, il est précisé qu'en 2020, la rémunération variable annuelle (0,15 % du ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) et pluriannuelle, soit 114 795 €, représente 42,4 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait et François Bériot et 49,4 % pour Laurent Chamero.

En 2021, la rémunération variable annuelle (0,15 % du ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) et pluriannuelle, soit 196 500 €, représente 69,8 % de la rémunération fixe pour Olivier Malfait, François Bériot et Laurent Chamero.

## Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Conformément aux dispositions légales, la société rend compte du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la rémunération moyenne et médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices.

### [Méthodologie suivie pour le calcul des ratios](#)

Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux prise en compte correspond aux rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, à celles allouées aux administrateurs, à l'intéressement et à la participation, aux avantages en nature et aux rémunérations à long terme versées sur l'exercice donné.

Pour les salariés, les mêmes composantes de rémunérations ont été retenues à l'exception des rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur.

Les salariés pris en compte sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée et qui ont été présents de façon continue dans les effectifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice considéré.

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE (soit 24 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Olivier Malfait, Président Directeur Général</b>					
Ratio Equité Moyenne	11,4	11,4	11,5	12,6	12,1
Ratio Equité Médiane	14,8	13,2	13,4	15,0	14,1
<b>François Bériot, Directeur Général Délégué</b>					
Ratio Equité Moyenne	11,3	11,3	11,5	12,4	12,0
Ratio Equité Médiane	14,6	13,1	13,3	14,7	13,9
<b>Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué</b>					
Ratio Equité Moyenne	8,0	8,3	8,7	10,8	11,6
Ratio Equité Médiane	10,4	9,6	10,0	12,8	13,5

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE et de ses filiales les plus représentatives (soit 78 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Olivier Malfait, Président Directeur Général</b>					
Ratio Equité Moyenne	14,1	14,4	14,0	13,5	12,9
Ratio Equité Médiane	14,8	14,9	14,8	16,0	15,1
<b>François Bériot, Directeur Général Délégué</b>					
Ratio Equité Moyenne	13,9	14,3	13,9	13,2	12,8
Ratio Equité Médiane	14,6	14,7	14,7	15,7	14,9
<b>Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué</b>					
Ratio Equité Moyenne	9,9	10,5	10,6	11,5	12,4
Ratio Equité Médiane	10,4	10,8	11,2	13,7	14,4

Performances de la société

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution comparative (en %) de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la performance économique du Groupe.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Évolution de la performance économique du Groupe SAMSE</b>					
Chiffre d'affaires consolidé	9,7 %	6,5 %	5,1 %	0,8 %	17,1 %
Résultat Opérationnel Courant	13,6 %	0,9 %	10,3 %	17,6 %	73,3 %
Résultat net part du Groupe	15,4 %	2,0 %	0,0 %	16,1 %	97,5 %
<b>Évolution de la rémunération des mandataires sociaux (montants dus)</b>					
<b>Olivier Malfait, Président Directeur Général</b>	7,7 %	-2,8 %	7,6 %	0,5 %	24,1 %
<b>François Bériot, Directeur Général Délégué</b>	7,7 %	-2,7 %	8,1 %	-1,0 %	23,9 %
<b>Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué</b>	9,6 %	-1,0 %	13,1 %	12,8 %	41,2 %

## Répartition des rémunérations de chaque membre du Conseil d'Administration (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés en 2020	Montants versés en 2021
<b>Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration</b>		
Rémunération allouée au titre du mandat	2 500	5 000
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau 2 ci-avant)	0	0
<b>Patrice Joppé, Administrateur</b>		
Rémunération allouée au titre du mandat	4 250	5 000
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	35 527	35 527
<b>Martine Paccoud, Administratrice indépendante</b>		
Rémunération allouée au titre du mandat	3 250	5 000
Autres rémunérations	0	0
<b>Stéphanie Paix, Administratrice indépendante</b>		
Rémunération allouée au titre du mandat	4 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
<b>DUMONT INVESTISSEMENT, Administratrice</b>		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Patrice Joppé</b>		
Mandat de Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	5 527	5 527

## Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Le tableau n°4 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, durant l'exercice.

## Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Le tableau n°5 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription n'a été levée, durant l'exercice.

## Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Les mandataires sociaux bénéficient d'un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT mis en place au sein du Groupe. Les actions attribuées devant faire l'objet d'une refacturation au coût de revient à notre société, les informations relatives aux actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social sont détaillées ci-dessous.

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation (K€) des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Plan d'actions attribuées gratuitement à Olivier Malfait					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2025
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2026
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2027
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2028
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029
Plan d'actions attribuées gratuitement à François Bériot					
Tranche 1	04/03/2021	341	54	05/2022	05/2025
Tranche 2	04/03/2021	341	54	05/2023	05/2026
Tranche 3	04/03/2021	341	54	05/2024	05/2027
Tranche 4	04/03/2021	341	54	05/2025	05/2028
Tranche 5	04/03/2021	341	54	05/2026	05/2029
Plan d'actions attribuées gratuitement à Laurent Chameroy					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2025
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2026
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2027
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2028
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029

(1) Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à

l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement, au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Il est précisé que la totalité de l'attribution est conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

## Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Le tableau n°7 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune action attribuée gratuitement aux mandataires sociaux, n'est devenue disponible, durant l'exercice.

## Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

## Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Le tableau n°9 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable.

## Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

S'agissant de la société SAMSE, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre de bénéficiaires (1)	321	321	321	321	321
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	40 125	40 125	40 125	40 125	40 125

(1) A la date d'attribution

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

S'agissant de la société DUMONT INVESTISSEMENT, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021. Les actions attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre de bénéficiaires (1)	235	235	235	235	235
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 (2)	05/2027 (2)	05/2028 (2)	05/2029 (2)	05/2029 (2)
	05/2025 (3)	05/2026 (3)	05/2027 (3)	05/2028 (3)	05/2028 (3)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	56 378	56 378	56 378	56 378	56 378

(1) A la date d'attribution

(2) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(3) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

## Informations diverses relatives aux dirigeants mandataires sociaux (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 2.3.1 du Document d'enregistrement universel.

## 2.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

## 2.5 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 25.2 des statuts de la société.

## 2.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital	Détaillée dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote	Détaillées dans le chapitre 1.6 - SAMSE et ses actionnaires du Document d'enregistrement universel.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	Détaillées dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Néant
Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts	Néant
Pouvoirs du Conseil d'Administration en ce qui concerne le rachat d'actions	Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, le Conseil d'Administration peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	Néant
Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant

## 2.7 Renseignements sur la société

### Dénomination sociale et siège social

SAMSE  
2 Rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble.

### Forme juridique

Société Anonyme régie par la législation française.

### Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

### Objet social

(statuts article 2)

La présente Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides, ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la Société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- La location de camion sans chauffeur,
- Les transports privés et publics de marchandises,
- La prestation logistique pour le compte de tiers,
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait

à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,

- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

### Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

### Exercice social

(statuts article 32)

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours

lorsque pour une raison quelconque la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et déterminé le montant du bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale peut déterminer le montant des dividendes que la Société peut distribuer. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur des réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

## Mise en paiement des dividendes

(statuts article 35)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L 232-12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

## Assemblées Générales

### *Modes de convocation des Assemblées Générales*

(statuts article 24)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique

de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

### *Conditions d'admission*

(statuts article 25.2)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R.225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

#### *Conditions d'exercice du droit de vote*

(statuts articles 10 - 12 - 27)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 12.2 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 10.2 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

#### *Conditions d'acquisition de droits de vote multiples*

(statuts article 12.2)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

## 3 – Rapport de Gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2021	73
3.2	Déroulement de l'exercice	74
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	81
3.4	Gestion des risques	81
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	101
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	104
3.7	Plan de vigilance	149
3.8	Informations sur le capital social	151
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	151
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	151
3.11	Frais de recherche et de développement	151
3.12	Perspectives 2022	151
3.13	Observations du Comité Social et Economique	151

## 3.1 Faits marquants de l'exercice 2021

La pandémie de Covid-19 avait impacté de manière très significative l'activité du Groupe au cours du premier semestre 2020, avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution Négoce et Bricolage.

La perte de chiffre d'affaires avait été partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel (8,0 M€ pour l'indemnisation proprement dite, majorée des allègements de charges sociales et de rémunérations pour 6,9 M€), enregistrée en diminution des charges de personnel dans le compte de résultat consolidé.

Sur l'exercice 2021, le Groupe évolue dans un contexte de marché très favorable avec un chiffre d'affaires en forte augmentation de 17,1 % par rapport à l'exercice 2020 (et en progression de 18,0 % en comparaison à l'année 2019).

Contrairement au 31 décembre 2020, le Groupe n'a pas eu recours au chômage partiel et n'a pas sollicité de report d'échéance de dette sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2020, les reports d'échéances concernaient essentiellement les emprunts bancaires pour 25,5 M€ (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés).

Compte tenu du contexte, en fin d'année 2020, le risque client avait tout particulièrement été analysé. Le coût lié au risque client s'était dégradé de 3,0 M€. Au 31 décembre 2021, un suivi a été réalisé et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 et le coût issu du risque client (pertes sur créances irrécouvrables complétées des dotations et reprises de provision pour dépréciation) a diminué de 5,9 M€ par rapport à 2020.

### 3.1.1 Modifications significatives du périmètre

La quote-part détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX est passée à 100 % et celle détenue par SAMSE dans le capital de CHRISTAUD à 92,99 %.

SAMSE a cédé 100 % du capital de GET ELECTRIC.

### 3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, les opérations suivantes ont été réalisées :

Transmission Universelle de Patrimoine, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de :

- LEADER CARRELAGES à SAMSE.
- DEGUERRY SAMSE à SAMSE.
- REMAT à SAMSE.
- LE COMPTOIR à CELESTIN MATERIAUX.
- SCIERIE JOURDAN à ETS PIERRE HENRY ET FILS.

Acquisition par MAURIS BOIS à SAMSE du fonds de commerce de Sallanches avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2021.

## 3.2 Déroulement de l'exercice

### 3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2021	2020	% de var.
Chiffre d'affaires	1 769,7	1 511,6	17,1
Résultat opérationnel courant	122,5	70,6	73,4
Résultat opérationnel	124,1	70,2	76,7
Résultat financier	(2,6)	(2,2)	19,5
Charge d'impôt	(32,8)	(24,1)	36,1
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	7,9	5,9	33,4
Résultat net des sociétés intégrées	96,6	49,8	93,7
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	93,5	47,4	97,5

#### 1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 770 M€, en augmentation de 17,1 % par rapport à 2020 (+ 16,6 % à périmètre comparable).<sup>1</sup>

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce s'établit à 1 368 M€, soit + 17,9 %, et en comparaison à 2019, la progression est de 15,4 %.

Avec un chiffre d'affaires de 401 M€, l'activité Bricolage est en augmentation de 14,3 % sur l'exercice 2021 (+ 27,9 % par rapport à 2019). A périmètre comparable, la croissance ressort à +12,1 %. Le Bricolage réalise donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble des deux dernières années (+ 22,6 % en cumulé), supérieure à celle du marché (+ 16,7 % à fin décembre en cumulé sur deux ans - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du Bricolage).

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2021	2020	% de var.
Négoce	1 368,4	1 160,5	17,9
Bricolage	401,3	351,1	14,3
Total Groupe	1 769,7	1 511,6	17,1

#### 2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 122,5 M€, en progression de 73,4 % comparé à 2020. Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont très bien orientés.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en hausse de 46,7 M€ et s'établit à 93,8 M€ au 31 décembre 2021. Le résultat du Négoce bénéficie notamment d'une bonne maîtrise des charges au regard de l'intensité de l'activité.

L'activité Bricolage affiche un Résultat Opérationnel Courant de 28,6 M€ et augmente ainsi de 5,1 M€, en comparaison à une année 2020 particulièrement

contrastée d'un semestre à l'autre et très dynamique au global.

Les charges de personnel et les charges externes augmentent de manière corrélée à l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe.

#### 3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 124,1 M€. Les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement un produit net sur cessions immobilières (2,3 M€) et des frais liés à des fermetures pour 0,7 M€.

<sup>1</sup> Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2020 et 2021

**4 - Résultat financier**

Le résultat financier qui s'établit à - 2,6 M€ au 31 décembre 2021, est en retrait de 0,4 M€.

**5 - Résultat net des sociétés intégrées**

La charge d'impôt augmente de 8,7 M€ par rapport à 2020. Le taux d'impôt apparent diminue de 35,4 % à fin 2020, à 27,0 % au 31 décembre 2021.

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 7,9 M€, en progression de 2,0 M€ par rapport à 2020.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort donc à 96,6 M€.

**6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE**

Le résultat net part du Groupe s'établit à 93,5 M€ contre 47,4 M€ en 2020.

**3.2.2 Flux financiers**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2021	2020
Dettes financières non courantes	273,1	285,8
Dettes financières courantes	77,8	78,5
Trésorerie active	-145,8	-141,3
<b>Endettement net</b>	<b>205,1</b>	<b>223,0</b>

### 3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

<b>Investissements réalisés par SAMSE</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Investissements opérationnels</b>			
Immobilisations incorporelles	326	886	1 274
Terrains et constructions	5 928	4 747	3 521
Matériels et outillages	3 002	1 835	3 541
Installations et agencements mobiliers	1 076	1 014	1 025
Matériel de transport	2 855	3 913	4 972
Matériel de bureau, informatique et mobilier	905	545	694
<b>Total</b>	<b>14 092</b>	<b>12 940</b>	<b>15 027</b>
<b>Investissements financiers</b>			
SAS CHRISTAUD	750	221	0
SAS DORAS	2	0	0
SAS ETS RENE DE VEYLE	0	0	0
SAS M+ MATERIAUX	0	10 000	12 000
SAS ZANON TRANSPORTS	0	0	0
SAS LA BOITE A OUTILS	0	20	0
SAS BTP DISTRIBUTION	0	0	1 005
SAS LEADER CARRELAGES	0	0	316
SAS DEGUERRY SAMSE	0	0	1 900
<b>Total</b>	<b>752</b>	<b>10 241</b>	<b>15 221</b>
<b>Investissements SAMSE société mère</b>	<b>14 844</b>	<b>23 181</b>	<b>30 248</b>
<b>Investissements réalisés par les filiales (*)</b>			
SAS LA BOITE A OUTILS	17 063	4 118	6 588
SAS DORAS	6 754	7 001	5 099
SAS M+ MATERIAUX	1 793	4 132	4 363
SAS BTP DISTRIBUTION	1 605	125	1 502
SAS MAURIS BOIS	688	567	3 139
SAS CELESTIN MATERIAUX	683	250	264
SAS CHRISTAUD	477	971	177
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	348	214	455
SAS COMPTOIR FROMENT	280	79	241
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	235	277	63
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	223	1 622	186
SAS SOCOBOIS	121	307	423
SAS BILLMAT	102	110	0
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	88	67	52
SAS LOIRE MATERIAUX	60	435	0
SAS ZANON TRANSPORTS	49	92	92
SAS BLANC MATERIAUX	17	16	21
SAS SCIERIE JOURDAN	0	54	53
SAS REMAT	0	10	14
SAS ETS ROGER CLEAU	0	0	1 356
SAS S.D.T.A.	0	0	0
SARL EPPS	0	0	0
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	0	0	0
SAS RENE DE VEYLE	6 033	0	0
AUTRES	0	5 428	1 329
<b>Investissements filiales</b>	<b>36 619</b>	<b>25 875</b>	<b>25 417</b>

(\*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

## 3.2.4 Activité de SAMSE

### Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2021	2020	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	705,7	597,9	18,0
Résultat d'exploitation	39,9	21,7	83,4
Résultat financier	19,6	13,7	42,8
Résultat exceptionnel	-0,9	-1,2	-29,1
Participation	3,5	1,7	104,2
Impôt sur le résultat	11,2	7,1	56,6
Résultat net	43,9	25,4	73,0

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2021 s'élève à 705,7 M€ contre 597,9 M€ en 2020, ce qui représente une hausse de 18,03 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 21,7 M€ en 2020 à 39,9 M€ en 2021, soit une hausse de 83,4 % : les produits d'exploitation se situent à 721 M€ et les charges à 681,1 M€.

Le résultat financier est en hausse de 42,8 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2021.

Le résultat exceptionnel qui était de - 1,2 M€ en 2020 ressort à - 0,9 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 3,5 M€ et un impôt sur les bénéfices de 11,2 M€, le résultat net s'établit à 43,9 M€, en hausse de 73 % par rapport au résultat 2020.

### Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 de fixer le dividende à verser à 16,00 € par action soit un dividende total de 55 329 344,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2018	2,50 €
2019	8,00 €
2020	8,00 €*

\* Hors dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

## Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

	Art. D.441-6   1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art.D.441-6   2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	7 045					9 990	40 874					16 079
Montant total des factures concernées en euros HT	13 360	-594	-975	-159	817	-910	39 352	1 810	684	541	298	3 333
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,26 %	-0,10%	-0,17%	-0,03%	0,14%	-0,15%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,58 %	0,26 %	0,10 %	0,08 %	0,04 %	0,47 %
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues							6 113					
Montant total des factures exclues HT							12 523					
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j					

## 3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2021	2020	% variation	2021	2020	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	340 423	302 465	12,55	26 115	24 446	6,83
SAS M+ MATERIAUX	259 942	215 902	20,40	14 913	8 093	84,27
SAS DORAS	240 970	204 899	17,60	8 918	825	980,97
SAS MATERIAUX SIMC	169 237	152 204	11,19	8 818	5 948	48,25
SAS PLATTARD NEGOCE	106 667	89 854	18,71	5 572	3 724	49,62
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	104 627	75 062	39,39	9 158	2 720	236,69
SAS BTP DISTRIBUTION	65 802	54 417	20,92	4 316	3 080	40,13
SAS MAURIS BOIS	63 422	47 483	33,57	8 203	3 883	111,25
SAS CHRISTAUD	40 701	30 776	32,25	3 023	2 139	41,33
SAS PLATTARD SAS	35 113	31 685	10,82	16	375	-95,73
SAS CELESTIN MATERIAUX	34 677	30 568	13,44	2 260	2 517	-10,21
SAS SOCOBOIS	28 656	23 895	19,92	1 137	743	53,03
SAS COMPTOIR FROMENT	25 304	21 485	17,78	3 047	2 570	18,56
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	20 670	19 099	8,23	1 359	1 772	-23,31
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	20 518	18 183	12,84	1 879	1 550	21,23
SAS BILLMAT	20 032	16 643	20,36	944	453	108,39
SAS BOURG MATERIAUX	19 035	17 505	8,74	1 276	948	34,60
SAS RG BRICOLAGE	18 803	17 383	8,17	3 025	2 859	5,81
SAS ZANON TRANSPORTS	15 237	13 238	15,10	1 870	1 409	32,72
SAS DIDIER	14 600	13 126	11,23	969	505	91,88
SAS LOIRE MATERIAUX	13 590	10 540	28,94	852	107	696,26
SARL SUD APPRO	11 913	9 604	24,04	532	28	1 800,00
SAS BLANC MATERIAUX	8 560	6 812	25,66	1 168	799	46,18
SAS MAT APPRO	8 270	5 638	46,68	182	73	149,32
SAS MS MATERIAUX	8 265	7 397	11,73	386	194	98,97
SAS TARARE MATERIAUX	4 764	3 452	38,01	345	149	131,54
SAS REMAT (absorbée par SAMSE en 2021)		5 522			-493	
SAS DEGUERRY SAMSE (absorbée par SAMSE en 2021)		5 602			428	
SAS LE COMPTOIR (absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2021)		2 447			-380	
SAS LEADER CARRELAGES (absorbée par SAMSE en 2021)		2 627			-142	

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2021	2020	% variation	2021	2020	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	30 070	26 498	13,48	20 696	16 161	28,06
SAS M+ MATERIAUX	14 912	8 071	84,76	9 310	4 253	118,90
SAS DORAS	10 776	2 929	267,91	7 210	1 688	327,13
SAS MATERIAUX SIMC	8 802	5 916	48,78	8 249	3 311	149,14
SAS PLATTARD NEGOCE	6 005	4 109	46,14	3 762	2 690	39,85
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	9 903	3 856	156,82	7 125	3 042	134,22
SAS BTP DISTRIBUTION	4 453	3 222	38,21	3 029	2 159	40,30
SAS MAURIS BOIS	8 204	3 879	111,50	5 527	2 470	123,77
SAS CHRISTAUD	3 583	2 835	26,38	2 541	2 019	25,85
SAS PLATTARD SAS	2 433	2 784	-12,61	2 168	2 481	-12,62
SAS CELESTIN MATERIAUX	2 012	2 520	-20,16	1 486	1 676	-11,34
SAS SOCOBOIS	1 121	725	54,62	627	460	36,30
SAS COMPTOIR FROMENT	3 054	2 576	18,56	1 998	1 660	20,36
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 360	1 772	-23,25	883	1 114	-20,74
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 880	1 550	21,29	1 199	972	23,35
SAS BILLMAT	933	445	109,66	726	495	46,67
SAS BOURG MATERIAUX	1 273	932	36,59	849	622	36,50
SAS RG BRICOLAGE	3 026	2 865	5,62	1 933	2 060	-6,17
SAS ZANON TRANSPORTS	1 862	1 411	31,96	1 136	976	16,39
SAS DIDIER	968	504	92,06	739	451	63,86
SAS LOIRE MATERIAUX	811	59	1 274,58	772	218	254,13
SARL SUD APPRO	534	27	1 877,78	471	26	1 711,54
SAS BLANC MATERIAUX	1 169	799	46,31	824	552	49,28
SAS MAT APPRO	181	68	166,18	121	43	181,40
SAS MS MATERIAUX	378	189	100,00	273	151	80,79
SAS TARARE MATERIAUX	339	142	138,73	314	135	132,59
SAS REMAT (absorbée par SAMSE en 2021)		-573			-629	
SAS DEGUERRY SAMSE (absorbée par SAMSE en 2021)		427			339	
SAS LE COMPTOIR (absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2021)		-389			-401	
SAS LEADER CARRELAGES (absorbée par SAMSE en 2021)		-140			-147	

### 3.3 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

LOIRE MATERIAUX a été absorbée par MAURIS BOIS et BILLMAT par CHRISTAUD, par voie de fusion-absorption, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

BTP DISTRIBUTION a cédé à CHRISTAUD, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la branche d'activité d'Adduction d'Eau Potable de cinq de ses fonds de commerce

situés à Etupes (25), Fegersheim (67), Hagueneau (67), Richwiller (68) et Woustiviller (57).

DORAS a cédé à BTP DISTRIBUTION, à effet au 1<sup>er</sup> février 2022, trois fonds de commerce, situés à Chalon sur Saône (71) et à Dijon (21).

### 3.4 Gestion des risques

#### 3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé en 2021 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

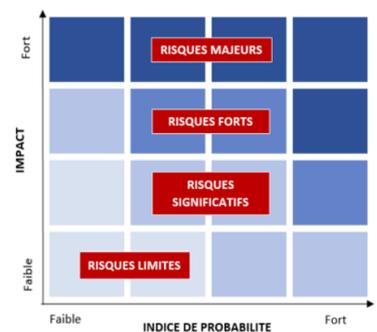
Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
<b>Risques liés à l'activité</b>	Sécurité des personnes	Majeur
	Défaillance des systèmes informatiques	Majeur
	Pression concurrentielle	Fort
	Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks	Fort
	Stratégie de croissance et de développement inappropriée	Fort
	Risques liés à la gestion des ressources humaines	Fort
	Fraude	Significatif
<b>Risques environnementaux</b>	Risques sanitaires	Majeur
	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	Significatif
<b>Risques financiers</b>	Risque de contrepartie	Majeur
	Risque de taux	Significatif
	Risques de change	Significatif
<b>Risques liés à la situation financière de l'émetteur</b>	Risques de liquidité	Majeur
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>	Litiges	Significatif
	Ethique des affaires	Significatif

*RSE* Les facteurs de risques présentés avec ce pictogramme font l'objet d'une présentation approfondie au sein de la Déclaration de Performance Extra-Financière (3.6)



## Sécurité des personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>Le «risque professionnel» peut se définir comme l'ensemble des situations à risque qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les facteurs de risques - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques liés à la manutention manuelle et mécanique,</li> <li>- risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur),</li> <li>- risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail,</li> <li>- risques électriques,</li> <li>- risques d'incendies et d'explosions,</li> <li>- risques routiers</li> <li>- risques psychosociaux</li> </ul>	<p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels les plus importants pour le Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties,</li> <li>- une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties,</li> <li>- une maladie professionnelle.</li> </ul> <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager auprès de ses parties prenantes et de potentiels nouveaux embauchés.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site et pouvant ainsi avoir des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe d'une vingtaine d'animateurs sécurité répartis entre la partie Négoce et la partie Bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en œuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites de leur périmètre.</p> <p>Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé en lien avec l'assureur, selon ses modalités, chaque année sur les sites Négoce et Bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention au sein des établissements, contribue à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>Le Groupe investit dans la formation de ses salariés en matière de sécurité.</p> <p>Les quatre grands thèmes développés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conduite et la manutention de chariots,</li> <li>- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...),</li> <li>- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple),</li> <li>- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.</li> </ul> <p>M+ MATERIAUX, ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.</p> <p>Les lieux de stockage des produits dangereux répondent aux normes en vigueur et plus particulièrement la plateforme logistique conçue spécifiquement pour limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et pour soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.</p>	

## Défaillance des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus, l'accélération de la stratégie de digitalisation du Groupe (lancement de nouveaux sites de e-commerce, recours massif au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données.</p> <p>L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraînent également des risques de non-conformité législative et réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> <p>Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la Direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Les améliorations effectuées à la suite de la crise sanitaire permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction Informatique a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Ils permettent le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>Ce dispositif repose sur la diffusion de supports de communication internes pour impulser les bonnes pratiques, un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place et des campagnes de tests à grande échelle.</p> <p>De plus, dans le but de continuer à maîtriser son image, le Groupe s'appuie dorénavant sur le triptyque SPF/DKIM/DMARC pour sécuriser ses domaines émetteurs de mails.</p> <p>En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.</p>	

## Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du Bricolage et du Négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON MATERIAUX et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité Bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés «pur players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la perte de parts de marché,</li> <li>– une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.</li> </ul>
<p><b>Gestion du risque</b></p>	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et online qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing,</li> <li>– refonte des plans de vente et des plans de stock,</li> <li>– formation des collaborateurs,</li> <li>– investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,</li> <li>– amélioration de la qualité de service clients,</li> <li>– maillage territorial,</li> <li>– transformation digitale et développement de nouveaux services.</li> </ul> <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p>	

## Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : Négoce ou Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux, le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>D'autre part, des hausses sur les cours des matières premières et de l'énergie couplées à des croissances du marché nettement supérieures aux prévisions pourraient conduire les industriels, fournisseurs du Groupe, à être dans l'incapacité de produire suffisamment pour répondre aux besoins du marché. Par ce phénomène le Groupe serait exposé à un risque de pénuries sur certaines familles de produits qu'il distribue.</p> <p>Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dégradation de son résultat opérationnel,</li> <li>- la dégradation de sa réputation.</li> </ul>

**Gestion du risque**

Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.

La Direction des achats peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.

Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.

Au 31 décembre 2021, le TOP 10 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 20 % du volume d'achats global.

Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Le Groupe SAMSE qui a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides, a, par ailleurs, développé et déployé un outil de gestion de ses tarifs centralisé qui lui permet d'anticiper au mieux les fluctuations tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients pour ainsi préserver ses marges.

Dans le cadre de sa transformation, le Groupe déploie également des cellules d'approvisionnement inter-régionales pour centraliser la gestion des approvisionnements, professionnaliser les métiers et ainsi permettre une meilleure gestion des besoins des agences.

Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.

Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.

La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.

## Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (Négoce et Bricolage) sans chercher à intégrer en amont de la chaîne de valeur,</li> <li>- renforcer le maillage territorial en France exclusivement,</li> <li>- adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique).</li> </ul> <p>Chaque projet de croissance externe ou interne, avant d'être présenté en Conseil d'Administration, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels régionaux qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants).</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité.</p> <p>Le Conseil d'Administration à la lumière de ces éléments valide les décisions d'investissements.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.</p>	

## Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique et le transport est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique.</p> <p>Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque.</li> <li>- Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs.</li> <li>- Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe.</li> <li>- Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over.</li> <li>- Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise et avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs et sur l'engagement et la fierté d'appartenance au Groupe. En 2020, à travers le programme Horizon Bleu, un plan de co-investissement a été proposé et mis en œuvre auprès de plus de 230 managers du Groupe (incluant les membres du COMEX) qui investissent pour la réussite du Groupe dans les prochaines années en devenant actionnaires. Un site dédié à l'actionnariat et à la politique de partage a été mis en place pour faciliter aux collaborateurs l'investissement de leurs intéressements et participations dans le Fonds Commun de Placement du Groupe. Le programme Horizon Bleu ainsi que l'investissement sur le Plan d'Épargne Groupe s'accompagnent d'abondements à effet incitatif.</p> <p>En 2021, 70 % des instances représentatives du personnel ont été renouvelées via les élections professionnelles dans un climat serein et constructif.</p> <p>Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et des projets de digitalisation de la formation sont en cours. Elle accompagne aussi l'évolution des métiers et des organisations dans le cadre des projets de transformation de l'entreprise. De nouvelles définitions de fonctions sont produites régulièrement. Des équipes de formateurs internes interviennent sur le terrain pour accompagner ces changements opérationnels d'organisation.</p> <p>Par ailleurs, depuis plusieurs années, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : un nouveau site de recrutement a été mis en ligne début 2019 et une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est également en cours. Le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des «people review» sont en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe.</p> <p>La DRH du Groupe déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel...) afin de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs.</p> <p>La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. En 2021, la DRH du Groupe a préparé la migration de son SIRH vers une architecture multi-solutions (paie, gestion du personnel, entretiens annuels, gestion de la formation, plateforme e-learning et gestion de la rémunération) pour une mise au œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'ensemble de ces solutions est mis à disposition pour tous les collaborateurs via un portail dédié directement accessible via l'intranet du Groupe qui permet également l'accès direct aux politiques RH. Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH.</p> <p>Une veille active permet au Groupe d'engager les actions d'adaptation nécessaires, à tous les niveaux de l'entreprise, pour être en conformité avec les exigences légales et réglementaires.</p>	

## Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Au sein de ses activités Négoce et Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p>	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p>
<p><b>Gestion du risque</b></p>	
<p>Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalles réguliers par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la Direction opérationnelle et à la Direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie Négoce, les agences du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents pour répondre notamment aux enjeux de digitalisation. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de Bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion opérationnel.</p>	

## Risques sanitaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Comme tout acteur économique, le Groupe SAMSE est tributaire de facteurs externes de type biologiques/épidémiques sur lesquels ses moyens de prévention et d'action sont limités et auxquels sont également exposés l'ensemble des acteurs notamment ceux de la distribution disposant de points de vente physiques. Parmi ces facteurs, le Groupe SAMSE est exposé, à travers ses collaborateurs, à de graves risques sanitaires, comme la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19.</p> <p>Dans le cadre de cette pandémie, les mesures gouvernementales prises ont contraint le Groupe SAMSE - et plus généralement l'ensemble du tissu économique - à mettre en œuvre une organisation spécifique sur des périodes déterminées afin de préserver notamment la santé des collaborateurs.</p>	<p>Même si ce risque sanitaire et les mesures de confinement qui peuvent en découler ont des impacts économiques qu'il est difficile d'évaluer précisément et même si les conséquences pour le Groupe sur l'exercice 2021 n'ont pas été aussi défavorables que redouté, la prudence est de rigueur pour l'exercice 2022. Une dégradation des résultats est envisageable du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des possibles mesures gouvernementales de couvre-feu ou de confinement qui sont susceptibles d'induire une baisse de l'activité dans le secteur de la construction et qui pourraient de nouveau contraindre le Groupe à la fermeture partielle de son réseau d'agences Négoce et de ses magasins de Bricolage, ce qui conduirait à une perte de chiffre d'affaires,</li> <li>- de l'allongement des délais de paiement des créances clients ou de l'augmentation du taux de défaillance du portefeuille clients, impactés économiquement par cette crise sanitaire,</li> <li>- de difficultés d'approvisionnement liées, d'une part, aux mesures de quarantaine décidées par certains États et d'autre part, à l'arrêt de l'activité de certains de ses fournisseurs.</li> </ul> <p>Au-delà de l'impact financier, le risque sanitaire peut avoir un impact sur le capital humain de part la nécessité de changer les formats organisationnels de l'exécution de l'activité.</p> <p>Enfin il peut entraîner des conséquences irréversibles sur la santé des salariés de l'entreprise pouvant aller jusqu'au décès d'un ou plusieurs d'entre eux.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE s'appuie sur la réactivité de ses collaborateurs et de ses dirigeants pour être en mesure de mettre en place son plan de continuité d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réunion en cellule de crise de son Comité Exécutif à intervalles réguliers pour adapter son organisation en fonction des directives gouvernementales et communiquer sur les mesures prises auprès de toutes ses parties prenantes,</li> <li>- l'adaptation de son organisation en agence (mise en place de mesures sanitaires, mise à disposition du matériel de protection...) et le recours au télétravail pour les fonctions le permettant afin d'assurer la continuité de l'activité tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs,</li> <li>- le recours à des dispositifs de chômage partiel pour adapter sa masse salariale à son activité,</li> <li>- l'analyse de ses flux de trésorerie pour anticiper ses besoins et être en mesure de faire face à ses échéances à court et moyen terme.</li> </ul> <p>Le protocole sanitaire du Groupe est régulièrement mis à jour depuis mars 2020 et diffusé à travers des notes de service simplifiées permettant une communication interne efficace.</p> <p>Une politique de gestion des cas contacts, symptomatiques et positifs a été mise en place ainsi que des protocoles spécifiques pour certains contextes tels que les téléventes ou les inventaires de fin d'année.</p> <p>Toutes ces actions sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les animateurs sécurité.</p>	

## Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre notamment) qui ont un impact néfaste sur l'environnement.</p> <p>Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES.</p> <p>Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.</p> <p>Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser la reprise des déchets issus des produits qu'ils vendent afin de lutter contre les décharges sauvages qui ont un impact désastreux sur l'environnement. Cette obligation se renforce davantage encore avec la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGECE) qui étend la Responsabilité Elargie des Producteurs aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB), et impose donc aux metteurs sur le marché la reprise gratuite, le recyclage et le réemploi des déchets du bâtiment au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.</p>	<p>Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que peuvent causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers mais aussi organisationnels.</p> <p>En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences.</p> <p>Le non-respect des différentes réglementations environnementales (Loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, mais également des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité.</p> <p>Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.</p>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>Le Groupe est soucieux de limiter son impact environnemental et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les pollutions liées à ses activités. Ces plans d'actions sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière figurant au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel et visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) limiter les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre liés aux activités du Groupe,</li> <li>ii) assurer une gestion raisonnée et une réduction des déchets et éviter la création de décharges sauvages,</li> <li>iii) assurer un stockage sécurisé des matières dangereuses et polluantes vendues dans les différentes enseignes.</li> </ul> <p>Le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et de suivre les évolutions des réglementations à ce sujet.</p> <p>Il réalise enfin une veille technique et technologique afin d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.</p>	

\* Source: [https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle\\_de\\_presse/communiqués\\_de\\_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html](https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle_de_presse/communiqués_de_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html)

## Risque de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2021 le montant des créances clients s'élève à 186,83 M€ et représentent 13,62 % du bilan du Groupe.</p> <p>L'annexe aux comptes consolidés, note 10 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité Négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants,</li> <li>- l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie,</li> <li>- l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.</li> </ul>
<p><b>Gestion du risque</b></p>	
<p>Le Directeur du crédit clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des crédit managers, responsables crédit clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe, composés de six juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats et un réseau d'huissiers partenaires</p> <p>La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).</p>	

## Risque de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2021, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (5,10 %) et de dettes à taux fixe (94,90 %), qui comprend un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impacté.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 186 000 € du coût de l'endettement.</p>
<p><b>Gestion du risque</b></p>	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un «mark to market» est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p>	

## Risque de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé à moins de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en termes de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 16 % du montant des achats de la filiale.</p>	<p>En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.</p>
Gestion du risque	
<p>Le faible montant des importations n'imposait jusqu'alors pas la mise en place de couvertures de change systématiques sauf pour l'activité d'importation du bois. En cette année particulière, marquée par une forte volatilité du dollar et des tensions sur certains approvisionnements, le Groupe a réactivé sa stratégie de couverture sur l'ensemble de ses activités (Négoce et Bricolage). Il est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché type REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.</p>	

## Risque de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard aiguisé sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme.</p> <p>Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une baisse des concours bancaires courants qui s'élèvent aujourd'hui à 150 M€,</li> <li>- un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme,</li> <li>- une augmentation du coût de la dette financière.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la centralisation du cash du Groupe,</li> <li>- la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés).</li> </ul> <p>Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère.</p> <p>Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés.</p> <p>Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p>	

## Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2021, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 2,47 M€ (cf. Note 14 de l'annexe aux comptes consolidés)..</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aurait trois impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités,</li> <li>- réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement,</li> <li>- organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre,</li> <li>- commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord,</li> <li>- juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe,</li> <li>- assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations).</li> </ul>	

## Ethique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence, risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption, risque de non-respect de son devoir de vigilance.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>De plus, un non-respect du volet anti-corruption de la Loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales.</p> <p>Enfin, le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs.</p>	<p>Le non-respect du droit de la concurrence ou de la Loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</p> <p>Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Pour limiter le risque de non-respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique.</p> <p>Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre les huit piliers de la Loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité d'Ethique et une procédure d'évaluation des tiers.</p> <p>L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales.</p>	

## 3.4.2 Assurances et couvertures des risques

### Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

### Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction), anciennement dénommée FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du

travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment.

Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

### Politique d'assurance et d'auto-assurance

Le Groupe est engagé dans une démarche de mutualisation des risques entre filiales et la couverture des risques sur l'ensemble de son périmètre est gérée de manière centralisée.

Les principaux programmes d'assurance souscrits par le Groupe couvrent les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutive, sa responsabilité civile et les risques flotte automobile. Les limites de garanties ainsi que les franchises sont cohérentes avec sa stratégie de couverture des risques et les exclusions de garantie sont conformes à la pratique. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

### Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit clients est en place sous la responsabilité du Directeur Administratif. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en hausse sur 2021 compte tenu des mesures de soutien aux entreprises assurant a minima la solvabilité à court terme. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties publiques complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

### 3.4.3 Contrôle interne

#### Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

#### Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

#### Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (Négoce, Bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

#### Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, composé de dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

### La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE, et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration, et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle des décisions prises en Comité Exécutif et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

### L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.  
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente du Groupe.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente. Cette opération a donné lieu à la

formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

### Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe sont revus annuellement par le service audit interne et les responsables des services porteurs de ces risques. Les risques identifiés comme majeurs font systématiquement l'objet d'une présentation annuelle en Comité d'audit. En fonction des circonstances conjoncturelles, d'autres risques peuvent également faire l'objet d'une revue par ce Comité.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

### Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées

par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

### Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,

- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

#### Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

#### Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

#### Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur l'ensemble du Groupe.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

## 3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

### 3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

### 3.5.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, un plan d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

Un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT a été mis en place au sein du Groupe.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

### 3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

### 3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

#### Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 21 mai 2021 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

#### Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 28 mai 2021.

Cet accord intègre un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2021, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

## Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le fonds d'actionnariat salarié (FCPE Groupe SAMSE), investi en titres non cotés DUMONT INVESTISSEMENT, permet aux salariés de devenir actionnaires tout en bénéficiant d'une politique d'abondement avantageuse.

En 2021, afin de renforcer et d'encourager l'actionnariat salarié, les 600 premiers euros investis sur le fonds d'actionnariat salarié ont été abondés à 100 % puis 40 % au-delà.

Les collaborateurs sont également associés à la performance économique et financière du Groupe au travers des primes d'intéressement et de participation qui bénéficient d'un abondement à hauteur de 40 %.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2017	948 071 € (1)	2 750 773 €	2 674 173 €	7 380 832 €
2018	961 861 € (1)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €
2019	1 172 237 € (1) (2)	4 169 754 €	2 981 830 €	8 522 562 €
2020	1 714 557 € (1)	7 239 224 €	3 414 002 €	10 963 249 €
<b>2021</b>	<b>3 500 636 € (1)</b>	<b>11 279 309 €</b>	<b>4 416 883 €</b>	<b>12 975 548 €</b>

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808 €) pour 2019, comptabilisé en 2019

## 3.6 Déclaration de Performance Extra-Financière

### Edito

"Le Groupe SAMSE a poursuivi en 2021 son développement dans un marché particulièrement favorable, accentué par la dynamique apportée par le projet Horizon Bleu qui marque la reprise de son indépendance au travers d'une nouvelle alliance des actionnaires salariés, familiaux et de nouveaux investisseurs.

Le bon niveau de performance est plus que jamais garant de notre indépendance et nous sommes persuadés que l'indépendance capitalistique est un facteur clé de la performance durable.

Pour accompagner ce développement et partager les fruits de la performance du Groupe dans les années à venir, une nouvelle page de l'actionariat salarié s'est ouverte en 2021 avec plusieurs mesures incitatives qui ont permis de porter à 75 % le pourcentage de salariés actionnaires à ce jour.

A ce titre, nous sommes particulièrement fiers du Prix du Coup de Cœur du jury attribué au Groupe SAMSE par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), qui met à l'honneur chaque année les entreprises qui développent les meilleures pratiques en matière d'actionariat salarié.

Les performances économiques et les engagements RSE étant intimement liés, le Groupe a renforcé la structuration d'une gouvernance responsable avec la création en 2021 d'un Comité de pilotage RSE, dont les principales missions sont de coordonner les actions des différentes enseignes et de renforcer les engagements RSE dans les années à venir afin de conjuguer profitabilité et durabilité. Ces actions ont été saluées par une nouvelle progression de l'Indice Gaïa de l'agence de notation extra-financière Ethifinance, qui évalue 230 entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Cette DPEF met en avant les actions menées en 2021 pour poursuivre les engagements du Groupe SAMSE afin de préserver et développer son Capital Humain, limiter l'impact environnemental de ses activités et assurer la conduite éthique de ses affaires."



Olivier MALFAIT  
Président Directeur Général

## Préambule

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et la fait progresser au fil des années. Il présente dans ce rapport les principaux risques RSE liés à son activité ainsi que les politiques mises en place pour les limiter.

### Les grands principes

Pour réaliser son reporting extra-financier, le Groupe SAMSE a souhaité continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux suivis par le Groupe sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour la conduite de ses activités et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie ici sa quatrième Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires.
- Les principaux risques extra-financiers.
- Les politiques déployées.
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BILLMAT	ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS
BLANC MATERIAUX	LA BOITE A OUTILS
BTP DISTRIBUTION	LOIRE MATERIAUX
CELESTIN MATERIAUX	M+ MATERIAUX
CHRISTAUD	MAT APPRO
COMPTOIR FROMENT	MAURIS BOIS
DORAS	RG BRICOLAGE
DUMONT INVESTISSEMENT	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SOCOBOIS
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SUD APPRO
ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES	TRANSPORTS SCHWARTZ
ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES	ZANON TRANSPORTS

Au 1er janvier 2021, la société SAMSE a absorbé les sociétés DEGUERRY SAMSE, LEADER CARRELAGES et REMAT. La société LE COMPTOIR, quant à elle, a été absorbée par CELESTIN MATERIAUX.

La société GET ELECTRIC a été cédée en cours d'année 2021 sortant ainsi du périmètre consolidé.

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

Ce rapport présente les principaux risques RSE identifiés en les classant selon trois thématiques : Responsabilité Sociale, Responsabilité Environnementale et Responsabilité Sociétale. A la fin de chacune des thématiques, un tableau reprend les indicateurs sélectionnés dans la GRI et des indicateurs supplémentaires propres au Groupe et fournit des données chiffrées ou des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre. Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement sont dans le texte qui précède chaque tableau. Exceptionnellement pour 2021, les indicateurs chiffrés sont présentés sur trois années afin de pouvoir comparer les données 2021 à l'année 2019, non marquée par la crise sanitaire.

## Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne

Avec la mise en place de son Pacte vert pour l'Europe (Green Deal européen), l'Union Européenne déploie un ensemble de propositions visant à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Parmi ces politiques, elle met l'accent sur son plan d'actions pour une finance durable qui vise à rediriger les investissements privés vers les activités qui contribuent le plus à ses objectifs de développement durable.

Une des mesures phares de ce plan d'actions est la mise en place d'une taxinomie verte européenne qui classe les activités en fonction de leur contribution aux objectifs de développement durable. Dans un premier temps, concernant les deux premiers objectifs (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique), l'Union Européenne a défini les activités éligibles pour 13 secteurs d'activité.

En 2021, les entreprises non-financières doivent publier la part de leur chiffre d'affaires (CA), dépenses d'investissement (CAPEX) et dépenses d'exploitation (OPEX) réalisée dans le cadre d'une activité éligible à la taxinomie.

La liste des secteurs concernés et des activités éligibles est évolutive. En effet, l'Union Européenne prévoit de publier les activités éligibles et les critères de durabilité pour les 4 autres objectifs de développement durable (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) et entend étendre cette taxinomie à d'autres secteurs.

En 2021, le secteur de la distribution n'est pas concerné par cette classification, l'Union Européenne n'ayant pas encore défini les activités éligibles de ce secteur. L'activité principale du Groupe SAMSE n'entre donc pas dans le cadre de cette taxinomie.

Cependant, le Groupe SAMSE ayant également des activités intégrées de fret routier et de production d'électricité photovoltaïque ainsi que des OPEX et

CAPEX dans des activités éligibles, il a décidé d'identifier celles qui pourraient le concerner.

Ainsi, pour l'exercice 2021, un groupe de travail a été créé afin de définir les activités du Groupe éligibles à la taxinomie et de faire une première estimation des parts durables de ces activités (CA, OPEX et CAPEX).

Les activités qui ont été retenues comme éligibles à la taxinomie verte et pour lesquelles le Groupe réalise moins de 1,3 % de son chiffre d'affaires sont les suivantes :

- la production d'énergie renouvelable à partir des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de sites du Groupe - cette énergie est aujourd'hui revendue à EDF mais le Groupe a pour ambition de se tourner rapidement vers de l'autoconsommation d'énergie renouvelable par ses points de vente ;
- les activités de fret routier de marchandises réalisées par la flotte de véhicules poids lourds du Groupe.

En parallèle, le Groupe réalise aussi des dépenses d'investissement et d'exploitation liées aux activités éligibles suivantes :

- les deux activités précédemment citées ;
- les activités de fret maritime et fluvial consommées pour l'import de marchandises vers les différents sites du Groupe ;
- les travaux d'isolation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des sites du Groupe ;
- l'installation de bornes de recharge pour véhicules sur les parkings ;
- l'acquisition de bâtiments afin de réaliser son activité.

Environ 52 % des dépenses d'investissement, dont 62 % au titre des actifs immobiliers, et moins de 16,6 % des dépenses d'exploitation, sont liées à ces activités.

## Le modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Il s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité. Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Proche de ses fournisseurs et de ses clients, sa position d'acheteur/vendeur lui permet de jouer un rôle important dans la prise de conscience des enjeux RSE dans le secteur du bâtiment.

Avec ses quatre plateformes logistiques, ses transporteurs internes et ses activités d'import, le Groupe SAMSE porte de plus une attention particulière sur les impacts liés à sa chaîne d'approvisionnement.

Parce qu'il a toujours placé l'Humain au cœur de sa stratégie, son attractivité et le développement de ses collaborateurs sont également des enjeux majeurs dans la définition de ses politiques.

Le schéma ci-après présente le modèle d'affaires du Groupe SAMSE. Il donne une grille synthétique de lecture de son organisation ainsi que de ses activités, défis et atouts. Il présente également les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et la création et le partage de valeur qui en résultent.

### Notation Gaïa 2021

L'indice de notation Gaïa-Index, développé par l'agence de notation extra-financière Ethifinance, évalue la performance et la transparence des informations extra-financières des entreprises qu'il classe selon leur taille et leur secteur d'activité.

170 critères sont pris en compte, répartis en quatre piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes (ESG-PPE).

Chaque année, le Groupe est noté sur ses performances de l'année passée. Ainsi en 2021, le Groupe a obtenu pour l'année 2020 la note de 75/100, au-dessus de la moyenne de son secteur d'activité (59/100 pour un total de 60 entreprises évaluées).

Cette note est en augmentation régulière puisque en 2018 et 2019 le Groupe obtenait respectivement 69 puis 72 sur 100.



## Défis

- Un marché concurrentiel qui se concentre
- Une évolution de la demande liée à la performance de l'habitat
- Une maîtrise des impacts environnementaux
- Une « digitalisation humaine » de la relation client

## Ressources

### Des équipes expertes et engagées

Plus de 6 100 collaborateurs

### Une structure financière solide

Capitaux propres : 580 629 K€

Ratio d'endettement financier : 5,62 %\*

### Un maillage territorial de proximité

350 points de vente dans 55 départements

### Un réseau commercial multi-enseignes

4 enseignes multi-spécialistes

1 enseigne bricolage

12 enseignes spécialistes

### Une supply chain efficace

- 4 plateformes logistiques

- 125 000 m<sup>2</sup> de stockage

- 3 transporteurs internes

- Plus de 2000 matériels roulants avec

1 018 chariots élévateurs dont 70% d'électriques

- Des partenaires externes

### Des fournisseurs de confiance

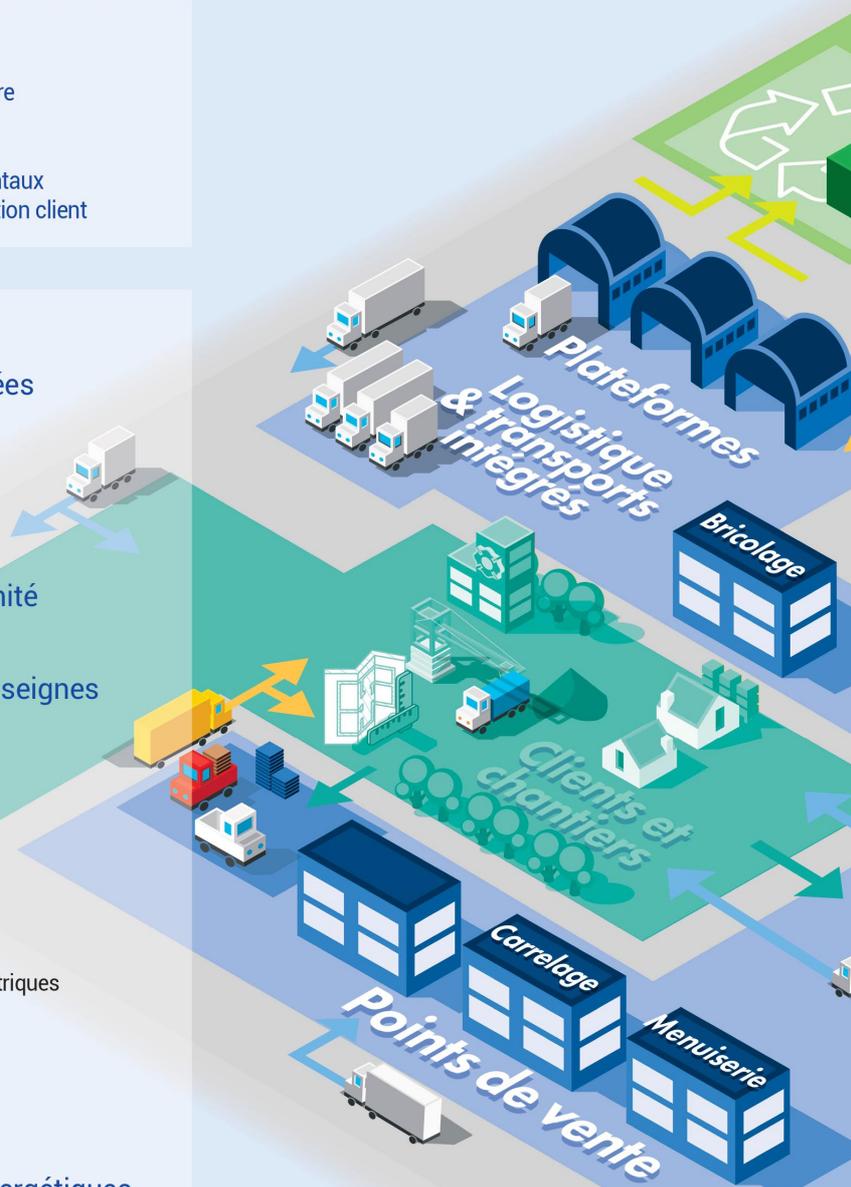
Plus de 1 100 fournisseurs sous contrat

dont 79 % de français

### Des ressources naturelles et énergétiques

Consommation d'énergie fossile et renouvelable

\* hors IFRS16



# Le Groupe SAMSE, une création de valeur partagée

Gestion  
des déchets  
Recyclage

## Atouts

- L'expertise et l'engagement des collaborateurs
- Un maillage territorial de proximité
- Une supply chain efficace
- Une offre produits large et spécialisée
- Une structure financière saine

## Création de valeur

### Résultats 2021

- CA : 1 769 662 K€
- ROC : 122 451 K€
- Résultat net : 96 555 K€

### Un partage de l'avoir

- 75% des collaborateurs actionnaires avec 20,40% du capital détenu
- 30 188 K€ reversés en intéressement et participation\*
- 55 329 K€ de dividendes

### Un impact social positif

- 95% de salariés en CDI
- 214 000 € attribués au budget de la Fondation qui soutient 23 projets en 2021

### Un environnement de travail motivant

- Une note de 7,5/10 au dernier baromètre de satisfaction des collaborateurs\*\*
- 84 891 heures de formations

### Une communauté de clients

- Plus de 810 000 clients nous ont fait confiance en 2021
- Une note de 7,8 au baromètre de satisfaction de nos clients professionnels\*\*\* et de 4,5/5 pour les Avis Vérifiés\*\*\*\* de l'Entrepôt du Bricolage

### Un impact environnemental maîtrisé

- 22 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- Des partenariats pour la collecte et le recyclage des déchets.



## 75/100

au Rating Gaia d'EthiFinance

\* Abonnement compris

\*\* Etude réalisée auprès des collaborateurs de Samse et de la Boite à Outils

\*\*\* Etude réalisée sur le périmètre de l'enseigne Samse

\*\*\*\* Avis Vérifiés, par la société Net Reviews ; tiers de confiance

Groupe  
**SAMSE**  
s'engage

## Principaux risques extra-financiers

### Méthodologie

Le Groupe SAMSE a initié en 2019 une revue de ses risques et enjeux RSE qu'il a poursuivie et finalisée au cours de l'exercice 2020. Un groupe de travail regroupant les services Conformité et Audit interne a été créé afin d'élaborer une matrice des matérialités.

La méthodologie s'est articulée en trois temps :

1. Une revue de l'univers des risques/enjeux extra-financiers.
2. Une évaluation et hiérarchisation des risques/enjeux pour le Groupe.
3. Une évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes.

#### 1- Revue de l'univers des risques

Le groupe de travail en charge du projet a, dans un premier temps, mené une revue des risques extra-financiers identifiés en interne lors des différents travaux de cartographie des risques conduits depuis près de 15 ans au sein du Groupe. Une analyse attentive de la précédente version de la DPEF a également été réalisée afin de compléter cette démarche.

Par ailleurs, la conduite d'une revue documentaire de différentes cartographies de matérialité publiées par des groupes cotés a permis au Groupe de travail de réaliser un benchmark et d'affiner son référentiel en identifiant des risques supplémentaires pertinents pour le Groupe SAMSE.

Par la suite, des entretiens auprès de référents métiers ont été menés afin d'élargir le référentiel de risques extra-financiers, de s'assurer de l'exhaustivité et de la pertinence de celui-ci et d'identifier les risques RSE à évaluer et hiérarchiser dans la suite du processus.

A l'issue de cette phase, seize risques ont été identifiés et jugés pertinents au regard des activités du Groupe.

#### 2- Évaluation et hiérarchisation des risques pour le Groupe

L'évaluation et la hiérarchisation des seize risques identifiés ont été réalisées en suivant trois grandes étapes.

Tout d'abord, les risques ont été classés afin d'attribuer aux référents métiers ceux à évaluer.

Sept ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ces ateliers ont permis d'établir une description détaillée de ces risques, mais aussi d'évaluer leur probabilité de survenance ainsi que leurs impacts potentiels pour le Groupe. Pour cela, une échelle d'évaluation sur quatre niveaux de probabilité et d'impact, déterminée au préalable par le groupe de travail, a été utilisée.

A l'issue de cette première phase d'évaluation avec les référents métiers, un atelier d'évaluation et de cotation finale a été mené avec la Direction Générale du Groupe pour consolider, ajuster et valider les résultats obtenus en prenant en compte une vision «Groupe».

#### 3- Évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes

Pour cette première version de cartographie RSE, le groupe de travail a décidé de réaliser une étude documentaire afin d'évaluer l'importance pour ses parties prenantes des risques et enjeux identifiés.

Pour cela, il s'est appuyé sur les résultats de matrices de matérialité publiées par des Groupes partageant un modèle d'affaires similaire à celui du Groupe SAMSE et ayant des parties prenantes communes avec lui. Chacune des matrices de matérialité sélectionnées pour la qualité de leur méthodologie a été analysée par le groupe de travail.

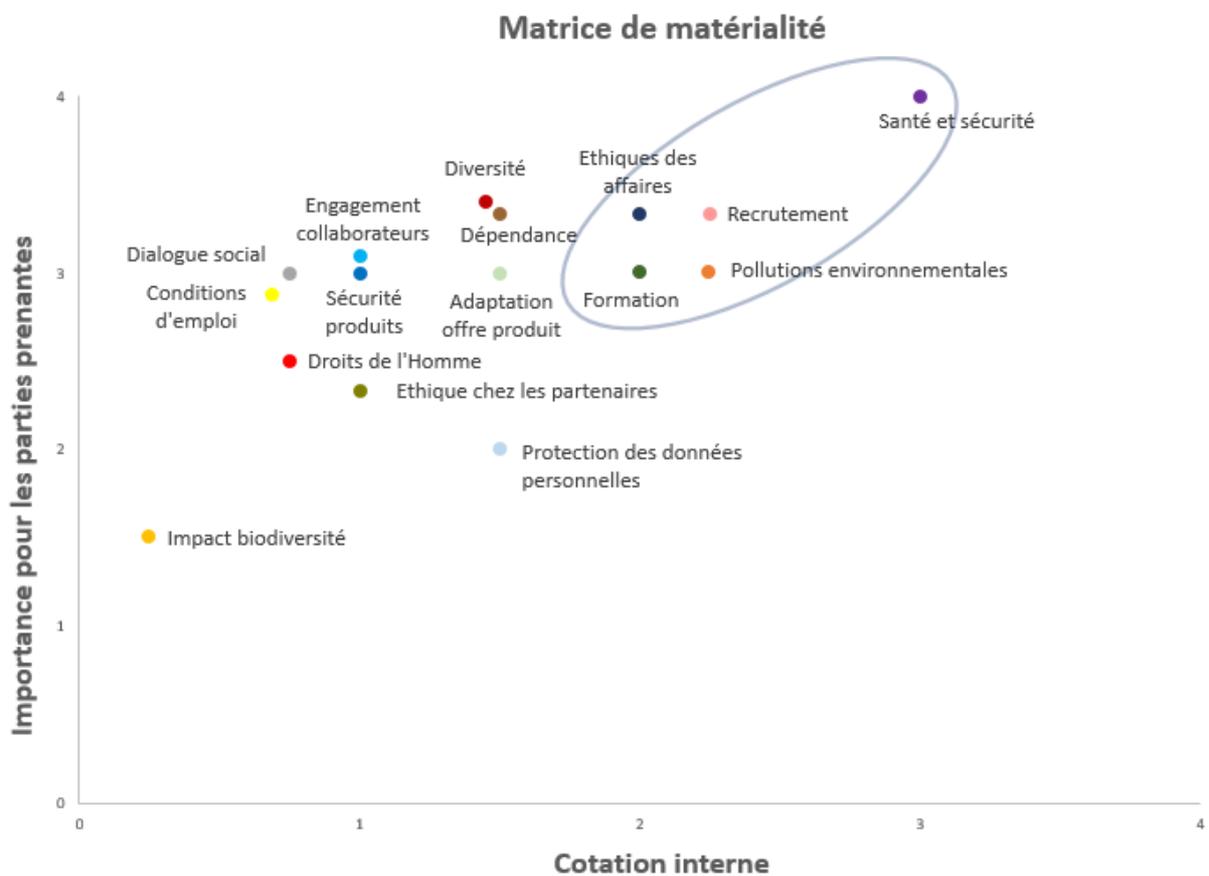
A partir de ces matrices, les résultats de l'évaluation de l'importance de chacun des risques RSE pour les parties prenantes ont été retranscrits

sur une échelle à quatre niveaux. Les résultats obtenus ont finalement été consolidés afin de déterminer la note «importance pour les parties prenantes» présentée dans la matrice de matérialité du Groupe SAMSE.

L'élaboration d'une matrice de matérialité a permis d'identifier et de confronter la vision du Groupe à

celle de ses parties prenantes concernant ses principaux risques. Les travaux menés vont permettre d'accompagner la refonte et le déploiement de la stratégie RSE du Groupe, dans la continuité du projet HORIZON BLEU et en prenant en compte les priorités ainsi identifiées.

### Matrice de matérialité



- Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes
- Recrutement et attractivité
- Diversité et égalité des chances
- Formation et gestion des compétences
- Engagement des collaborateurs
- Dialogue social
- Conditions d'emploi et non précarisation
- Droits de l'Homme au sein du Groupe
- Pollutions environnementales
- Dépendance énergétique et aux matières premières
- Impact de l'activité sur la biodiversité
- Adaptation de l'offre produits aux enjeux du développement durable
- Sécurité des produits (utilisateurs, consommateurs, clients)
- Protection des données personnelles
- Ethique chez nos partenaires
- Ethique des affaires dans le Groupe

## Principaux risques extra-financiers

La réalisation de la cartographie des risques RSE du Groupe a permis d'identifier cinq risques prioritaires. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et développés dans le cadre de la DPEF. Les principales politiques mises en place pour limiter ces risques et les indicateurs clés de performance suivis sont également rappelés dans le tableau et développés par la suite.

## Responsabilité sociale

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
<b>Santé et sécurité des collaborateur et parties prenantes</b> <i>L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et parties prenantes du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des magasins et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impacte financier et réputationnel pour le Groupe.</i>	<b>Politique Sécurité et Prévention</b>  <b>Dispositifs RH d'accompagnement et de prévention</b>	Taux de fréquence / taux de gravité  Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité	TF1 : 36,55 TG : 1,75  4,78h	TF1 : 41,15 TG : 2,09  3,35h	TF1 : 43,22 TG : 2,40  5,11h

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
<b>Recrutement et attractivité</b> <i>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La capacité du Groupe à pouvoir rapidement aux besoins de recrutement est un enjeu de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants ou des recrutements en inadéquation avec les besoins risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.</i>	<b>Politique de recrutement et d'intégration</b> (des solutions de recrutement ciblées valorisant la marque employeur et promouvant la diversité  <b>Des mesures pour renforcer l'engagement des collaborateurs :</b> - actionnariat salarié - politique attractive en matière d'avantages sociaux - études de satisfaction et plans d'actions	Nombres d'embauches  Variation de l'effectif  Salariés actionnaires	2 000  6 %  56,0 %	1 729  3 %  63,8 %	2 025  3 %  74,2 %

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
<b>Formation et gestion des compétences</b> <i>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégiques et concurrentiel majeur pour le Groupe. La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourraient également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe aussi bien auprès des clients qu'auprès de possibles candidats à l'embauche.</i>	<b>Politique de formation</b>  <b>Campus internes</b>  <b>E-learning et blended learning</b>  <b>Cycle RH, "revues de personnel" et plans de compétences</b>  <b>Mobilité interne et promotion</b>	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	20	8	14

## Responsabilité Environnementale

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	
<b>Pollutions environnementales</b> Le Groupe SAMSE est soucieux de réduire les impacts environnementaux de ses activités et porte une attention particulière à la limitation des pollutions liées à la conduite de ses affaires : pollutions de l'air, notamment liées à ses activités de transport et de logistique et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère. En parallèle, le Groupe s'assure également de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités. Un non-respect des réglementations ou une absence d'anticipation pourraient entraîner des sanctions juridiques ainsi qu'une désorganisation de l'activité du Groupe.	<b>Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique</b>	<u>Consommations énergétiques des bâtiments :</u> Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2021) (kWh-PCI)	18 163 726	15 573 275	13 544 507	
		Maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments Consommations d'électricité (kWh)	29 290 446	25 934 670	29 322 657	
	<b>Politique de gestion raisonnée et de réduction des déchets</b>	<b>Règles strictes de stockage</b>	<u>Age moyen du parc de Poids Lourds :</u> Zanon Transports	3,7 ans	3,7 ans	3,4 ans
			Moyens Matériels	5,6 ans	5,5 ans	5,7 ans
			<u>Part des poids lourds en norme Euro 6 :</u> Zanon Transports	Non disponible	87 %	90 %
			Moyens Matériels	Non disponible	64 %	69 %

## Responsabilité Sociétale

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021
<b>Ethique des affaires dans le Groupe</b> De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption. Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).	<b>Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption</b>  <b>Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence</b>	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	100 %	100 %	100 %

## Responsabilité sociale

### Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes est une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie plusieurs dispositifs et notamment une Politique de Sécurité et de Prévention, des actions d'amélioration des conditions de travail de ses employés et des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention.

En 2021, la crise sanitaire toujours présente a conduit le Groupe à poursuivre sa politique spécifique de gestion de crise élaborée en 2020.

#### Politique Sécurité et Prévention

##### Diffusion d'une Culture Sécurité

Le Groupe investit dans la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes en faisant de la prévention une priorité et en mettant tout en œuvre pour répondre aux exigences légales en la matière.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une Culture Sécurité et Prévention commune. En s'inscrivant dans la durée et en se basant sur une animation régulière, elle vise à accompagner l'ensemble des collaborateurs au travers d'actions de prévention et de sensibilisation. L'approche culturelle de la prévention des risques apporte également une sensibilisation positive de l'ensemble des collaborateurs, en visant une prévention collective (collaborateurs, clients, fournisseurs, prestataires).

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui-même ou les parties prenantes concernées.

##### Organisation humaine

Le Groupe SAMSE met en place et déploie ce programme en s'appuyant sur les managers des points de vente qui sont en contact direct avec les parties prenantes concernées.

Les services supports du Groupe (aménagement, ressources humaines, juridique, travaux etc...)

intègrent quant à eux dans leur quotidien les différents sujets liés à la sécurité.

Garante de la politique Sécurité et Prévention du Groupe, une équipe de dix-neuf experts sécurité œuvre en proximité sur le terrain au plus près des problématiques qui font le quotidien des agences et magasins.

##### Référentiel, audits, analyse AT

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration. La collaboration entre les responsables de sites et les équipes Sécurité et Prévention permet de prioriser les actions d'amélioration et d'évaluer leur évolution dans le temps.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sûreté des sites du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés.

Ainsi, le Groupe suit notamment les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, qui évoluent de la manière suivante (LA 6) :

– le taux de fréquence (TF1) des accidents du travail pour le Groupe est passé de 36,55 en 2019 à 41,15 en 2020 et 43,22 en 2021.

– le taux de gravité, quant à lui, est passé de 1,75 en 2019 à 2,09 en 2020 et 2,40 en 2021.

**=> Indicateur clé de performance : le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (LA 6).**

Malgré une politique Prévention de plus en plus structurée, ces deux taux sont en augmentation depuis 2019.

Cette variation est la conséquence d'un contexte sanitaire instable qui a nécessité de la part des équipes d'adapter les organisations de travail aux multiples protocoles successifs tout en faisant face à une hausse de l'activité et aux nombreuses absences dues au Covid.

#### Programme de prévention

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour favoriser l'innovation et la formation et pour renouveler les différents équipements.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention, au sein des établissements, permettant d'aborder des thèmes définis par les équipes Sécurité et Prévention.

Le journal interne SAVOIR FAIRE, diffusé à l'ensemble des collaborateurs, retrace les actions menées par les enseignes du Groupe sur les sujets de Sécurité et Prévention.

Des temps forts et des campagnes de prévention se déroulent également pendant l'année pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes majeurs.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

#### Formations

**=> Indicateur clé de performance : le nombre moyen d'heures de formation des salariés en matière de sécurité (SAM SO 1).**

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité est passé de 3,35 h en 2020 à 5,11 h en 2021 revenant ainsi au-dessus de la moyenne de 2019 (4,78 h) après une année 2020 qui avait été perturbée en raison de la crise sanitaire.

Les quatre grands thèmes développés lors de ces formations sont :

- La conduite et la manutention de chariots.
- La conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...).
- L'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple).
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

## Amélioration des conditions de travail

Chaque année, des actions sont menées pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

### Télétravail

Depuis février 2019, le Groupe SAMSE s'est doté d'une charte sur le travail à distance dans le but de répondre aux attentes de ses collaborateurs et de permettre l'adaptation de l'activité à de nouveaux modes d'organisation du travail.

Ainsi, le Groupe accompagne le fait que l'activité professionnelle peut aujourd'hui s'exercer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou en dehors de ce cadre, dans un lieu différent du lieu habituel du travail (agence, magasin, lieux tiers - aéroport, espace de coworking, ...- ou le domicile).

Le travail à distance est ouvert aux salariés dont la nature des missions le permet et qui savent faire preuve d'autonomie dans l'exercice de leur activité. La très grande majorité des salariés du Groupe exerce un métier en lien avec l'exploitation opérationnelle des points de vente (vendeur, magasinier, cariste, chauffeur, logisticien, chef d'agence, directeur de magasin...). Ces métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail car ils sont directement liés à l'entreposage des produits sur le terrain et à l'accueil physique des clients dans les points de vente.

La mise en place du travail à distance se fait dans le cadre de la relation de confiance et de réciprocité entre le manager et le collaborateur, dans la limite désormais de deux journées de télétravail par

semaine. Les collaborateurs concernés ont eu progressivement accès au matériel nécessaire pour un travail dans de bonnes conditions.

Cette première expérience du télétravail a permis une réponse adaptée et rapide à la crise sanitaire, sur l'ensemble de l'année 2020 puis sur 2021, par un accès élargi au télétravail à l'ensemble des collaborateurs éligibles. Pendant cette période, certains collaborateurs ont été amenés à travailler à distance jusqu'à cinq jours par semaine dans le cadre des protocoles sanitaires.

### Améliorations continues

Le Groupe SAMSE poursuit également ses actions visant à améliorer l'ergonomie des postes de travail avec, par exemple, l'amélioration des équipements des camions pour accroître le confort des chauffeurs, l'acquisition de mobiliers de caisse plus ergonomiques pour les magasins du bricolage ou l'amélioration de la visibilité sur les chariots élévateurs par la mise en place de feux LED.

Il continue de plus à privilégier, lorsque cela est possible, l'achat de chariots élévateurs électriques qui, en plus de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (voir ci-après), permettent une réduction des vibrations et une diminution des nuisances sonores dans l'environnement de travail des collaborateurs. Ainsi, en 2021, les chariots électriques représentent 70 % du parc de chariots géré par les MOYENS MATERIELS.

## Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention

### Un dispositif de coaching et d'écoute

Deux coaches externes, membres de l'ICF (International Coach Federation), exercent dans le Groupe SAMSE et proposent des actions dont le but est de développer la performance, l'autonomie et la responsabilisation des personnes ou équipes accompagnées. Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un

objectif, des critères de mesure et une durée adaptée d'accompagnement.

Des coaches et des intervenants externes sont également sollicités ponctuellement afin d'accompagner l'organisation de séminaires visant à renforcer la cohérence et la cohésion d'équipe.

Le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel,

«Besoin d'en parler», auquel le collaborateur peut avoir recours par le biais d'une ligne téléphonique et d'une adresse email. Le destinataire est une coach externe qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

«Besoin d'en parler» a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite d'exprimer un problème, de solliciter un contact ou un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue. Cela peut concerner des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement.

Ces deux dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

### Un dispositif interne de prévention du harcèlement

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le Groupe a organisé la désignation des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein des CSE ainsi qu'au sein de l'équipe RH. Chaque CSE a désigné une personne, membre du CSE, dont le nom a été porté à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage permettant ainsi à ceux-ci d'avoir un contact interne neutre pour les accompagner.

Les formations de ces référents prévues en 2020 ont été réalisées en 2021. Elles sont dispensées à chaque fois qu'un nouveau référent est désigné au sein des CSE ou au sein de l'équipe RH.

## Cas particulier de la gestion de la pandémie sur 2021

### **1. Adaptation des pratiques**

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire du Coronavirus. Le Groupe a continué à adapter ses pratiques afin de toujours garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, clients et fournisseurs au fur et à mesure de la publication des protocoles sanitaires gouvernementaux.

Les mesures, formalisées au travers de protocoles sanitaires internes et de notes de services sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les experts sécurité.

Elles ont été, et sont encore, indispensables à la continuité de l'activité.

### **2. Dialogue social**

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable. Ainsi, en 2021, les adaptations des protocoles ont continué à se faire en concertation avec les représentants du personnel.

## Risque 2 : Recrutement et attractivité

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La capacité du Groupe à pourvoir rapidement aux besoins de recrutement est un enjeu de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants ou des recrutements en inadéquation avec les besoins risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.

Afin de limiter ces risques, le Groupe mène une politique dynamique de promotion de sa marque employeur et déploie des processus de recrutement et d'intégration visant à attirer et fidéliser les talents. Il accompagne sa politique de recrutement par des mesures de renforcement de l'engagement de ses collaborateurs et s'assure du respect de la diversité et de l'égalité des chances à toutes les étapes du recrutement et de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

### La politique de recrutement et d'intégration

#### Des solutions de recrutement ciblées et valorisant la marque employeur...

##### Le recrutement externe

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe valorisant l'image de marque employeur et ciblées selon les publics visés : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariats actifs avec des organismes tels que Pôle Emploi, l'APEC, l'AGEFIPH ou l'AFIPH.

Sur l'année 2021, 46 172 candidatures ont ainsi été traitées. Cela s'inscrit dans la progression continue régulière depuis 2019 (43 760 candidatures traitées en 2020 et 43 667 en 2019) (SAM SO 2).

Le Groupe SAMSE continue de plus à faire évoluer ses dispositifs de présence sur le Web. Il apporte ainsi par exemple chaque année des évolutions et ajouts de contenus sur son site de recrutement (groupesamserecruite.fr) et sur les réseaux sociaux afin de mettre en avant ses métiers, enseignes, valeurs et engagements.

Afin de mesurer la satisfaction des candidats lors de leur parcours sur le site de recrutement, et donc l'efficacité du site, le Groupe a mis en place un outil de sondage. En 2020, la note de 4,2 sur 5 avait été attribuée par les internautes. Pour continuer dans cette dynamique, le site de recrutement a été enrichi en 2021 pour mettre en avant les métiers du Groupe et présenter les savoir être et savoir-faire

associés à chacun d'eux. De nouveaux projets seront réalisés en 2022 avec par exemple des contenus sur l'engagement ou sur l'alternance.

##### La Cooptation

Face aux problématiques de recrutement, le programme de cooptation, lancé en 2018, a permis d'intégrer 107 nouveaux collaborateurs en 2020 et 82 en 2021, grâce au réseau des employés (SAM SO 3).

La cooptation repose avant tout sur l'entretien et l'activation d'un réseau (personnel ou professionnel) pour obtenir des recommandations dans le cadre d'une recherche d'emploi/recherche de talents. Cette pratique met en lien un candidat, un recruteur et un collaborateur auteur d'une recommandation (le coopteur). Une refonte complète du programme de cooptation a démarré fin 2021 et devrait être finalisée courant 2022. L'objectif est de dépasser les 120 recrutements sur l'année.

##### L'alternance

Le Groupe promeut également l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement dans les magasins et les agences, dans les métiers de la vente, de la logistique et du

commerce. Ainsi, chaque année une campagne d'alternance est menée. En 2021, celle-ci a permis l'embauche de 153 jeunes (hors Certificat de Qualification Professionnelle) (SAM SO 4).

#### [... qui permettent d'attirer et d'intégrer les talents](#)

**=> Indicateur clé de performance : le nombre d'embauches et les variations d'effectifs du Groupe (LA 1).**

Cette politique de recrutement participe à l'attractivité du Groupe SAMSE et a permis, en 2021, l'embauche de 2 025 collaborateurs (LA 1) dont plus de 700 contrats temporaires correspondant à des renforts saisonniers.

Sur l'année 2021, l'effectif global du Groupe a augmenté de 3 %, passant de 5 952 à 6 136 collaborateurs (LA 1).

Cette dynamique permet au Groupe d'attirer les talents et de s'assurer une bonne stabilité tout en créant de l'emploi durable en France (5 818 CDI soit plus 3 % par rapport à 2020 à périmètre comparable).

Ainsi, 94,91 % des contrats du Groupe sont des CDI et plus de 95 % des collaborateurs sont à temps complet.

### Le renforcement de l'engagement des collaborateurs

La politique RH du Groupe repose sur trois grandes valeurs fondamentales : autonomie, engagement et responsabilité.

Ces valeurs sont au cœur des préoccupations de l'entreprise et des managers. En complément de sa politique de recrutement, le Groupe met donc régulièrement en place des dispositifs visant au renforcement de la satisfaction et de l'engagement de ses collaborateurs.

Ces dispositifs renforcent l'image et l'attractivité du Groupe et de ses enseignes, permettent la fidélisation de ses collaborateurs et assurent le maintien d'un climat social de qualité.

#### [L'actionnariat salarié](#)

L'actionnariat salarié, au cœur de la culture d'entreprise depuis son lancement en 1968, permet au Groupe SAMSE d'associer durablement ses collaborateurs à la croissance des entreprises qui le

Afin d'accompagner cette politique de recrutement, le Groupe met de plus l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours d'intégration et la mise à disposition de kits d'intégration individuels et spécifiques à ses métiers. Le but est de préparer au mieux l'accueil du nouveau collaborateur et ainsi sécuriser ses premières semaines et ses premiers mois dans l'entreprise.

Grâce à ses bons résultats économiques, le Groupe SAMSE développe ses activités et crée de l'emploi dans les territoires et les régions. Ces créations d'emploi concernent l'ensemble des Catégories Socio-Professionnelles (CSP). En 2021, la structure de l'emploi par CSP est la suivante :

CSP	%
Cadre	15 %
Technicien - Agent Maitrise	18 %
Employé	60 %
Ouvrier	7 %

composent. Il est un des marqueurs forts des valeurs de partage et d'engagement portées par le Groupe.

En 2020 et 2021, le Groupe SAMSE a continué dans cette dynamique en déployant des politiques fortes de renforcement de l'actionnariat salarié qui ont permis une augmentation importante du pourcentage de collaborateurs actionnaires. Celui-ci est ainsi passé de 56,0 % en 2019 à 63,8 % en 2020 pour atteindre ensuite 74,2 % en 2021.

Un encart, inséré à la fin du risque 2, présente de manière plus détaillée la politique d'actionnariat salarié du Groupe SAMSE.

**=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de salariés actionnaires (SAM SO 5).**

### Une politique attractive en matière d'avantages sociaux

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux (LA 2). La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime de vacances, prime de Noël...), des variables liées aux métiers ainsi qu'un intéressement dans la très grande majorité des enseignes et une participation, le tout allié à un Plan d'Epargne Groupe.

En 2021, pour reconnaître l'engagement des équipes dans un contexte économique tendu, une grande partie des enseignes du Groupe a choisi de mettre en place des compléments de rémunération permettant d'associer les collaborateurs au partage des bons résultats. De nombreux accords ont ainsi été signés visant à verser des compléments d'intéressement et de participation ainsi que des primes exceptionnelles dans le cadre du dispositif PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat).

Les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi et le Plan d'Epargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe.

### La digitalisation des outils RH à disposition des salariés

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens digitaux de pilotage de leur dossier administratif.

Il propose ainsi par exemple des dispositifs dématérialisés et sécurisés tels que le coffre-fort électronique ou la dématérialisation des coupons d'intéressement et de participation et des demandes de placements sur les FCPE par prélèvement sur paie.

Un site internet consacré aux politiques de partage du Groupe a également vu le jour en janvier 2021. Il présente à la fois les actualités de l'actionnariat salarié et les performances des FCPE. Cet espace explique de manière exhaustive et pédagogique la

politique d'abondement, le fonctionnement des FCPE et les modalités d'épargne et de déblocage des avoirs. Les collaborateurs peuvent y tester leurs connaissances économiques et financières grâce à des quizz. Par ce site, ils peuvent se connecter directement à la banque gestionnaire de leur épargne salariale.

En 2021, le renouvellement des outils RH a permis la mise en place, pour utilisation à partir de janvier 2022, d'un nouveau système de paie. De nouveaux outils d'entretien annuel et de e-learning sont également en cours de finalisation. La mise en place de ces outils a ouvert la voie à l'implémentation d'autres structures web tel que le Portail RH construit en 2021 et mis en ligne en janvier 2022. Il simplifie l'accès aux informations relatives aux ressources humaines et constitue un véritable service pour le collaborateur qui pourra retrouver en toute autonomie ses outils RH ou ses informations et actualités et réaliser des opérations en ligne.

### Protection sociale, mutuelle, prévoyance

De nombreuses entités du Groupe ont recours aux mêmes prestataires Mutuelle et Prévoyance ce qui leur permet d'offrir aux collaborateurs une couverture sociale très favorable. En 2021, il a maintenu le dispositif déployé en 2020 permettant ainsi à 5 743 collaborateurs d'être couverts par un contrat et de bénéficier du régime mutuelle/frais de santé du Groupe. L'ensemble des collaborateurs est également couvert par un contrat Prévoyance.

### Promotion d'activités sportives et culturelles

L'organisation en Unité Economique et Sociale de certaines de nos enseignes (UES SAMSE, UES BRICOLAGE, UES DORAS...) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers et notamment du bénéfice des œuvres sociales et culturelles des CSE (tarifs préférentiels pour des spectacles et événements sportifs, participation à des abonnements à des activités sportives...). En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer les différentes UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance.

En parallèle, le Groupe promeut également la pratique d'activités sportives. Par exemple il organise des journées d'activités comme les

"journées conviviales en montagne" ou incite ses salariés à participer à certaines manifestations sportives en prenant en charge le financement de leur inscription.

#### Suivi de la satisfaction des collaborateurs

Après avoir entrepris des démarches en parallèle pendant plusieurs années, les sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont déployé en 2019, un baromètre digital anonyme de mesure de la satisfaction des collaborateurs, intitulé «C'est toi qui en parles le mieux». Il se compose de 58 questions relatives au travail, à l'organisation, la relation, l'évolution du collaborateur, les politiques de rémunération et de partage ainsi que la culture et les valeurs de l'entreprise. Sur les 3 484 personnes interrogées, 2 274 ont répondu, soit un taux de participation de 65 %. Le score général était de 7,5/10. L'avis des collaborateurs ainsi recueilli permet d'orienter les plans d'actions en faveur de la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'édition 2020 qui devait être élargie à d'autres filiales du Groupe

devrait être réalisée en 2022 sur la grande majorité des sociétés du Groupe.

#### Le dialogue social

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable.

Dans un contexte de crise sanitaire, le Groupe a été soucieux de maintenir une information continue des élus et des réunions très régulières et plus fréquentes avec les CSE ont permis non seulement de poursuivre les échanges habituels avec les membres des CSE mais également de les associer étroitement aux actions mises en œuvre pour la gestion de la crise. L'utilisation de la visio-conférence a également permis la poursuite du dialogue social en assurant agilité, adaptation aux circonstances, réactivité et participation du plus grand nombre aux réunions.

### La promotion de la diversité et de l'égalité des chances

Les politiques RH du Groupe sont définies et mises en œuvre dans le respect des principes de diversité et d'égalité des chances, que ce soit au moment du recrutement ou au cours de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

#### Une politique de diversité dans le recrutement

Par son ADN et ses valeurs, le Groupe SAMSE promeut un strict respect des règles de non-discrimination dans le recrutement. Ainsi, il engage de nombreuses actions en faveur de l'insertion et de la diversité dans le recrutement de ses collaborateurs.

Depuis 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires et de la diversité. Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville permet de faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique «Job dans la Ville». Le Groupe favorise également l'échange avec les lycéens en participant à des animations dans les

écoles sur des thématiques liées à la recherche de stage ou l'entretien de recrutement pour une alternance, un stage ou un emploi. Les établissements visés sont les lycées qui préparent aux BTS. En 2021, le partenariat «100 chances 100 emplois» a été reconduit. Il permet au Groupe d'intégrer un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

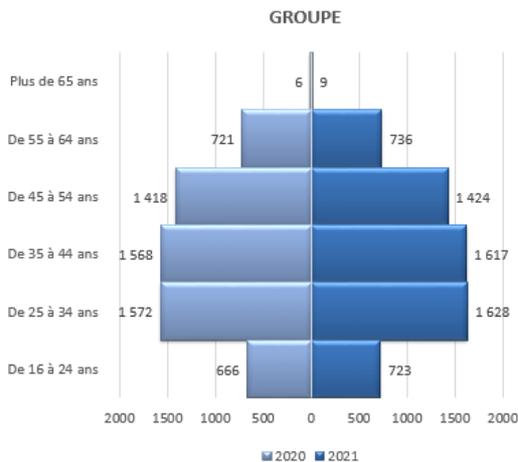
Le Groupe SAMSE est également signataire depuis 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

En 2021, les engagements prioritaires de la DRH ont été les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise ;
- favoriser l'accès à l'alternance ;
- recruter de manière non discriminatoire.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement...), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe.

Ainsi, l'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,3 ans (en légère baisse par rapport à l'année précédente), avec la répartition ci-dessous (LA 12) :



### Des mesures en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

Dans la continuité des actions initiées en 2020, l'année 2021 a été marquée par plusieurs avancées concernant la prise en compte du handicap dans le Groupe SAMSE.

En 2020, l'UES SAMSE avait engagé la réalisation d'un diagnostic visant à évaluer la prise en compte du handicap dans sa stratégie. Elle avait pour cela fait appel à un organisme extérieur reconnu, le Groupe JLO. Ce travail s'est poursuivi jusqu'en juin 2021 et a permis (i) de dresser un état des lieux sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap (TH) dans l'UES SAMSE (taux d'emploi des collaborateurs TH, répartition par métier, par type de contrat de travail...), (ii) d'analyser les représentations que se font plus de 120 collaborateurs occupant des postes de direction sur les problématiques liées au handicap (par exemple sur la difficulté d'intégrer une personne en situation de handicap) et (iii) d'établir un plan d'actions pour déployer une politique handicap.

Depuis septembre 2021, un collaborateur se consacre à la mission handicap dans l'UES SAMSE. En octobre, un comité de pilotage a de plus été créé afin de mettre en place le plan d'actions établi

précédemment. Des actions concrètes ont ainsi été réalisées afin de favoriser le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, de sensibiliser, informer et communiquer sur le sujet et d'accroître la collaboration avec le secteur adapté.

En parallèle, l'UES LA BOITE A OUTILS, déjà avancée sur le sujet, a publié mensuellement des newsletters sur le handicap et la diversité, a tenu des stands dans plusieurs magasins pour faire connaître le handicap aux collaborateurs et a créé deux vidéos témoignant d'expériences réussies de collaborateurs en situation de handicap. Les autres entreprises du Groupe améliorent également la prise en compte des personnes en situation de handicap, comme l'enseigne DORAS qui propose trois journées d'absence payées pour effectuer les démarches de demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

En 2021, 219 collaborateurs ont une RQTH (SAM SO 6).

### L'égalité femmes/hommes

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération.

Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, il est alloué au sein de l'UES SAMSE, depuis 2011, un budget spécifique égal à 0,10 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts. Lors de la parution de l'index égalité femmes/hommes publié au titre de l'année 2021, les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont respectivement obtenu les notes de 37 sur 40 et 39 sur 40 concernant la mesure des écarts de rémunération (LA 13). D'une manière générale, les deux UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS obtiennent respectivement les notes globales de 87 sur 100 et 89 sur 100 pour leur index égalité professionnelle.

En 2021, les deux UES ont conduit des actions de communication interne sur le sujet. L'UES SAMSE, dans le cadre des augmentations salariales, a mené une campagne de sensibilisation des managers afin de les alerter sur la vigilance à apporter dans les décisions d'augmentations de

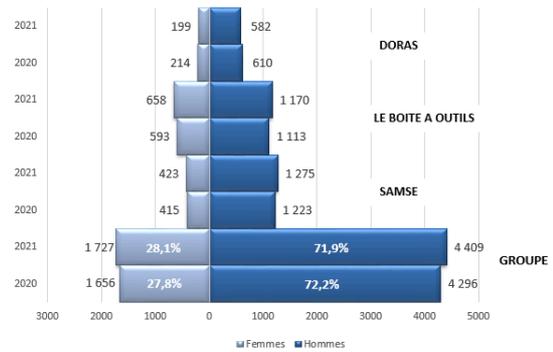
saire au retour de congé maternité. De son côté, l'UES LA BOITE A OUTILS a diffusé 7 flashes d'information sur la mixité ou le handicap, développé un jeu digital sur la diversité et mis en place une bote à idées pour les collaborateurs. Vingt-et-une collaboratrices ont de plus participé à une première formation sur le développement professionnel des femmes.

L'ensemble des régions bricolage (à l'exception de la région nord) et les sièges se sont vus proposer des forums diversité durant lesquels les collaborateurs ont pu partager leurs idées, découvrir et comprendre les différents thèmes abordés. L'objectif était d'éveiller les consciences et de donner envie de devenir acteur et ambassadeur de la démarche diversité.

Une vidéo de sensibilisation a été réalisée et le site internet de recrutement a été mis à jour en

proposant des termes non-genrés et en mettant en avant la mixité sur la page d'accueil.

La proportion de femmes dans le Groupe est de 28,1 % en 2021 contre 27,8 % en 2020. Ci-dessous est présenté un détail par enseigne (LA 12).



## L'actionnariat salarié dans le Groupe

La culture du partage fait partie intégrante des valeurs du Groupe. Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance, l'a résumée ainsi : «Nos valeurs, c'est le partage du savoir, qui rend possible le partage du pouvoir, qui concourt au partage de l'avoir».

L'actionnariat salarié est né dès 1968 avec la mise en place de la prime de participation payée en actions, après concertation avec les partenaires sociaux. Une nouvelle étape est franchie en 1988. Face au risque avéré d'une Offre Publique d'Achat (OPA) imminente avec une majorité du capital vulnérable en bourse, le Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) a été la solution pour conserver l'indépendance. Les familles et les salariés se sont unis pour créer une société mère, DUMONT INVESTISSEMENT, en vue de contrôler plus de la moitié du capital de la société cotée SAMSE.

### Un Horizon Bleu pour Tous

En 2020, face au risque de rachat par un fonds d'investissement, la reconquête de l'indépendance a été possible grâce à une nouvelle alliance des actionnaires salariés, familiaux et de nouveaux investisseurs. Parce que la performance du Groupe est garante de son indépendance et que l'indépendance capitalistique est un facteur clé de la performance durable, un plan d'affaires à 5 ans a été construit en 2021 en embarquant les 6 000 collaborateurs vers un «Horizon Bleu pour tous».

Ainsi, pour accompagner le développement et partager les fruits de la performance du Groupe dans les années à venir, une nouvelle page de l'actionnariat salarié s'est ouverte en 2021 avec plusieurs mesures : (i) un plan de co-investissement proposé à 530 managers, (ii) un plan d'attribution gratuite d'actions destiné aux managers qui n'ont pas co-investi, (iii) un élargissement de 19 % du périmètre d'éligibilité aux fonds d'actionnariat salarié et le renforcement de la politique d'abondement.

Grâce à cette troisième mesure, la totalité des collaborateurs de la société mère et des filiales ont désormais la possibilité d'investir dans les fonds d'actionnariat salarié. Ainsi, le pourcentage de collaborateurs actionnaires a récemment fortement progressé passant de 56,0 % en 2019 et 63,8 % en 2020 à 74,2 % au 31 décembre 2021. Cela représente 3 336 collaborateurs en 2019, 3 801 en 2020 et 4 590 au 31 décembre 2021.

### Le Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié 2021

Le Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié 2021 a attribué le Prix Coup de Cœur du jury au Groupe SAMSE saluant sa vision historique du partage de la valeur et de l'actionnariat salarié et le pourcentage significatif de plus de 20 % du capital détenu par les salariés. Un coup de cœur pour l'engagement des fondateurs à développer l'actionnariat salarié dans la durée, avec la volonté de partager le savoir, partager le pouvoir et partager l'avoir.

## Risque 3 : Formation et gestion des compétences

La compétence de ses équipes est un élément stratégique de la politique du Groupe SAMSE. Dans les métiers de distribution, la différenciation concurrentielle se joue sur le professionnalisme des collaborateurs dans une relation commerciale orientée vers la satisfaction client et la qualité de service. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe (risque de perte de clients et d'attractivité).

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise donc à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle.

### La politique de formation (LA 10)

#### Organisation et déploiement

La politique de formation et de développement des compétences s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le recueil des besoins de formation s'opère lors des entretiens annuels et professionnels réalisés de novembre à mars par les managers de proximité. Les managers définissent des demandes individuelles au travers d'un catalogue de formation décliné par enseigne et suivent les orientations RH des Directions Métiers pour des projets de formation plus globaux.

Les catalogues de formation sont organisés par thématiques (commerce, technique produit, sécurité, management, développement personnel, bureautique) et par métier et proposent des parcours progressifs.

Les fiches métier constituent aussi un outil important pour la mise en place des formations. En effet, elles identifient les différentes activités du métier, les compétences nécessaires (savoir-être et savoir-faire) ainsi que les formations associées au métier. Des fiches métier existent pour la quasi-totalité des métiers opérationnels aussi bien sur le négoce que sur le bricolage.

A la suite de la campagne des entretiens annuels professionnels (EAP), les équipes RH consolident les besoins de formation recueillis, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités.

En plus de la taxe formation, les budgets internes alloués à la formation varient d'une société à l'autre

et représentent un pourcentage significatif de la masse salariale en fonction de l'effectif de l'entité.

L'année 2021 a connu une reprise de la formation après une année 2020 amputée par la crise sanitaire. En effet, 84 891 heures de formation ont été réalisées contre 47 349 heures en 2020 (SAM S07).

Cela représente une moyenne de 14 heures de formation par salarié sur l'année, contre 8 heures en 2020 (LA 9).

**=> Indicateur clé de performance : le nombre d'heures de formation des salariés (LA 9).**

Sur les 9 régions de l'enseigne SAMSE, un parcours Tous vendeurs (commerce-vente) a démarré en 2021 pour l'ensemble des fonctions commerciales (ATC, chefs des ventes, commerciaux sédentaires et leurs managers) concernant plus de 500 collaborateurs. En 2021, les ATC et leurs managers (chefs des ventes) ont bénéficié d'un parcours en blended learning (définition présentée ci-après). Au vu du volume, le parcours Tous vendeurs décliné par fonction sera déployé sur 2022 et 2023. Il symbolise un engagement fort de l'entreprise pour la montée en compétence de ses collaborateurs.

#### Formations qualifiantes et certifiantes

Autre élément fort de la politique de formation, le centre de professionnalisation du Groupe SAMSE cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance ouverte aux candidats recrutés et aux salariés déjà en poste sur les métiers du négoce (Chef d'agence, ATC et Vendeur conseil). Ces parcours promus par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) sont

validées par un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). Le Groupe via l'entité juridique SAMSE est habilité organisme de formation certifié QUALIOPi pour animer ces parcours. Leurs contenus pédagogiques sont conçus par les RH du Groupe et répondent aux besoins spécifiques des métiers du négoce.

Les critères de certification QUALIOPi auxquels SAMSE a répondu sont les mêmes que ceux qui sont appliqués à tous les organismes de formation. La certification QUALIOPi, obtenue en 2021, est la preuve du professionnalisme de l'organisme de formation SAMSE.

En 2021, 12 collaborateurs ont validé un CQP de Chef d'agence et 10 autres un CQP de Vendeur Conseil. Ces formations avaient été suspendues en 2020 du fait du contexte sanitaire.

Le Groupe dispose également d'un espace physique dédié à la formation basé à Chambéry et administré par le pôle bricolage du Groupe. Il permet la convergence d'actions de formation dans le cadre de partenariats avec les fournisseurs.

#### [E-learning et blended learning](#)

Enfin, la politique de formation s'appuie aussi sur la transformation des modèles de formation du

Groupe SAMSE. L'intégration du digital se réalise au travers d'une production interne de modules en e-learning hébergés sur une plateforme dédiée et accessible à l'ensemble des collaborateurs et à l'utilisation du blended learning dans les parcours de formation. Le blended learning se définit comme une formule pédagogique qui résulte d'une combinaison de séquences de formation en ligne et de formation en présentiel. Souvent, la formation en ligne aborde les aspects théoriques vérifiées ensuite par le formateur dans des classes virtuelles quand le présentiel avantage la mise en pratique. Cette formule est largement utilisée pour les formations sur les techniques produits, le commerce et la vente. Environ 30 parcours sont utilisés par les collaborateurs du bricolage.

En 2021, 84 nouvelles capsules pédagogiques ont été créées pour les activités négoce et bricolage répondant ainsi aux actualités du Groupe et de ses métiers (techniques produit, crédit management, dispositif de prévention de la corruption, certification bois, CRM Négoce...).

Sur l'année 2021, 1 525 collaborateurs ont ainsi utilisé les plateformes internes de formations LMS (Learning Management System).

## La gestion des compétences : mieux connaître et accompagner les équipes

### [Cycle RH, revues de personnel et évolution de l'entretien annuel](#)

Un cycle annuel RH a été défini pour ritualiser des temps RH et managériaux avec une articulation annuelle autour de trois temps forts :

=> L'Entretien Annuel Professionnel, qui permet un échange entre le manager et le collaborateur. Il consiste à faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur une évaluation croisée des compétences liées au métier du collaborateur et répertoriée dans sa fiche métier et enfin, sur les demandes de formation et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste.

=> Les revues de personnel (Cf paragraphe suivant).

=> Un plan de développement des compétences renforcé avec des parcours Métiers, mis en place

d'après le recueil des besoins de formations individuelles et collectives issu des EAP.

Cette ritualisation des temps RH et managériaux permet un meilleur suivi et une meilleure connaissance des collaborateurs du Groupe (LA 11).

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie (une fois par an), les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences, les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic commun, des potentialités et des hypothèses d'évolution(s) de carrière. Il permet la mise en place d'un plan d'action individuel ou collectif pour développer les compétences des collaborateurs. Il s'agit donc d'un exercice collectif et stratégique qui s'effectue également au regard des besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Ce rituel managérial régional, en place depuis 2018, a été réalisé sur 2021 pour une partie des sociétés du Groupe. Concernant l'UES SAMSE, les revues du personnel ont été suspendues en 2021 en raison d'une actualité forte sur le changement des outils SIRH. Le rituel sera de nouveau planifié en 2022 pour l'ensemble des entités.

Les revues de personnel sont une démarche au croisement des enjeux de l'organisation et du développement du collaborateur. Elles permettent de consolider la connaissance des équipes et de travailler sur les mobilités internes.

#### Mobilité et promotion interne

Le Groupe déploie depuis de nombreuses années plusieurs dispositifs permettant l'intégration, la promotion interne et la mobilité professionnelle au sein de ses métiers et de ses enseignes.

#### Les campus

Les campus du Groupe SAMSE, pour l'activité négoce, ont pour objectif de former les collaborateurs sur des parcours de formation métier et de favoriser la mobilité interne et la promotion professionnelle. Ils permettent d'accompagner les collaborateurs dans leur prise de poste en alternant formation et expérience professionnelle, sur six à douze mois, et/ou de changer de métier en interne.

Ces campus permettent d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont délivrés par la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC).

#### Le parcours «Pépinière/vivier»

Le parcours «pépinière/vivier» répond au besoin du bon fonctionnement de l'entreprise et à son développement (croissance externe).

Destiné à former l'encadrement de LA BOITE A OUTILS, le parcours «pépinière/vivier» concerne des personnes (issues de l'interne et de l'externe) qui ont vocation à être agents de maîtrise puis cadres. Les candidats recherchés doivent avoir des compétences managériales et techniques mais aussi un état d'esprit proche des valeurs de partage, bienveillance, confiance et passion du métier propres au Groupe. Ils doivent de plus avoir le souci de la performance et être respectueux des valeurs humaines du Groupe.

Issus de tous horizons (parcours BTS, DUT, école de commerce ou autodidacte), au terme des six mois de «pépinière», ils ont en main tous les outils du métier et la culture managériale.

Pendant la période de formation interne, les salariés «pépinières» sont confrontés au cœur de métier mais aussi à tous les secteurs connexes afin d'entrevoir le fonctionnement global de l'entreprise (exploitation, commerce, ressources humaines, gestion, contrôle de gestion, système d'information, prise en main des outils).

La formation est pratique, la transmission du savoir se faisant par l'exemple : le salarié «pépinière» est parrainé par des employés de l'entreprise. Durant son parcours, il apprend en travaillant. Le parrain suit, observe et note le salarié «pépinière» pour évaluer s'il a les qualités lui permettant d'être un manager de la société.

La pérennité de la société est assurée, la transmission du savoir-faire et du savoir-être propres au métier se fait naturellement et les ressources en encadrement, permettant la croissance externe dans le respect des valeurs et de l'état d'esprit de l'entreprise, sont maintenues.

## Indicateurs partie Responsabilité Sociale

Indicateurs		Unités	2019	2020	2021	△2021/2020	△2021/2019	GRI G 4
<b>SANTE ET SECURITE</b>								
LA 6	Taux d'accidents du travail							
	<i>Taux de fréquence</i>	Nombre	*36,55	*41,15	43,22	5 %	18 %	LA 6
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre	*1,75	*2,09	2,4	15 %	37 %	
SAM SO 1	Nombre moyen d'heures de formation dédiées au domaine de la sécurité par an et par salarié	Heures	*4,78	3,35	5,11	53 %	7 %	N.A
<b>RECRUTEMENT ET ATTRACTIVITE</b>								
<b>Recrutement</b>								
LA 1	Effectif	Nombre	5 769	5 952	6 136	3 %	6 %	LA 1
	Embauches	Nombre	*2 000	1729	2 025	17 %	1 %	
SAM SO 2	Nombre de candidatures traitées	Nombre	43 667	43 760	46 172	6 %	6 %	N.A
SAM SO 3	Nombre d'embauches via la cooptation	Nombre	73	107	82	-23%	12 %	N.A
SAM SO 4	Nombre d'alternants	Nombre	118	142	153	8 %	30 %	N.A
<b>Engagement des collaborateurs</b>								
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.5.4 du document d'enregistrement universel					LA 2
SAM SO 5	% de salariés actionnaires	%	*56,0	*63,8	74,2	16 %	33 %	N.A
<b>Non-discrimination et égalité des chances</b>								
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir les graphiques ci-dessus					LA 12
	Répartition des employés, par tranche d'âge							
SAM SO 6	Nombre de collaborateurs ayant une reconnaissance handicap	Nombre	198	199	219	10 %	11 %	N.A
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Voir texte ci-dessus					LA 13
<b>FORMATION ET GESTION DES COMPETENCES</b>								
<b>Formation</b>								
SAM SO 7	Nombre d'heures de formation des salariés		115 377	47 349	84 891	79 %	-26%	N.A
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures	20	8	14	75 %	-30%	LA 9
	<i>Ouvrier / Employé</i>	Heures	19	8	13	63 %	-32%	
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>	Heures	19	6	15	150 %	-21%	
	<i>Cadres</i>	Heures	26	9	16	78 %	-38%	
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus					LA 10
<b>Gestion des compétences</b>								
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	% (Négoce)	46	58	80	38%	74%	LA 11
		% (Négoce)	80	80	80	0%	0%	

\* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

## Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle pour les entités non gérées dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2021.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Un salarié cumulant plusieurs contrats différents n'est compté qu'une seule fois. En 2020, le chiffre 2019 avait été corrigé en ce sens puisqu'il comptabilisait auparavant le nombre de contrats et non le nombre de personnes concernées. La donnée 2019 présentée dans le présent rapport est donc la donnée corrigée et non la donnée publiée en 2019.

Les embauches sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH pour la DPEF correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ et ZANON TRANSPORTS.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF1) des accidents du travail avec arrêt est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées. A partir de 2021, les calculs du TF et du TG sont réalisés à partir des heures travaillées réelles (auparavant, le TF était calculé sur les heures travaillées théoriques). A des fins de comparabilité, les chiffres 2020 et 2019 ont donc été modifiés en ce sens.

SAM SO 1 : Cet indicateur est calculé sur le périmètre SIRH. En 2020, le chiffre 2019 avait été corrigé en ce sens puisqu'il était auparavant sur le périmètre négoce uniquement. La donnée 2019 présentée dans le présent rapport est donc la donnée corrigée et non la donnée publiée en 2019.

SAM SO 2 = cet indicateur est calculé à partir des candidatures déposées sur le site [groupesamserecrite.fr](http://groupesamserecrite.fr).

SAM SO 3, SAM SO 4, SAM SO 6, SAM SO 7, et LA 9 = ces indicateurs sont calculés sur le périmètre SIRH.

SAM SO 5 = en 2021, cet indicateur est calculé sur le périmètre de la DPEF décrit en début de document en excluant RG BRICOLAGE et en rajoutant BOURG MATERIAUX et TARARE. Les chiffres 2019 et 2020 ont été modifiés afin de prendre en compte l'ensemble des sociétés ayant accès aux plans d'épargne.

LA 11 = cet indicateur reprend la réalisation des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2019 sur la rémunération fixe et variable moyenne.

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France) où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme. La question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier. Par ses contrats, le Groupe s'assure de l'engagement de ses fournisseurs au respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. Il veille également à la bonne réalisation de son devoir de vigilance à ce sujet. Son plan de vigilance est présenté au paragraphe 3.7 du Document d'enregistrement universel.

## Responsabilité environnementale

### Risque 4 : Pollutions environnementales

Le Groupe SAMSE travaille à réduire les impacts environnementaux de son modèle d'affaires. Parmi eux, il porte une attention particulière aux pollutions que pourraient générer ses activités : pollutions de l'air, notamment avec les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique, et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.

En parallèle, il réalise également une veille active et s'assure de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités. Il adapte ainsi par exemple sa gestion pour se conformer à la loi Elan et répondre aux nouvelles exigences liées à la création de Zones à Faibles Émissions.

#### Risque 4.1 : Pollutions de l'air et émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, le Groupe SAMSE réalise annuellement le bilan de ses Émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Ce Bilan Carbone, mené selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC), lui permet d'identifier les principaux postes d'émissions directes et indirectes de sa chaîne de valeur et d'ainsi orienter sa stratégie de réduction de son empreinte environnementale.

De par son modèle d'affaires, les déplacements liés à l'acheminement des marchandises, du fournisseur jusqu'à l'utilisateur final, sont les postes les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17).

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe sont en légère hausse (+ 2 %) par rapport à l'année 2020 qui avait été impactée par la crise sanitaire. En revanche, elles poursuivent une trajectoire de diminution par rapport à 2019 (- 6 %).

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de microparticules et de gaz à effet de serre. Ceux-ci sont complétés par des démarches de sensibilisation et de participation des collaborateurs comme par exemple la tenue d'une semaine d'information sur le développement durable, la démarche collaborative «Ethique et Empreinte» ou des sessions de sensibilisation à l'éco-conduite. Le Groupe incite également les collaborateurs à utiliser des modes de transports alternatifs et à développer les réunions à distance afin de limiter les déplacements professionnels lorsque cela est possible.

#### Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de poids lourds pour acheminer les marchandises qu'elle distribue.

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Émissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre

voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.

Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions et à adapter ses pratiques aux nouvelles réglementations.

### Approvisionnement local

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (79 %).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs appartenant à l'Union Européenne (19 %).

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux afin d'adapter au maximum la provenance des produits à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Ainsi, pour sa partie négoce, sur les trois principales activités du Groupe que sont les marchés de la plaque de plâtre, du ciment et de la tuile le taux d'import représente une part minime des achats : 0,47 % pour la plaque de plâtre, 5 % pour le ciment et 0,52 % pour la tuile.

De son côté, LA BOITE A OUTILS, pilote en la matière, construit une charte de partenariat avec ses fournisseurs. Imaginée comme un code de bonne conduite, elle pose des principes de référencement durable avec la prise en compte de thématiques telles que le lieu de production du produit, sa durabilité et sa recyclabilité ou la réduction de ses emballages. Cette charte se décompose en trois grandes parties : l'excellence de la relation commerciale et clients, l'empreinte environnementale et enfin l'éthique et les richesses humaines.

### Le renouvellement du parc de véhicules

#### La flotte de Poids Lourds (PL)

Le Groupe porte une attention particulière à ce que sa flotte de véhicules réponde le plus possible à la norme EURO 6 qui est la plus favorable en termes de rejet de GES.

Cette norme est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des poids lourds dans les zones urbaines.

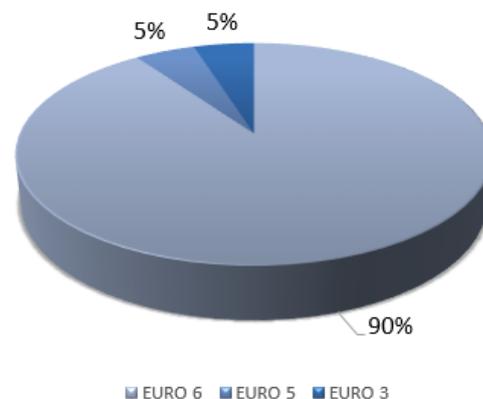
C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS).

Cette politique tient compte des spécificités d'utilisation des poids lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention).

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, la flotte est aujourd'hui composée de 41 poids lourds dont l'âge moyen est de trois ans et cinq mois contre trois ans et huit mois en 2020.

A fin 2021, 90 % de cette flotte répond aux normes EURO 6, soit une amélioration de 3 points de pourcentage par rapport à 2020.

Normes moteur - Répartition de la flotte TR - en %

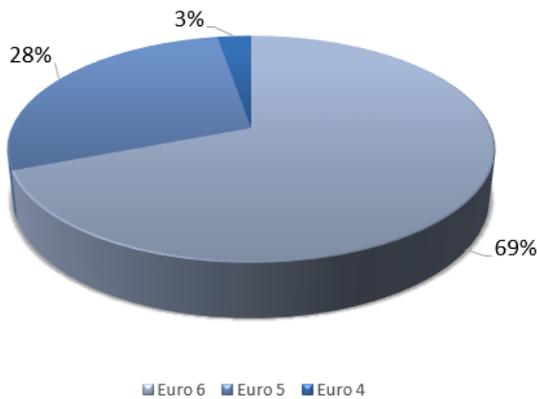


Périmètre ZANON TRANSPORTS

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère un parc de 262 poids lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques.

L'âge moyen de cette flotte est de cinq ans et huit mois et 69 % de ces véhicules répondent aux normes EURO 6, ce qui équivaut à une amélioration de plus de 5 points de pourcentage par rapport à 2020.

Normes Moteur - Répartition de la flotte PL - en %



Périmètre MOYENS MATERIELS

L'augmentation du parc de véhicules vers les normes EURO les plus récentes est directement liée à l'âge de celui-ci. Malgré la politique de renouvellement du Groupe, les pénuries de production des matériels roulants ont limité les remplacements envisagés.

Age moyen Parc PL (en années)



Périmètre MOYENS MATERIELS

**=> Indicateur clé de performance : l'âge moyen du parc de Poids Lourds (SAM EN 1).**

Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de 1 018 chariots de manutention pour le Groupe.

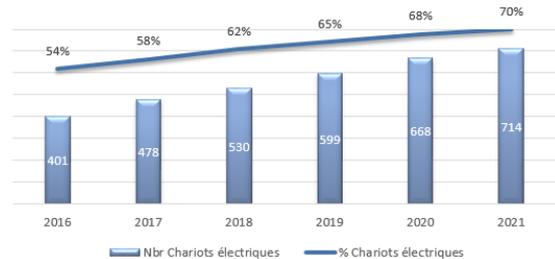
Afin de contribuer à la diminution des GES, une politique d'acquisition et de renouvellement du parc de chariots par des engins électriques est menée depuis plusieurs années.

La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible. Ces choix sont conditionnés par des contraintes techniques et notamment celles de la qualité des revêtements de sol sur lesquels les chariots sont utilisés.

La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit 714 chariots sur les activités négoce et ricolage) a progressé de 2 points de pourcentage en 2021, passant de 68% à 70%.

En particulier, pour l'activité bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent 374 chariots dont 99 % sont électriques.

Répartition chariots électriques - Moyens Matériels

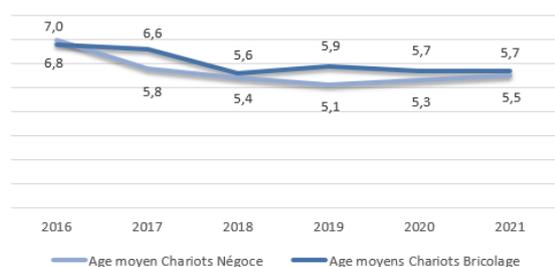


Périmètre MOYENS MATERIELS

De la même façon que pour les poids lourds, le taux de vétusté du parc de chariots est suivi à travers l'évolution de l'âge moyen de celui-ci.

La politique de renouvellement, qui permet une tendance générale de diminution de l'âge moyen du parc de chariots, a été contrainte ces deux dernières années par le contexte de pénurie.

Vétusté du parc chariots - Age moyen par activité (en années)



Périmètre MOYENS MATERIELS

[Une veille sur les innovations techniques et technologiques](#)

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Dans ce cadre, il étudie les alternatives aux carburants traditionnels, comme par exemple l'Oléo 100 qui est une énergie renouvelable offrant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides et émettant 60 % de gaz à effet de serre en moins que le gasoil fossile qu'il remplace.

En 2021, 9 des 41 véhicules de ZANON TRANSPORTS roulant initialement au gasoil ont été convertis au B100, permettant ainsi de diminuer de 60 % les émissions de CO<sub>2</sub> de 80 % les émissions de particules fines sur ces véhicules.

Le Groupe s'est de plus porté volontaire en 2021 pour tester le premier camion-grue 26 tonnes entièrement électrique en conditions opérationnelles.

### L'éco-conduite

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par les évolutions techniques et technologiques est intimement liée à l'évolution des comportements des utilisateurs.

Ainsi, concernant l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 kms.

	Marche avec inertie seule	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt	Consommation l/100kms
<b>2019</b>	15,1 %	8,0 %	27,0
<b>2020</b>	15,0 %	7,9 %	26,9
<b>2021</b>	14,6 %	8,1 %	27,0

Périmètre ZANON TRANSPORTS

En 2021, l'augmentation de 0,1l/100kms de la consommation totale de ZANON TRANSPORTS est à contrebalancer par le fait que ce chiffre intègre la consommation de bio-carburant OLEO 100. Sur l'année, la consommation de gasoil a en effet été réduite de 14 000 litres.

Ainsi, en 2021, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse, pour le Groupe, de 12 % par rapport à 2020 et de 24 % par rapport à 2019.

Du côté des véhicules légers (EN 30), la consommation de carburant ramenée au chiffre d'affaires est en baisse de 19 % par rapport à 2020 et 31 % par rapport à 2019.

## Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, le Groupe est conscient que la maîtrise de ses émissions doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il déploie plusieurs initiatives.

En 2021, les consommations d'électricité sont en augmentation par rapport à 2020 (+ 13 %) et stables par rapport à 2019 (+ 0,11 %). Cela s'explique par la réduction des consommations 2020 du fait de la crise sanitaire et parce que les consommations 2021 intègrent l'ouverture de deux nouveaux magasins de bricolage (le pourcentage d'évolution n'étant pas recalculé à périmètre constant). De plus, le développement de solutions alternatives électriques (chariots élévateurs électriques, bornes de recharge de voitures

électriques) entraînera progressivement une augmentation des consommations électriques.

Les consommations de gaz, quant à elles, ont diminué de 13 % par rapport à 2020 et de 25 % par rapport à 2019.

**=> Indicateur clé de performance : les consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

### Relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par des technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2021, le Groupe a poursuivi ce déploiement pour atteindre 88 % des magasins (LA BOITE A OUTILS) équipés en LED (contre 58 % en 2020). Trois sites seront encore réalisés en 2022 permettant l'équipement de 33 magasins sur 34.

Les mesures de consommations effectuées sur les magasins déjà équipés montrent une économie d'environ 115 000 kWh pour un magasin d'une surface de 3 000 m<sup>2</sup>, cela pouvant varier en fonction de l'ancienneté de l'installation précédente.

La plateforme logistique de BREZINS, d'une surface de 40 000 m<sup>2</sup>, a également fait partie du programme de relamping LED. Elle intègre depuis, un système de pilotage complet de la lumière avec des capteurs de présence et de luminosité.

En ce qui concerne les agences du négoce, toutes les nouvelles installations sont réalisées en LED.

#### Recours à des sources d'énergie décarbonées

Avec plus de 22 000 m<sup>2</sup> d'installations photovoltaïques sur ses sites, dont 11 000 m<sup>2</sup> exploités par ses soins, le Groupe SAMSE promeut également le recours à des sources d'énergies renouvelables.

Afin d'accroître sa consommation d'énergie renouvelable, le Groupe a engagé en 2020 un nouveau programme d'installation photovoltaïque en autoconsommation. Il a ainsi obtenu en 2021 les autorisations administratives pour 3 sites sur lesquels les travaux seront réalisés en 2022 et de nouveaux dossiers seront déposés pour 4 autres sites durant l'année.

L'ambition du Groupe est de poursuivre le développement de ces installations en auto-consommation sur les prochaines années.

#### Objectifs de performance

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique des bâtiments est également prise en compte via le respect de normes strictes.

Le travail de recensement du parc et de ses performances énergétiques, initié en 2020 dans le cadre de la loi ELAN et du décret tertiaire, permettra le respect des obligations de déclaration qui incomberont au Groupe à partir de septembre 2022 et la mise en place de projets de diminution progressive des consommations.

#### Transition énergétique des mobilités

En parallèle, le Groupe initie la transition énergétique de sa flotte de véhicules légers avec le référencement de premiers véhicules hybrides ou électriques de fonction ou de service.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), le Groupe SAMSE lancera en 2022 une campagne de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, avec pour objectif d'équiper plus de 250 places de parking sur les magasins de LA BOITE A OUTILS, les agences SAMSE et les sièges sociaux d'ici 2025.

## Risque 4.2 : Pollutions des eaux et des sols

En plus des actions qu'il met en place pour limiter ses émissions, le Groupe SAMSE porte une attention particulière aux pollutions des eaux et des sols qui pourraient résulter de son activité et notamment d'une mauvaise gestion de ses déchets ou des matières dangereuses qu'il commercialise.

En effet, le Groupe SAMSE est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant la récupération, le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources.

N'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue le plus à la démarche d'économie circulaire et peut permettre d'éviter au maximum la création de décharges sauvages.

De plus, un mauvais stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe ou sur ses points de vente ou la survenue d'un accident pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.

Le Groupe SAMSE s'assure donc de stocker ses produits dangereux selon des règles spécifiques et de respecter les réglementations en vigueur à ce sujet.

### Gestion raisonnée et réduction des déchets

#### Gestion raisonnée des déchets

##### Récupération des déchets clients et recyclage

Le Groupe SAMSE a mis en place plusieurs partenariats afin de proposer à ses clients la récupération efficace de leurs déchets.

Ainsi, afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), le Groupe met en contact les clients avec deux prestataires spécialisés dans la gestion des déchets (SUEZ et PRAXY) qui proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans les locaux des clients. Cela permet un gain de temps aux clients concernant la gestion et le transport à la déchetterie de leurs déchets.

De plus, l'activité négoce porte une attention particulière à la récupération des palettes en bois qui est organisée de concert avec les fournisseurs. Ainsi, en 2021, plus de 359 000 palettes bois ont été récupérées pour être réutilisées ou recyclées, évitant ainsi des décharges illégales à proximité des chantiers.

L'activité bricolage, quant à elle, a continué en 2021 à faire vivre son partenariat avec REKUPO, qui permet la récupération des pots de peinture acryliques usagés. Ce concept est développé et proposé par l'éco-organisme EcoDDS, agréé en 2013 par les pouvoirs publics et qui a pour mission d'encourager au tri et de collecter et traiter les

déchets chimiques des particuliers. L'ENTREPOT DU BRICOLAGE, unique enseigne de LA BOITE A OUTILS, est la première enseigne de bricolage à avoir installé ces bornes de récupération. Pour promouvoir ce service et en encourager l'utilisation, LA BOITE A OUTILS communique auprès de ses clients, que ce soit via les réseaux sociaux ou à l'occasion de challenges commerciaux.

En parallèle, LA BOITE A OUTILS procède toujours à l'organisation de la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs.

Concernant ses différents sièges sociaux, le Groupe SAMSE a également mis en place des partenariats dédiés au recyclage des déchets de bureau (ELISE) et à la récupération des mégots de cigarettes (GREEN MINDED).

##### Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites.

Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Le Groupe s'assure ainsi de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès visant une amélioration et une fiabilisation continues de la collecte.

Eco-organismes

Les déclarations que réalise LA BOITE A OUTILS auprès de ses éco-organismes partenaires lui permettent d'avoir une vision globale de sa dotation au recyclage. Ce suivi l'aide à se fixer des objectifs d'amélioration continue et à définir les actions à mener dans les magasins et auprès des clients afin de limiter ses déchets.

En parallèle, LA BOITE A OUTILS s'implique aux côtés des éco-organismes afin de mettre en place des actions de protection de l'environnement et de sensibilisation de ses équipes et clients. Elle participe également aux diverses commissions proposées par ses éco-organismes partenaires sur les thématiques de gestion des déchets. C'est pour elle l'occasion d'échanger avec d'autres acteurs du marché et de rester informée des différentes possibilités et évolutions créées en matière de recyclage.

Réduction des déchetsDématérialisation

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant depuis plusieurs années à la dématérialisation des factures de ses fournisseurs. Ainsi, la part des flux dématérialisés atteint, en 2021, 72 % dans le bricolage et 52 % dans l'activité négoce.

Depuis 2020, le Groupe SAMSE dématérialise également 100 % de ses contrats fournisseurs et propose à ses clients un service de dématérialisation des factures.

Durabilité des produits

Afin de limiter également les déchets liés aux produits qu'il commercialise, le Groupe SAMSE sensibilise ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la promotion de produits durables.

La charte de partenariat de LA BOITE A OUTILS, qui sera finalisée en 2022, inclut la prise en compte de critères de durabilité et de réparabilité des produits dans les choix de référencement.

En parallèle, LA BOITE A OUTILS a continué sur 2021 le partenariat qu'elle avait mis en place avec

ETHIKIS dans le but d'aider ses fournisseurs à obtenir le label LONG TIME.

Les certifications bois et la RBUE

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2021 le maintien de ces deux certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), le Groupe a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB (LE COMMERCE DU BOIS).

Sur l'année 2021, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.

Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

Malgré une année 2021 compliquée en termes d'approvisionnement tant sur le marché local que national ou international, le Groupe continue son référencement de bois certifiés et compte élargir son offre en 2022.

## Stockage de matières dangereuses

Sur la plateforme de BREZINS, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie et intoxication. Au-delà de sa fonction de «magasin», le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de BREZINS a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosions.

A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, ils ne sont pas mélangés pour éviter les

risques d'explosion et le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie dédié a été étudié et configuré sur la cellule pour en limiter les propagations en cas de sinistre.

En 2021, le Groupe comporte neuf sites ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et s'assure de respecter les réglementations en régissant l'exploitation.

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

### L'adaptation de l'offre produits et services : une nécessité face aux enjeux du développement durable

La Politique Climat de la France, ainsi que sa Stratégie Nationale Bas Carbone, donnent les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une neutralité carbone en 2050.

Pour le secteur du BTP, la RE 2020 représente un grand changement puisqu'elle favorise les matériaux bio-sourcés par rapport aux matériaux classiques, pousse les architectes et les maîtres d'ouvrage à concevoir des bâtiments frugaux, plus compacts et qui utiliseront et produiront de l'énergie renouvelable et impose la mise en place de solutions d'isolation.

Le secteur du négoce de bois et de matériaux de construction, qui est au cœur de la filière BTP, est particulièrement concerné par la Politique Climat de la France dans laquelle il pourra trouver d'importants gisements de croissance verte.

Dans ce contexte, le Groupe SAMSE a un rôle moteur à jouer auprès de ses clients artisans et entreprises du BTP : il se doit de les informer, de les sensibiliser et de co-construire avec eux des améliorations concrètes qui répondent à ces enjeux.

Pour cela, il a lancé en 2021 une campagne de sensibilisation et de formation sur la RE 2020. Destinée à ses collaborateurs, elle a pour but de leur permettre d'accompagner au mieux leurs clients et partenaires commerciaux dans la compréhension de cette nouvelle réglementation et de ses enjeux. Ces sessions de sensibilisation, d'abord menées auprès des agences de l'enseigne SAMSE et des équipes dirigeantes des filiales, seront déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs en 2022 grâce à un module de e-learning actuellement en test.

Des tables d'experts ont également été organisées afin d'échanger avec des fournisseurs du Groupe sur des innovations futures qui pourront répondre aux enjeux de réduction de l'empreinte carbone et environnementale des bâtiments.

Celles-ci permettent au Groupe de faire évoluer son offre produits. En complément de ses catalogues existants, il développe ainsi un guide des produits bio et géo-sourcés qui paraîtra début 2022 et se veut pédagogique sur les normes liées à la RE 2020. Il présentera notamment un tableau comparatif des isolants afin d'informer et d'orienter les clients.

## Indicateurs partie Responsabilité Environnementale

Indicateurs		Unités	2019	2020	2021	Δ 2021/2020	Δ 2021/2019	GRI G 4
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
<b>Volet : Energie</b>								
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	*18 163 726	15 573 275	15 749 427	1%	-13%	EN 3
	<i>Consommation gaz 2021 corrigée du DJU</i>	kWh-PCI	*18 163 726	*15 573 275	13 544 507	-13%	-25%	
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 290 446	25 934 670	29 322 657	13%	0%	
<b>Volet : Emissions</b>								
EN 15 EN 16 EN 17	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO <sub>2</sub>						EN 15 EN 16 EN 17
	<i>Total</i>		290 921	268 569	272 637	2%	-6%	
	<i>dont Fret</i>		161 541	159 677	156 432	-2%	-3%	
	<i>dont Déplacements</i>		88 792	67 060	75 002	12%	-16%	
		tCO <sub>2</sub> /Meuros						
	<i>Total</i>		172	157	134	-15%	-22%	
SAM EN 1	Age moyen du parc de PL							N.A
	Périmètre Zanon	Années	3,69	3,69	3,42	-7%	-7%	
	Périmètre Moyens Matériels	Années	5,60	5,50	5,70	4%	2%	
<b>Volet : Effluents et déchets</b>								
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes						EN 23
	<i>Total</i>		18 335	16 022	21 079	32%	15%	
	<i>Déchets industriels banaux</i>		6 404	8 022	8 662	8%	35%	
	<i>Bois</i>		5 692	2 819	4 508	60%	-21%	
	<i>Gravats</i>		5 440	4 359	6 857	57%	26%	
	<i>Plastique</i>		145	114	245	115%	69%	
	<i>Papier et carton</i>		589	577	631	9%	7%	
	<i>Métal</i>		65	131	176	34%	171%	
		tonnes\Meuros						
	<i>Total</i>		10,86	9,37	10,34	10%	-5%	
<b>Volet : Transport</b>								
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres						EN 30
	<i>Camions</i>		5 727	5 024	5 278	5%	-8%	
	<i>Voitures de fonction</i>		1 785	1 547	1 488	-4%	-17%	
		1000 litres\Meuros						
	<i>Camions</i>		3,39	2,94	2,59	-12%	-24%	
	<i>Voitures de fonction</i>		1,06	0,90	0,73	-19%	-31%	
<b>Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux</b>								
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0	0	0	EN 34

\* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

## Note méthodologique

Sauf mention auprès de l'indicateur, les sociétés MAT APPRO et ZANON TRANSPORTS sont exclues de ce volet pour 2021.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenus non plus.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1er janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1er janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT, BILLMAT ainsi que les consommations de carburant des camions uniquement pour la BOITE A OUTILS et ses filiales (ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, COMPTOIR FROMENT, RG BRICOLAGE, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES).

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).

- Les indicateurs suivants ne sont pas extrapolés (ils sont calculés sur l'année complète) : les déplacements domicile-travail, les immobilisations et les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle.

- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année sont les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train ainsi que le poids des éditions.

- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1er janvier au 30 septembre et est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.

- Les déchets sont collectés sur la période du 1er janvier au 30 septembre et sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes au regard de l'activité du Groupe SAMSE, celui-ci a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lutte contre la précarité alimentaire.
- Respect du bien-être animal.
- Consommation d'eau.
- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2020 et 2019 sont données sans retraitement. Les consommations 2021 sont quant à elles présentées de deux façons : sans retraitement et avec pondération du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre. Les variations 2021/2020 et 2021/2019 sont calculées avec l'année 2021 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU).

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été fournies par le principal prestataire du Groupe.

Concernant le gaz, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2021 en euros à fin juin avec extrapolation sur la fin de l'année en fonction des budgets corrigés de la tendance du réel à fin juin).

A des fins de comparabilité, les données gaz 2019 avaient été recalculées en 2020, sur le périmètre 2019, en suivant la nouvelle méthode comptable. Les données présentées sont donc celles du rapport 2020 et non celles publiées en 2019.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilans Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (7 % des émissions du Groupe en 2021).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2021).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (92 % en 2021).

La catégorie «Fret» comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 52 % des émissions du Groupe en 2021.

Les données du fret entrant sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BILLMAT, BLANC MATERIAUX CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, DORAS, LOIRE MATERIAUX, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, SAMSE et SOCOBOIS) le tonnage du 1er janvier au 30 septembre de chaque année est collecté auprès des fournisseurs et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intra-communautaires est récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie «Déplacements» comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons «emportés». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 23 % des émissions du Groupe en 2021.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2021, de 24 %.

Les données 2019, 2020 et 2021 sont issues du Bilan Carbone® version 8.

EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant et complétées par des collectes auprès des sociétés n'utilisant pas CENTRAL PARC. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

## Responsabilité sociale

### Risque 5 : Ethique des affaires

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risque de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.

Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).

Le Groupe SAMSE met en place des dispositifs de prévention et de contrôle afin de s'assurer de la conduite éthique de ses affaires à tous les niveaux de son activité.

#### Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (Sapin 2)

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales.

Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risques et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage et illustre l'ensemble des règles qu'il présente à l'aide d'exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte interne permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité d'Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de

corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) lui font courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme «les plus à risque» en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, l'ensemble des 1 100 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte depuis 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi Sapin 2.

**=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre s'étant engagé à respecter des règles éthiques (SAM ST 1).**

L'ensemble de ce dispositif est contrôlé à différents niveaux : comptabilité, contrôle de gestion et audit interne.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des collaborateurs à ce sujet. En 2021, une campagne de communication a été lancée à destination de l'ensemble des collaborateurs. Elle se base sur l'utilisation de plusieurs canaux (communication par email de la Direction Générale, inclusion d'une

page sur ce sujet dans le journal interne Savoir-Faire, mise à disposition d'une vidéo de e-learning) et sera poursuivie sur l'année 2022 (affichages en agence, adaptation des livrets d'accueil des différentes sociétés du Groupe, sessions de formation...).

L'ensemble de ce dispositif permet au Groupe SAMSE de se conformer à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite «Loi Sapin 2»).

## Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence

---

Le Groupe SAMSE est attaché à organiser ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité.

Dans ce cadre, il doit être particulièrement vigilant au respect par ses équipes des règles du droit de la concurrence applicables à la prohibition des ententes et aux échanges d'informations confidentielles.

De plus, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et ses clients, le Groupe porte une attention particulière au respect par ses collaborateurs des règles encadrant les négociations et les pratiques commerciales.

Afin de s'assurer de la conformité de ses activités et de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et contre les pratiques restrictives de concurrence, le Groupe mène des actions visant à encadrer les activités de ses collaborateurs et à les accompagner dans la conduite éthique de leurs affaires.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE encadre les relations commerciales afin d'éviter les risques de dérive.

Ainsi, chaque année, les contrats annuels signés avec les fournisseurs sont actualisés par le service juridique en prenant en compte les évolutions des réglementations et des pratiques. Le Groupe veille à ce que ces accords, qui formalisent les résultats des négociations commerciales, soient équilibrés dans les droits et obligations respectifs des parties.

De plus, le Groupe SAMSE est convaincu que des pratiques conformes passent par la bonne information et la bonne formation de ses équipes. Ainsi, le service juridique assure une veille réglementaire afin de rester au fait des évolutions législatives et reste à la disposition des équipes terrains pour répondre à leurs interrogations et les accompagner dans la bonne conduite de leur activité.

Cette double politique de prévention et d'encadrement permet au Groupe de s'assurer de la conduite éthique de ces affaires au regard des règles du droit de la concurrence.

## Indicateurs partie Responsabilité Sociétale

Indicateurs		Unités	2019	2020	2021	△2021/2020	△2021/2019	GRI G 4
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.					SO 3
	Nombre de sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.					
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Voir texte ci-dessus.					SO 4
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises	Nombre	0	0	0	0%	0%	SO 5
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les parts et hommes politiques.					SO 6
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0	0%	0%	SO 7
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K(e)	0	0	0	0%	0%	SO 8
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0	0%	0%	
SAM ST 1	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	%	100	100	100	0%	0%	N.A

## Note méthodologique

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui

prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer davantage ce sujet dans son bilan extra-financier.

# Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

## Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), de votre société SAMSE, accrédité par le COFRAC activité inspection sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

– ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la profession relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines. Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction administrative, les ressources humaines, les achats bricolage et négoce, la direction logistique, la direction immobilier, la direction sécurité et les référents RSE.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 28% et 97% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon notre doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris,  
L'organisme Tiers Indépendant,  
**DAUGE FIDELIANCE**  
Sarah GUEREAU

---

<sup>2</sup> Cf annexe jointe.

## ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

## 1. Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'embauches</li> <li>- Augmentation de l'effectif</li> <li>- Augmentation de la part de CDI dans l'effectif SIRH</li> <li>- Répartition H/F, par CSP, par âge</li> <li>- Nombre de salariés RQTH</li> </ul>	Périmètre SIRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquence</li> <li>- Taux de gravité</li> <li>- Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité</li> <li>- Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié</li> </ul>	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de salariés actionnaires</li> </ul>	Périmètre DPEF
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI)</li> <li>- Consommations d'électricité (kWh)</li> </ul>	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnes de déchets produits</li> </ul>	SAMSE, EDB FROMENT
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Age moyen du parc de poids lourds</li> </ul>	Service Moyens Matériels, ZANON TRANSPORTS
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption</li> </ul>	Périmètre DPEF

## 2. Informations qualitatives (actions et résultats)

- Note obtenue à l'indice Gaïa
- Certifications bois : PEFC, FSC, Bois des Alpes

## 3.7 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

### Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
<b>Cartographie des risques</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
<b>Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 98% des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés dans l'Union Européenne. La filiale bricolage réalise de plus des visites d'usines chez ses fournisseurs étrangers considérés comme les plus à risques afin d'y vérifier le respect des droits de l'Homme. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE.		
<b>Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»); Instance «Besoin d'en parler» (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention»).		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»).		

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité			
<p>Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales</p>	<p>Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «La promotion de la diversité et de l'égalité des chances».</li> </ul> <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Une politique attractive en matière d'avantages sociaux».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Protection sociale, mutuelle, prévoyance».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - Taux de CDI.</li> </ul> <p>- L'organisation du temps de travail : le Groupe s'assure également de mettre en place une organisation du temps de travail flexible et adaptative (télétravail, fermeture le dimanche, adaptation à la saisonnalité et aux types d'activité...) tout en appliquant le droit à la déconnexion.</p> <p>Des mesures favorisant le dialogue social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Dialogue social».</li> </ul> <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p>	<p>Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale».</p>	<p>Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Politique Sécurité et Prévention».</li> </ul> <p>Des mesures d'amélioration des conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «L'amélioration des conditions de travail».</li> </ul> <p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention».</li> </ul> <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition à la vente de produits ne présentant pas de risque en termes de sécurité et, à défaut, déploiement d'une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation.</li> <li>- Règles de stockage strictes.</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Stockage de matières dangereuses».</li> </ul>
<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Inclusion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les contrats fournisseurs. Prise en compte de critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Durabilité des produits» et §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des affaires»).</p>		

## 3.8 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

## 3.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 127 153 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 34 967 €.

## 3.10 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

## 3.11 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2021.

## 3.12 Perspectives 2022

Compte tenu du contexte géopolitique actuel, la visibilité reste faible sur l'évolution du marché des deux secteurs opérationnels du Groupe. Sa solidité financière et la capacité d'adaptation de ses équipes permettent toutefois d'envisager l'année en cours avec une certaine confiance.

## 3.13 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique.

## 4 – Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés 153

4.2 Comptes sociaux 229

## 4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	154
Etat de la situation financière consolidée	155
Etat du résultat global consolidé	156
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	157
Tableau consolidé des flux de trésorerie	158
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	160
Annexe aux comptes consolidés	161
Note 1 - Principes comptables	161
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	172
Note 3 - Ecart d'acquisition	177
Note 4 - Autres immobilisations incorporelles	181
Note 5 - Immobilisations corporelles	182
Note 6 - Titres mis en équivalence	189
Note 7 - Titres de sociétés non consolidées	191
Note 8 - Autres actifs financiers immobilisés	192
Note 9 - Stocks de marchandises	193
Note 10 - Clients et comptes rattachés	193
Note 11 - Autres créances d'exploitation	195
Note 12 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	196
Note 13 - Capitaux propres	197
Note 14 - Provisions	201
Note 15 - Impôts sur les résultats et impôts différés	203
Note 16 - Passifs financiers courants et non courants	206
Note 17 - Fournisseurs et comptes rattachés	209
Note 18 - Autres dettes d'exploitation	210
Note 19 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	210
Note 20 - Charges de personnel	211
Note 21 - Charges externes	213
Note 22 - Dotations aux provisions et dépréciations	213
Note 23 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	214
Note 24 - Autres produits et charges opérationnels	214
Note 25 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	215
Note 26 - Coût de l'endettement financier brut	215
Note 27 - Autres produits et charges financiers	215
Note 28 - Formation du résultat financier	215
Note 29 - Charge d'impôt	215
Note 30 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	216
Note 31 - Résultat par action	216
Note 32 - Engagements Hors Bilan	217
Note 33 - Informations sur les transactions avec les parties liées	218
Note 34 - Instruments financiers	219
Note 35 - Informations sectorielles consolidées	220
Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes	222

## Informations financières sélectionnées

(en milliers d'euros)

### 1 – Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021

	2021	2020
Total de l'actif	1 371 612	1 255 960
Total des actifs non courants	559 907	544 275
Total des actifs détenus en vue de la vente	588	3 379
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	570 496	491 700
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	10 133	10 685
Dividende par action (hors distribution exceptionnelle) (*)	16,00	8,00
Endettement financier net	205 093	223 072
Ratio d'endettement financier	35,32 %	44,40%
<i>Ratio d'endettement financier hors IFRS 16</i>	<i>5,62 %</i>	<i>10,99%</i>

### 2 – Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2021

	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 769 662	1 511 551
Résultat Opérationnel Courant	122 451	70 633
Taux de marge opérationnelle courante	6,92 %	4,67%
Résultat opérationnel	124 079	70 220
Résultat net des sociétés intégrées	96 555	49 845
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	93 515	47 356
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	3 040	2 489
Résultat net par action (en €)	27,14	13,74
Résultat net dilué par action (en €)	27,14	13,74

(\*) Une distribution exceptionnelle de 8 €, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020, a été prélevée sur les réserves.

## État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2021	2020
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>559 907</b>	<b>544 275</b>
Écarts d'acquisition	3	41 734	42 664
Autres immobilisations incorporelles	4	2 027	3 403
Immobilisations corporelles	5	242 354	245 481
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	5	165 081	161 476
Titres mis en équivalence	6	54 835	49 469
Titres de sociétés non consolidées	7	33 635	24 661
Autres actifs immobilisés	8	14 046	11 174
Impôts différés actifs	15	6 195	5 947
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>811 117</b>	<b>708 306</b>
Stocks de marchandises	9	350 294	278 585
Clients et comptes rattachés	10	186 833	180 643
Autres créances	11	128 225	107 820
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	145 765	141 258
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>5</b>	<b>588</b>	<b>3 379</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 371 612</b>	<b>1 255 960</b>

		Au 31 Décembre	
		2021	2020
	notes		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>580 629</b>	<b>502 385</b>
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	13	570 496	491 700
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	13	10 133	10 685
<b>DETTES NON COURANTES</b>		<b>296 970</b>	<b>313 554</b>
Provisions	14	18 783	20 154
Impôts différés passifs	15	5 123	7 595
Dettes financières à long terme	16	121 406	137 762
Dettes financières locatives à long terme	16	151 658	148 043
<b>DETTES COURANTES</b>		<b>494 013</b>	<b>440 021</b>
Provisions	14	2 454	3 281
Fournisseurs et comptes rattachés	17	243 255	217 753
Dettes financières à court terme	16	57 016	58 720
Dettes financières locatives à court terme	16	20 778	19 805
Autres dettes	18	170 510	140 462
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 371 612</b>	<b>1 255 960</b>

## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2021	2020
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>19</b>	<b>1 769 662</b>	<b>1 511 551</b>
Autres produits de l'activité	19	28	1
Achats et variation de stocks		-1 195 540	-1 035 381
Charges de personnel	20	-283 193	-243 868
Charges externes	21	-90 026	-73 221
Impôts et taxes		-24 722	-26 405
Dotations nettes aux amortissements		-52 347	-52 029
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	22	279	-8 451
Autres produits et charges de l'exploitation courante	23	-1 690	-1 564
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>122 451</b>	<b>70 633</b>
<b>Taux de marge opérationnelle courante</b>		<b>6,92 %</b>	<b>4,67 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	24	1 628	-413
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>124 079</b>	<b>70 220</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	53	69
Cout de l'endettement financier brut	26	-3 247	-3 034
<b>Cout de l'endettement financier net</b>		<b>-3 194</b>	<b>-2 965</b>
Autres produits et charges financiers	27	570	770
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>28</b>	<b>-2 624</b>	<b>-2 195</b>
Charge d'impôt	29	-32 768	-24 077
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	30	7 868	5 897
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>96 555</b>	<b>49 845</b>
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		93 515	47 356
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		3 040	2 489
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	31	3 445 944	3 446 984
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	31	3 445 944	3 446 984
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>	<b>31</b>	<b>27,14</b>	<b>13,74</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)</b>	<b>31</b>	<b>27,14</b>	<b>13,74</b>
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>96 555</b>	<b>49 845</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		11 331	-3 729
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-62	-2 235
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		-324	907
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>10 945</b>	<b>-5 057</b>
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS</b>		<b>10 945</b>	<b>-5 057</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL</b>		<b>107 500</b>	<b>44 788</b>
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		104 460	42 298
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		3 040	2 490

## Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2021	% du C.A	2020	% du C.A	% de variation 2021/2020
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 769 662</b>		<b>1 511 551</b>		<b>17,08</b>
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 368 396	77,33	1 160 460	76,77	17,92
Dont Chiffre d'affaires bricolage	401 266	22,67	351 091	23,23	14,29
Autres produits de l'activité	28	0,00	1	0,00	2700,00
Achats et variation de stocks	-1 195 540	-67,56	-1 035 381	-68,50	15,47
Charges de personnel	-283 193	-16,00	-243 868	-16,13	16,13
Charges externes	-90 026	-5,09	-73 221	-4,84	22,95
Impôts et taxes	-24 722	-1,40	-26 405	-1,75	-6,37
Dotations nettes aux amortissements	-52 347	-2,96	-52 029	-3,44	0,61
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	279	0,02	-8 451	-0,56	
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-1 690	-0,10	-1 564	-0,10	8,06
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>122 451</b>	<b>6,92</b>	<b>70 633</b>	<b>4,67</b>	<b>73,36</b>
Dont ROC négoce	93 819	6,86	47 137	4,06	99,03
Dont ROC bricolage	28 632	7,14	23 496	6,69	21,86
Autres produits et charges opérationnels	1 628	0,09	-413	-0,03	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>124 079</b>	<b>7,01</b>	<b>70 220</b>	<b>4,65</b>	<b>76,70</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	53	0,00	69	0,00	-23,19
Coût de l'endettement financier brut	-3 247	-0,18	-3 034	-0,20	7,02
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 194</b>	<b>-0,18</b>	<b>-2 965</b>	<b>-0,20</b>	<b>7,72</b>
Autres produits et charges financiers	570	0,03	770	0,05	-25,97
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 624</b>	<b>-0,15</b>	<b>-2 195</b>	<b>-0,15</b>	<b>19,54</b>
Charge d'impôt	-32 768	-1,85	-24 077	-1,59	36,10
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	7 868	0,44	5 897	0,39	33,42
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>96 555</b>	<b>5,46</b>	<b>49 845</b>	<b>3,30</b>	<b>93,71</b>

### Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 24 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 35).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2021	2020	2021	2020
Négoce	77,33	76,77	76,62	66,74
Bricolage	22,67	23,23	23,38	33,26
	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2021	2020
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	93 515	47 356
Part des intérêts non contrôlants	3 040	2 489
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-5 413	-3 858
Amortissements et provisions	49 505	57 950
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	32 768	24 077
Impôts versés	-36 100	-26 463
Résultat sur cessions d'actifs	-414	-1 634
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	89	-70
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	—	—
Autres produits et charges calculés	4	-196
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>136 994</b>	<b>99 651</b>
Coût de l'endettement financier net	3 194	2 965
Variation du besoin en fonds de roulement	-40 511	39 308
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>99 677</b>	<b>141 924</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-33 185	-32 240
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 982	32 607
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	—	—
Incidence des variations de périmètre (cessions)	137	2
Acquisitions d'immobilisations financières	-9 014	-734
Diminution d'immobilisations financières	8 456	6 150
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-20 628</b>	<b>5 781</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-27 670	-55 340
Dividendes sur actions auto-détenues	96	183
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-2 719	-1 944
Augmentation de capital en numéraire	—	—
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-1 059	-1 554
Intérêts financiers nets versés	-3 194	-2 965
Emission d'emprunts	37 826	55 004
Remboursements d'emprunts	-81 200	-54 981
Autocontrôle	-253	-261
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-78 173</b>	<b>-61 858</b>
Reclassement de trésorerie	—	75
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>876</b>	<b>85 922</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	138 492	52 570
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	139 368	138 492

## Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2021	2020
Variation des stocks	-71 751	-4 879
Variation des créances clients et autres débiteurs	-28 170	1 237
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	59 433	42 962
Intérêts courus non échus	-23	-12
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-40 511</b>	<b>39 308</b>
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	—	—
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	—	—
<b>Incidence des variations de périmètre (acquisitions)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Cessions de participations avec perte de contrôle	133	45
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	4	-43
<b>Incidence des variations de périmètre (cessions)</b>	<b>137</b>	<b>2</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-393	-740
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-33 883	-30 896
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	148	-119
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	943	-485
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-33 185</b>	<b>-32 240</b>

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>3 458</b>	<b>44 722</b>	<b>306</b>	<b>406 263</b>	<b>9 302</b>	<b>40 783</b>	<b>504 834</b>	<b>9 888</b>	<b>514 722</b>
Inscription en réserves du résultat 2019				40 783		-40 783			
Résultat consolidé de l'exercice 2020						47 356	47 356	2 489	49 845
Distributions effectuées				-55 157			-55 157	-1 944	-57 101
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-36			-36		-36
Impact de la variation des actions auto-détenues				-261			-261		-261
Ajustement de juste valeur des titres					-3 567		-3 567		-3 567
Gains / Pertes actuariels					-1 491		-1 491	1	-1 490
Variation du % d'intérêts				-427			-427	-80	-507
Engagements de rachat de minoritaires				401			401	331	732
Autres mouvements				48			48	—	48
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>3 458</b>	<b>44 722</b>	<b>306</b>	<b>391 614</b>	<b>4 244</b>	<b>47 356</b>	<b>491 700</b>	<b>10 685</b>	<b>502 385</b>
Inscription en réserves du résultat 2020				47 356		-47 356			
Résultat consolidé de l'exercice 2021						93 515	93 515	3 040	96 555
Distributions effectuées				-27 574			-27 574	-2 719	-30 293
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				75			75		75
Impact de la variation des actions auto-détenues				-253			-253		-253
Ajustement de juste valeur des titres					10 991		10 991		10 991
Gains / Pertes actuariels					-46		-46		-46
Paiements en actions				2 299			2 299	20	2 319
Variation du % d'intérêts				-328			-328	-731	-1 059
Engagements de rachat de minoritaires				-522			-522	-177	-699
Autres mouvements (1)				639			639	15	654
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>3 458</b>	<b>44 722</b>	<b>306</b>	<b>413 306</b>	<b>15 189</b>	<b>93 515</b>	<b>570 496</b>	<b>10 133</b>	<b>580 629</b>

(1) : dont 642 milliers d'euros consécutifs à l'application de la décision de l'IFRIC de mai 2021 relative au calcul des indemnités de fin carrière (cf. note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

## Annexe aux comptes consolidés

### Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une Société Anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2022 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

### Évènements significatifs de l'exercice 2021

La pandémie de Covid-19 avait impacté de manière très significative l'activité du Groupe au cours du premier semestre 2020, avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution Négoce et Bricolage.

La perte de chiffre d'affaires avait été partiellement compensée par l'indemnisation du chômage partiel (8,0 millions d'euros pour l'indemnisation proprement dite, majorée des allègements de charges sociales et de rémunérations pour 6,9 millions d'euros), enregistrée en diminution des charges de personnel dans le compte de résultat consolidé.

Sur l'exercice 2021, le Groupe évolue dans un contexte de marché très favorable avec un chiffre d'affaires en forte augmentation de 17,1% par rapport à l'exercice 2020 (et en progression de 18,0% en comparaison à l'année 2019). Contrairement au 31 décembre 2020, le Groupe n'a pas eu recours au chômage partiel et n'a pas sollicité de report d'échéance de dette sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2020, les reports d'échéances concernaient essentiellement les emprunts bancaires pour 25,5 millions d'euros (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés). Compte tenu du contexte, en fin d'année 2020, le risque client avait tout particulièrement été analysé. Le coût lié au risque client s'était dégradé de 3,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, un suivi a été réalisé et les retards

de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021, et le coût issu du risque client (pertes sur créances irrécouvrables complétées des dotations et reprises de provision pour dépréciation) a diminué de 5,9 millions d'euros par rapport à 2020.

### Note 1 – Principes comptables

#### [1.1 - Application des normes, règlements et interprétations des normes](#)

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

#### [1.2 - Bases de préparation](#)

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

#### [1.3 - Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2021](#)

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2.
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9.

– Amendement à IFRS 16 – Concessions de loyers, prolongation des dispositions de l'amendement initial relatif aux concessions de loyers - Covid 19.

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Application de la décision de l'IFRIC de mai 2021 relative au calcul des indemnités de fin de carrière :

Le principal impact pour le Groupe concerne la convention collective du négoce des matériaux de construction pour les cadres. Le secteur opérationnel du Bricolage n'est pas impacté par cette décision de l'IFRIC.

L'impact total au niveau du Groupe s'élève à 642 milliers d'euros après impôts différés. Cet effet étant peu significatif, aucun retraitement rétrospectif n'a été réalisé et le montant a été enregistré en capitaux propres sur l'exercice 2021 (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés).

#### [1.4 - Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne](#)

##### **Textes applicables par anticipation :**

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018 / 2020 (amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41).
- Amendement à IAS 16 – Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue.
- Amendement à IAS 37 – Contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat.
- Amendement à IFRS 3 – Mise à jour du cadre conceptuel.
- Amendements à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, et information à fournir sur les principes et méthodes comptables.
- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable.

##### **Textes publiés non encore applicables :**

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.

– Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

– Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

#### [1.5 - Base d'évaluation](#)

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

#### [1.6 - Utilisation d'estimations et hypothèses](#)

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles,
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés,

- L'estimation des provisions pour risques et charges,
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

### 1.7 - Périmètre et méthodes de consolidation

#### **Périmètre**

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2021, sont présentés en note 2.

#### **Méthodes de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

#### **Engagement de rachat de minoritaires**

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

#### **Transactions internes**

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

### Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

### Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs

identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

### Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées.

Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règlementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

#### **Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être

cedées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que «produits différés» et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second oeuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

#### **Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers**

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

#### **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ces tests sont réalisés hors IFRS 16.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de

marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,01 % pour 2021 (8,05 % en 2020). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2021 (identique en 2020).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

#### – Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée

d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en «Autres produits et charges opérationnels».

#### **Contrats de location**

L'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 a été mise en œuvre pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Actifs destinés à être cédés**

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

#### **Créances et dettes d'exploitation**

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la

valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## Instruments financiers

### a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.  
Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou

déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours desquelles elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.
- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur

d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

#### b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 16).

#### c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

#### d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

#### e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

#### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

#### **Actions propres**

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

#### **Provisions**

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des

dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

#### – Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

#### – Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

#### – Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

#### – Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêtés des comptes et des charges futures estimées.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux

consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 19 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

### **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

### **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

### **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

### **Frais d'acquisition**

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

### Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

### Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

### Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement

attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

### Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Dans une période d'inflation portant le prix de certaines catégories de marchandises, l'évaluation des stocks a particulièrement été analysée pour la clôture des comptes (cf. note 9).

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2021.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

## Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

## 2.1 - Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2021		AU 31/12/2020			
			QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS		
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 -	SAMSE SA	I.G	99,81 %	99,81 %	99,81 %	99,81 %	
SAS REMAT	- 2 -	SAMSE SA	TUP dans la société SAMSE avec effet au 1er janvier 2021			100,00 %	100,00 %	
SAS CHRISTAUD	- 3 -	SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	92,99 %	92,99 %	90,54 %	90,54 %
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 -	SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 -	SAMSE SA	Dilution	I.G	74,65 %	74,65 %	74,91 %	74,91 %
SAS M+ MATERIAUX	- 6 -	SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 -	SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS DORAS	- 8 -	SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS MAURIS BOIS	- 9 -	SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SARL GET ELECTRIC		SAMSE SA	Cession totale avec perte du contrôle			100,00 %	100,00 %	
SARL REMAT SERVICES		SAMSE SA	Reclassement interne des titres	I.G	100,00 %	100,00 %		
SARL EPPS		SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SARL SUD APPRO		SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS LEADER CARRELAGES		SAMSE SA	TUP dans la société SAMSE avec effet au 1er janvier 2021			100,00 %	100,00 %	
SAS BLANC MATERIAUX		SAMSE SA	I.G	77,50 %	77,50 %	77,50 %	77,50 %	
SAS ZANON TRANSPORTS		SAMSE SA	I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	
SAS MAT APPRO		SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI LA REGLE		SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI H2O IMMO		SAMSE SA	I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI LE BOURG		SAMSE SA	I.G	99,60 %	99,60 %	99,60 %	99,60 %	
SCI CELESTIN CHASSIEU		SAMSE SA	I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %	
SCI DU ROUSSILLON		SAMSE SA	I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %	
SCI VALMAR		SAMSE SA	I.G	96,00 %	96,00 %	96,00 %	96,00 %	
SCI DU VIEUX PORT		SAMSE SA	I.G	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	
SCI CARREFOUR DE CHESNES		SAMSE SA	Reclassement interne des titres et Dissolution - Liquidation					
SCI BRANLY		SAMSE SA	I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %	
SCI LES ARTISANS		SAMSE SA	I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %	
SCI CHARPIEU		SAMSE SA	I.G	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %	
SAS DEGUERRY SAMSE		SAMSE SA	TUP dans la société SAMSE avec effet au 1er janvier 2021			100,00 %	100,00 %	
SAS BOURG MATERIAUX		SAMSE SA	MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	
SAS TARARE MATERIAUX		SAMSE SA	MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	
SAS MATERIAUX SIMC	- 11 -	SAMSE SA	MEQ	44,60 %	44,60 %	44,60 %	44,60 %	
SAS PLATTARD SAS	- 10 -	SAMSE SA	MEQ	33,99 %	33,99 %	33,99 %	33,99 %	
SAS DIDIER		SAMSE SA	MEQ	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence

## 2.2 - Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2021		AU 31/12/2020	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
<b>- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS</b>							
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,87 %
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,91 %	50,00 %	49,91 %
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,91 %	50,00 %	49,91 %
SAS EDB NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,87 %
SAS EDB ARLES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,87 %	70,00 %	69,87 %
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,81 %	100,00 %	99,81 %
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,92 %	40,00 %	39,92 %
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,92 %	40,00 %	39,92 %
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,92 %	40,00 %	39,92 %
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98 %	39,90 %	39,98 %	39,90 %
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00 %	19,96 %	20,00 %	19,96 %
<b>- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT</b>							
SARL REMAT SERVICES	SA REMAT	Reclassement interne des titres - TUP de REMAT dans SAMSE				100,00 %	100,00 %
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT	Reclassement interne des titres - TUP de REMAT dans SAMSE				69,88 %	69,88 %
<b>- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD</b>							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00 %	92,99 %	98,16 %	88,87 %
SAS BILLMAT	SA CHRISTAUD		I.G	100,00 %	92,99 %	100,00 %	90,54 %
SAS LE COMPTOIR	SAS CELESTIN MATERIAUX	TUP dans la société CELESTIN MATERIAUX avec effet au 1er janvier 2021				100,00 %	88,87 %
<b>- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY</b>							
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL SCIERIE JORDAN	SAS HENRY	TUP dans la société ETS PIERRE HENRY ET FILS avec effet au 1er janvier 2021				100,00 %	100,00 %
<b>- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION</b>							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00 %	74,66 %	100,00 %	74,91 %
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,86 %	40,00 %	29,96 %
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,86 %	40,00 %	29,96 %
<b>- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX</b>							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2021		AU 31/12/2020	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
<b>- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE</b>							
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86 %	99,86 %	99,86 %	99,86 %
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
<b>- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS</b>							
SARL FAVERET	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS MENUISERIE RENOVATION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOCOBOIS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SPRL BELPARMAT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES MINES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DE LA BOUDEAUDE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI IMMODOR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI JURADOR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ESSARDS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI DES ABATTOIRS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI TETE AU LOUP	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA JONCTION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT FORT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI SAINT GEORGES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI GUILLEMIER	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LE PETIT BOUREY	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI POUSSON COSNE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LOUIS PERGAUD	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SC DU CLOS BIZOT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SA DIJON BETON	SAS DORAS		MEQ	23,30 %	23,30 %	23,30 %	23,30 %
SCI ESPACE +	SAS DORAS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
<b>- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAURIS BOIS</b>							
SAS LOIRE MATERIAUX	SAS MAURIS BOIS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

## 2.3 - Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	AU 31/12/2021		AU 31/12/2020	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
<b>-10- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD</b>							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10 %	96,10 %	96,10 %	96,10 %
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS APM	SAS PLATTARD		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
ANCYCLA ( EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE )	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43 %	34,43 %	34,43 %	34,43 %
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50 %	32,50 %	32,50 %	32,50 %
<b>-11- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MATERIAUX SIMC</b>							
SAS TRANSMATLOG	SAS MATERIAUX SIMC	Création sur 2021	I.G	100,00 %	100,00 %		
SAS MS MATERIAUX	SAS MATERIAUX SIMC		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %

## 2.4 - Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2021

Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	Evolution du %	% de détention au 31/12/2021	Société détentrice
SAS CELESTIN MATERIAUX	04/01/2021	Négoce	1,84	100,00	SA CHRISTAUD
SA CHRISTAUD	05/01/2021	Négoce	2,45	92,99	SA SAMSE

Opérations de restructuration interne par voie de transmission universelle de patrimoine			
Sociétés	Date effective	Activité	Société absorbante
SAS REMAT	01/01/2021	Négoce	SA SAMSE
SAS LEADER CARRELAGES	01/01/2021	Négoce	SA SAMSE
SAS DEGUERRY SAMSE	01/01/2021	Négoce	SA SAMSE
SAS LE COMPTOIR	01/01/2021	Négoce	SAS CELESTIN MATERIAUX
SARL SCIERIE JOURDAN	01/01/2021	Négoce	SAS HENRY

Pertes de contrôle - Cessions					
Sociétés	Date effective	Activité	Evolution du %	% de détention	Société détentrice
SARL GET ELECTRIC	02/07/2021	Négoce	-100,00	0,00	SA SAMSE

Sorties du périmètre par voie de dissolution - liquidation			
Sociétés	Date effective	Activité	Société détentrice
SCI CARREFOUR DE CHESNES	22/12/2021	Négoce	SA SAMSE

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent les sociétés SAS PLATTARD et SAS MATERIAUX SIMC.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2021, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
	France	Etranger (1)	France	Etranger (1)
<b>Nombre de sociétés</b>				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	63	1	69	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	13		13	
<b>sous - total</b>	<b>76</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>		<b>83</b>	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SAS DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

## 2.5 - Evènements postérieurs à la clôture des comptes

– La société LOIRE MATERIAUX a été absorbée par MAURIS BOIS et la société BILLMAT par CHRISTAUD, par voie de fusion simplifiée, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Le contexte sanitaire actuel n'a pas d'impact significatif sur les comptes du premier trimestre 2022.
- Compte tenu du contexte géopolitique actuel, la visibilité reste faible sur l'évolution du marché des deux secteurs opérationnels du Groupe. Sa solidité financière permet toutefois d'envisager l'année 2022 avec une certaine confiance.

## 2.6 - Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2021					Total consolidé
	SAMSE	LA BOITE A OUTILS	DORAS	M+ MATERIAUX	Autres filiales	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	146 953	87 726	53 479	63 537	208 212	559 907
Endettement financier hors Groupe	141 860	44 107	52 298	46 149	66 444	350 858
Trésorerie au bilan	89 789	4 531	20 179	10 337	20 929	145 765
Flux de trésorerie liés à l'activité	38 946	14 709	6 361	12 209	27 452	99 677
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		6 723	1 476	1 021	8 372	17 592

## Note 3 – Ecarts d'acquisition

### 3.1 - Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition
<b>Valeur brute</b>	
à l'ouverture de l'exercice	68 017
Augmentations / Acquisitions	
Diminutions / Sorties	
à la clôture de l'exercice	68 017
<b>Dépréciations</b>	
à l'ouverture de l'exercice	25 353
Dépréciations / pertes de valeur	930
à la clôture de l'exercice	26 283
<b>Valeur nette</b>	
à l'ouverture de l'exercice	42 664
à la clôture de l'exercice	41 734

## 3.2 - Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	12 918					12 918
SAS DORAS	6 407					6 407
SAS M+ MATERIAUX	4 286					4 286
SAS ZANON TRANSPORTS	2 286					2 286
SAS DEDB	1 722					1 722
SA SAM	1 433					1 433
SAS GAMAG	1 320					1 320
SAS TS HABITAT	1 300					1 300
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SA BENET	669					669
SAS CO DI PLAST	619					619
RUDIGOZ	577					577
SAS BILLMAT	564					564
SAS SOCOBOIS	536					536
PLOTON	523					523
SOVAPRO & SOVAPRO MHD	494					494
SAS DEGUERRY	442					442
SAS LEADER CARRELAGES	543			110		433
SA ROCH MATERIAUX	385					385
SAS ETS ROGER CLEAU	1 117			750		367
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
CSI MATERIAUX	282					282
SAS TC-HP	237					237
SAS EXPOTEO	204					204
LASSERE	189					189
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SARL LECHENNE	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SARL ISO-NEG	167					167
SAS FOREZ MAT	161					161
SAS MAURIS BOIS	149					149
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SA BRICO ALES	132					132
MOTTY	110					110
ORNANS	104					104
SAS LOIRE MATERIAUX	97					97
SAS SGAC	62					62
SAS CLAUDE MATERIAUX	130			70		60
SAS REMAT	27					27
SAS LE COMPTOIR	0					0
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	578					578
<b>Total</b>	<b>42 664</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>930</b>	<b>—</b>	<b>41 734</b>

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2012	11 513	
2012	1 495	3,09 %
2013	1 086	2,38 %
2014	2 053	4,38 %
2015	1 685	3,66 %
2016	2 085	4,68 %
2017	1 080	2,52 %
2018	525	1,15 %
2019	1 470	3,26 %
2020	2 361	5,53 %
2021	930	2,23 %

### Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 19 couples de 2 sites physiques sur 310 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2021 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	37 461
Bricolage	4 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société HENRY sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 31 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 48 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 3 UGT pour un montant global de **930 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2021 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

#### VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
<b>Négoce</b>	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	12 918
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
UGT DORAS DIJON	1 581
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	20 676
<b>Bricolage</b>	
Ensemble des UGT	4 273
<b>TOTAL</b>	<b>41 734</b>

## Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>392</b>	<b>24 623</b>	<b>679</b>	<b>25 694</b>
Augmentations / Acquisitions		346	47	393
Diminutions / Sorties		36		36
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties	8		8
Virements		4		4
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>392</b>	<b>24 929</b>	<b>726</b>	<b>26 047</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>				
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>21 772</b>	<b>519</b>	<b>22 291</b>
Dotations aux amortissements		1 724	47	1 771
Dépréciations / pertes de valeur			1	1
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				—
Diminutions / cessions		36		36
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties	8		8
Virements			1	1
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>23 452</b>	<b>568</b>	<b>24 020</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>392</b>	<b>2 851</b>	<b>160</b>	<b>3 403</b>
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>392</b>	<b>1 477</b>	<b>158</b>	<b>2 027</b>

## Note 5 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16	En cours, avances et acomptes	Total
<b>Valeur brute</b>							
à l'ouverture de l'exercice	393 192	183 870	56 503	178 559	12 518	7 021	831 663
Augmentations / Acquisitions	11 265	25 194	4 632	8 107	4 604	10 235	64 037
Diminutions / Sorties	17 168	5 159	3 527	5 695	2 865		34 414
Mouvements de périmètre							0
Mouvements de périmètre	Entrées						
Mouvements de périmètre	Sorties	49	420	14	51		534
Virements	3 654		164	1 914	26	-6 906	-1 148
à la clôture de l'exercice	390 894	203 485	57 758	182 834	14 283	10 350	859 604
<b>Amortissements / Dépréciations</b>							
à l'ouverture de l'exercice	218 607	28 903	37 284	130 524	6 009	0	421 327
Dotations aux amortissements	11 374	16 973	4 452	13 666	4 156		50 621
Dépréciations / pertes de valeur	149			72			221
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	2 424			303			2 727
Diminutions / cessions	5 202	582	3 281	5 866	2 654		17 585
Mouvements de périmètre							0
Mouvements de périmètre	Entrées						
Mouvements de périmètre	Sorties	49	79	13	48		189
Virements	983	-41	-11	-1 021	3		-87
à la clôture de l'exercice	223 438	45 174	38 431	137 024	7 514	0	451 581
<b>Valeur nette</b>							
à l'ouverture de l'exercice	174 585	154 967	19 219	48 035	6 509	7 021	410 336
à la clôture de l'exercice	(1) 167 456	158 311	19 327	45 810	6 769	10 350	408 023

(1) dont 588 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente (3 379 milliers d'euros au 31 décembre 2020). Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne «Actifs classés comme détenus en vue de la vente».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2021.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 68,9 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2021, aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de quatre ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

**5.1 - Écarts de première consolidation affectés**

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2021	Valeur nette au 01/01/2021	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
Terrains	5 233	5 029				5 233	5 029
Constructions	13 522	2 364				13 522	2 015
<b>Total</b>	<b>18 755</b>	<b>7 393</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 755</b>	<b>7 044</b>

**5.2.a - Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)**

	Terrains	Constructions	Total
<b>Valeur brute</b>			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
<b>Amortissements</b>			
à l'ouverture de l'exercice	0	12 832	12 832
Dotations aux amortissements		395	395
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	13 227	13 227
<b>Valeur nette</b>			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	3 309	4 802
à la clôture de l'exercice	1 493	2 914	4 407

**5.2.b - Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)**

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeur brute</b>			
à l'ouverture de l'exercice	328	2 719	3 047
Augmentations / Acquisitions		356	356
Diminutions / Sorties	4	82	86
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	324	2 993	3 317
<b>Amortissements</b>			
à l'ouverture de l'exercice	241	1 775	2 016
Dotations aux amortissements	32	217	249
Diminutions / Sorties	4	86	90
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	269	1 906	2 175
<b>Valeur nette</b>			
à l'ouverture de l'exercice	87	944	1 031
à la clôture de l'exercice	55	1 087	1 142

**5.3.a - Information sur la dette de crédit-bail immobilier**

	2021	2020
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	302	358
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	61	57
De 2 à 5 ans	241	264
Plus de 5 ans		37
	<b>302</b>	<b>358</b>

**5.3.b - Information sur la dette de crédit-bail mobilier**

	2021	2020
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	638	579
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	261	258
De 2 à 5 ans	377	321
	<b>638</b>	<b>579</b>

**5.4 - Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)**

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :  
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à constructon	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	18 649
Albertville	23 972	Meximieux	27 238	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Modane	4 870	Bernis	11 425	Joyeuse	6 228
Aubenas	24 904	Saint Martin d'Hères	35 961	Cornillon	15 087	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829	Veynes	9 051	Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Eybens	6 690		
Bourg Saint Maurice	11 689			Gap (CAREO)	2 200		
Briançon	16 552			Guillestre	12 000		
Chambéry	4 968			La Grand Combe	5 700		
Château Arnoux	4 606			Lans en Vercors	4 500		
Corbas	22 416			Beauvoisin	15 137		
Digne	19 845			Margencel	12 537		
Digne (CAREO)	3 910			Meythet (CAREO)	2 392		
La Motte Servolex	14 817			Monistrol	8 046		
La Mure	10 000			Montpezat	4 015		
La Tour de Salvagny	15 946			Montréal la Cluse	18 532		
La Tour du Pin	15 307			Nozières	18 085		
Largentière	7 818			Pontcharra	10 000		
Le Pouzin	10 080			Saint Ambroix	14 063		
Lyon	4 114			Saint Etienne	14 431		
Moirans	18 657			Saint Firmin	5 891		
Montélimar	17 519			Saint Jean de Moirans	10 151		
Moutiers	6 908			Saint Priest	19 335		
Privas	8 115			Sury Le Comtal	6 762		
Pusignan	10 618			Tassin la demi lune	4 214		
Ruoms	8 635			Vallon Pont d'Arc	4 558		
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063						
Saint Forgeux	6 830						
Saint Genis Laval	24 454						
Saint Genis Pouilly	16 898						
Saint Jean de Maurienne	9 029						
Saint Julien en Genevois	10 671						
Saint Marcellin	13 943						
Saint Pierre d'Albigny	9 335						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Seyne les Alpes	5 207						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

\* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs).

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction.

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial.

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction.

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains.

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SAS BLANC MATERIAUX</b>					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				La Mure Argens	3 732
<b>SAS LOIRE MATERIAUX</b>					
Meyzieu	18 669			Montélimar	5 000
Sorbiers	21 307				
<b>SA CHRISTAUD</b>					
Aubenas	1 355			Ambarés et Lagrave	3 724
Beaumont les Valence	8 244			Clermont Ferrand	3 222
Bourgoin Jallieu	750			Gap	500
Echirrolles	8 618			La Talaudière	413
Voglans	4 000			Lagny sur Marne	2 004
				Lens	4 200
				Montauban	402
				Pusignan	2 520
				Saint Léonard	3 890
				St Germain Laprade	1 980
				Tours	2 000
<b>SAS BILLMAT</b>					
Coutances	7 812			Colombelles	5 615
				Grand Couronne	960
				Ploumagoar	2 823
				St Jacques de la Lande	18 061
				Vire	4 571
<b>SAS CELESTIN MATERIAUX</b>					
Bourgoin Jallieu	8 628			Aubenas	3 739
Chassieu	5 615			Beaumont les Valence	4 764
Irigny	6 275			Castelculier	7 242
				La Talaudière	4 587
				Montauban	4 584
				Nîmes	3 645
				Pierrelatte	8 800
				Pusignan	8 010
				Vienne	3 010
				Villeneuve sur Lot	3 909
				Vinsobres	10 600
<b>SAS BTP DISTRIBUTION</b>					
Fegersheim	11 531			Dannemarie sur Crete	16 812
Haguenau	26 420			Etupes	5 700
Richwiller	16 469			Le Bélieu	3 316
Woustviller	14 975			Talange- Hagondange	500
<b>SAS MAURIS BOIS</b>					
Argonay	59 802	Seyssins	16 977	Briançon	4 066
Sallanches	8 775				
Valence	8 236				
Voiron	5 797				
<b>SARL REMAT SERVICES</b>					
				Saint Jean de Moirans	100

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>22</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA DORAS</b>							
Arbois	13 736	Crottet	13 773	Baume les Dames	3 062	Nevers jonction	3 063
Arcy sur Cure	7 003	Luxeuil (Caréo)	3 450	Beaune	23 829		
Besançon	16 300			Bourq en Bresse	4 409		
Bourbon Lancy	9 572			Boz	9 969		
Béthoncourt	12 548			Brethenay	5 658		
Chalindrey	6 206			Chenôve 6	42 250		
Chenôve	33 030			Chenôve Bois	700		
Ciel	9 344			Châlon sur Saone	5 154		
Cluny	9 845			Dijon	11 970		
Corbigny	9 700			Dijon Dr Quignard	14 924		
Cosne sur Loire	8 547			Fain les Montbard	12 430		
Decize	7 596			Montceau les Mines	400		
Delle	8 000			Nuits Saint Georges	10 124		
Dole	17 000			Ormans	6 019		
Dracy le Fort	42 335			Polisot	5 017		
Gueugnon	7 698			Remiremont	10 352		
Is sur Tille	14 162			Rioz	10 457		
Joinvy	7 588			Saint Dizier	10 614		
Langres	11 473			Saint Marcel	24 130		
Le Creusot	9 054			Saint Thibault	5 213		
Lons le Saunier	17 430			Saint Usaqa	11 208		
Macon	12 468			Toucy	11 828		
Montceau les Mines	20 238						
Moulins Engilbert	5 779						
Nevers Saint Eloi	18 162						
Pont sur Yonne	6 467						
Pontarlier	15 214						
Saint Satur	5 612						
Sainte Colombe sur Seine	10 554						
Semur en Auxois	11 507						
Seurre	6 900						
Torcy le Grand	5 619						
Vesoul	10 286						
Villegusien le Lac	11 323						
<b>SAS SOCOBOIS</b>							
				Rosières-près-Troyes	38 622		
<b>SAS M+ MATERIAUX</b>							
Aqde	7 956	Hossegor	3 405	Agen	13 869		
Berqerac	15 000	Sarlat	23 981	Alès	9 046		
Carcassonne	6 324			Arzelès	5 688		
Castelginest (Socobois)	32 424			Aureilhan	5 195		
Castres	7 819			Baillarques	15 179		
Claira	11 510			Baillarques PPI	7 100		
Conqénies	7 296			Brive	14 173		
Le Buisson de Cadouin	12 285			Béziers	10 550		
Pevriac-Minervois	4 413			Canhoes	4 000		
Saint Loubes	7 717			Castanet Tolosan	9 264		
Saint Jean d'Ilac	12 310			Castelginest	8 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Colombiers	4 000		
				Colombiers 2	3 300		
				Cornebarrieu	10 977		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 722		
				Floirac	3 790		
				Frontignan	4 666		
				Lézignan-Corbières	8 978		
				Mauquio 2	2 028		
				Montauban	12 620		
				Montpellier	7 915		
				Montredon	12 587		
				Mouquerre	7 015		
				Mérignac charpente	8 591		
				Mérignac PPI	2 050		
				Naves (Tulle)	7 510		
				Nîmes	8 750		
				Paulhan	5 218		
				Perpignan (Caréo)	1 101		
				Perpignan REH	1 900		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Périqueux	13 620		
				Ria	6 736		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 500		
				Saillaouze	1 500		
				Saint Alban	3 898		
				Saint Chely d'Apcher	3 980		
				Salles	9 068		

## Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b>							
Annecy (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	16 702	Albertville	8 900
Annemasse	14 276	Décines	9 498	Aubenas	14 245		
Arlès	20 000	Saint Jean de Moirans	31 059	Dijon	19 423		
Briançon	10 008			Drumettaz	9 000		
Château-Thierry	16 016			Gap	8 029		
Echirolles	23 543			La Tour du Pin	12 429		
L'Isle d'Abeau	11 910			Le Pont de Beauvoisin	8 769		
Le Creusot	11 184			Margencel	13 346		
Narbonne	15 880			Montélimar	15 383		
Nîmes	18 136			Privas	944		
Saint Julien en Genevois	2 285			Remiremont	9 002		
Saint Martin d'Hères	14 146			Romans	8 000		
Thyez	17 816			Saint Jean de Maurienne	11 278		
				Thonon	9 138		
				Sallanches	14 065		
<b>UNITES LOGISTIQUES</b>							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>							
Brézins	107 759			Viriville	8 329		
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b>							
Brézins	11 400						
<b>SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS</b>							
				Saint Hilaire du Rozier	37 620		
				Vinay/Beaulieu	26 363		
<b>SA CHRISTAUD</b>							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
<b>SARL TRANSPORTS SCHWARTZ</b>							
				Haguenau	1 000		
<b>SARL SUD APPRO</b>							
				Potelières	2 100		
<b>CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES</b>							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SARL EPPS</b>							
Aix les Bains	642			Barcelonnette	665	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Cadenet	614		
Gap	550			Meyreuil	641		
La Motte Servolex	463			Mouans Sartoux	280		
La Mure	467			Saint Savin	636		
La Tour de Salvagny	223			Valence	665		
Lyon	240			Le Pont de Beauvoisin	666		
Montélimar	667						
Pusignan	220						
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
<b>CENTRES ADMINISTRATIFS</b>							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>							
Brézins	12 000						
<b>SA DORAS</b>							
Chenôve	1 300						
<b>SAS M+ MATERIAUX</b>							
Claira	1 000						
<b>SIEGE SOCIAL GROUPE</b>							
* propriété du Groupe	superficie en m <sup>2</sup>	tènement mixte	superficie en m <sup>2</sup>	location simple	superficie en m <sup>2</sup>	bail à construction	superficie en m <sup>2</sup>
<b>SA SAMSE</b>							
Grenoble	21 420						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **121 points de vente**.

**147 points** de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **14 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces

en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **282 dont 250 pour l'activité négoce et 32 pour l'activité bricolage**. Au total, cela représente une superficie de **3 057 335 m<sup>2</sup>, dont 2 622 322 m<sup>2</sup> pour l'activité négoce et 435 013 m<sup>2</sup> pour l'activité bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, **de 3 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **230 991 m<sup>2</sup>**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **22 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **11 097 m<sup>2</sup>**.

## Note 6 – Titres mis en équivalence

### 6.1 - Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		49 469
Augmentations		7 868
Diminutions		2 502
Mouvements de périmètre	Entrée	
Mouvements de périmètre	Sortie	
à la clôture de l'exercice		54 835

### 6.2 - Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
PLATTARD (Groupe)	28 189	25 560
MATERIAUX SIMC (Groupe)	16 268	14 401
SA DIJON BETON	2 744	2 863
SAS BOURG MATERIAUX	2 023	1 597
SAS RG BRICOLAGE	1 937	1 959
SCI ENTREPOT FROMENT	1 312	1 142
SAS DIDIER	1 153	1 039
SCI CHABER	827	723
SCI ENTREPOT NIMES	192	155
SAS TARARE MATERIAUX	102	-56
SCI LE CARREAU	80	75
SCI ESPACE PLUS	8	11
<b>Total</b>	<b>54 835</b>	<b>49 469</b>

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 6.4)

### 6.3 - Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
<b>données consolidées</b>								
PLATTARD (Groupe)	33,99	24 745	10 132	3 444	816	239 509	Négoce	575
MATERIAUX SIMC (Groupe)	44,60	13 849	5 424	2 419	496	169 237	Négoce	534
SA DIJON BETON	23,30	2 788	-189	-44	75	26 028	Négoce	57
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	1 600	846	423	0	19 035	Négoce	34
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 142	1 988	795	823	18 803	Bricolage	65
SAS DIDIER	25,00	963	758	190	75	14 600	Négoce	45
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	1 002	775	310	140	1 496	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	723	259	104	0	431	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	59	99	20	14	73	Bricolage	0
SCI ENTREPOT NIMES	40,00	155	94	38	0	1 056	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	-5	64	13	16	48	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	-55	314	157	0	4 764	Négoce	13

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel «négoce».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2021 et 2020, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Chiffre d'affaires	239 509	201 630	169 237	159 601	64 475	54 411	21 859	20 372
Résultat opérationnel courant	12 707	9 019	8 256	5 414	2 565	1 893	4 744	4 700
Résultat net	10 218	6 662	5 425	4 059	1 795	1 429	3 215	3 285
Autres éléments du résultat global	0	0	-151	-175	4	-31	13	16
<b>Résultat global total</b>	<b>10 218</b>	<b>6 662</b>	<b>5 274</b>	<b>3 884</b>	<b>1 799</b>	<b>1 398</b>	<b>3 228</b>	<b>3 301</b>
Part attribuable aux actionnaires	10 132	6 588	5 274	3 884	1 799	1 398	3 228	3 301
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	86	74	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	105 269	96 888	59 204	60 604	11 135	7 787	35 256	34 884
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	114 191	98 042	75 804	65 201	25 620	24 434	4 915	4 277
Dettes non courantes	66 683	59 917	43 560	47 233	4 691	2 964	24 805	24 202
Dettes courantes	69 318	59 325	55 678	46 987	13 559	11 847	5 146	5 490
<b>Actifs nets</b>	<b>83 459</b>	<b>75 688</b>	<b>35 770</b>	<b>31 585</b>	<b>18 505</b>	<b>17 410</b>	<b>10 220</b>	<b>9 469</b>
Part attribuable aux actionnaires	82 934	75 199	35 770	31 585	18 505	17 410	10 220	9 469
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	525	489	0	0	0	0	0	0
<b>Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>25 560</b>	<b>24 136</b>	<b>14 036</b>	<b>12 781</b>	<b>4 922</b>	<b>4 453</b>	<b>3 715</b>	<b>3 123</b>
Résultat global total attribuable au Groupe	3 444	2 239	2 352	1 738	741	532	1 271	1 306
Dividendes reçus	816	816	496	425	166	56	977	753
Autres mouvements / Cessions	1		10	-58	6	-7		39
<b>Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice</b>	<b>28 189</b>	<b>25 560</b>	<b>15 902</b>	<b>14 036</b>	<b>5 503</b>	<b>4 922</b>	<b>4 009</b>	<b>3 715</b>
Ecart d'acquisition	0	0	366	366	527	527	338	338
<b>Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice</b>	<b>28 189</b>	<b>25 560</b>	<b>16 268</b>	<b>14 402</b>	<b>6 030</b>	<b>5 449</b>	<b>4 347</b>	<b>4 053</b>

#### 6.4 - Ecart d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
SA DIJON BETON	235	235
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
<b>Total</b>	<b>1 231</b>	<b>1 231</b>

## Note 7 – Titres de sociétés non consolidées

## 7.1 - Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	7,78	59 589	18 959	22 238	0	22 238	33 613	282	2 133	Négoce	4
SAS MCD	25,00	78	383	18	0	18	18	155	10 761	Négoce	5
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	0	0	Négoce	0
<b>Total</b>		<b>59 667</b>	<b>19 342</b>	<b>22 261</b>	<b>0</b>	<b>22 261</b>	<b>33 636</b>	<b>437</b>	<b>12 894</b>		<b>9</b>

## 7.2 - Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **33 613 milliers d'euros** et la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **11 331 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

<b>Plus value potentielle au 31 décembre 2020</b>					<b>3 180</b>
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice					-3 136
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2021					11 331
<b>Plus value potentielle au 31 décembre 2021</b>					<b>11 375</b>
<b>Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2021</b>					<b>11 331</b>
<b>Variation constatée dans les capitaux propres</b>					<b>11 331</b>
Valeur des titres au 01/01/2021	Cessions de titres au cours de l'exercice 2021	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2021	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2021	Valeur des titres au 31/12/2021	
<b>24 638</b>	<b>-8 389</b>	<b>6 033</b>	<b>11 331</b>	<b>33 613</b>	

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation selon la méthodologie définie par l'expert indépendant.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 252,22 € au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe SAMSE a cédé 51 705 titres DUMONT INVESTISSEMENT. Le prix de vente total s'élève à 8 389 milliers d'euros avec une valeur nette comptable des titres cédés équivalente.

## 7.3 - Evolution des titres de sociétés non consolidées

<b>Valeur brute</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>24 761</b>
Augmentations / Acquisitions	6 033
Diminutions / Sorties	8 389
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2021 (par capitaux propres)	11 331
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>33 736</b>
<b>Dépréciations</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>100</b>
Dotations	
Reprises	
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>100</b>
<b>Valeur nette</b>	
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>24 661</b>
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>33 636</b>

## Note 8 – Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>8 669</b>	<b>2 517</b>	<b>11 186</b>
Augmentations / Acquisitions	2 372	608	2 980
Diminutions / Sorties		65	65
Mouvements de périmètre			—
Virements		-26	-26
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>11 041</b>	<b>3 034</b>	<b>14 075</b>
<b>Dépréciations</b>			
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>12</b>	<b>12</b>
Dotations		21	21
Reprises		5	5
Mouvements de périmètre			—
Virements			
<b>à la clôture de l'exercice</b>		<b>28</b>	<b>28</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>8 669</b>	<b>2 505</b>	<b>11 174</b>
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>11 041</b>	<b>3 006</b>	<b>14 047</b>
(1) détail des créances sur participations			
SCI ENTREPOT NIMES	7 546		
SCI ENTREPOT FROMENT	1 773		
SAS BOURG MATERIAUX	900		
SAS TARARE MATERIAUX	822		
<b>Total</b>	<b>11 041</b>		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2021	2020
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	33 636	24 661
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	11 041	8 669
Autres actifs financiers	3 006	2 505
<b>Total</b>	<b>47 683</b>	<b>35 835</b>

Au 31 décembre 2021, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

## Note 9 – Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	295 208	17 988	277 220	232 308	15 058	217 250
Marchandises Bricolage	76 558	3 484	73 074	64 215	2 880	61 335
<b>Total</b>	<b>371 766</b>	<b>21 472</b>	<b>350 294</b>	<b>296 523</b>	<b>17 938</b>	<b>278 585</b>

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats. Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution

des techniques utilisées. Dans un contexte de marché impacté par une inflation très forte sur certaines familles de produits combiné à une probabilité importante de baisse significative des prix de vente sur l'exercice à venir, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 3,5 millions d'euros au 31/12/2021, et non déduite fiscalement.

## Note 10 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	211 836	27 785	184 051	208 097	29 056	179 041
Clients et comptes rattachés Bricolage	2 921	139	2 782	1 807	205	1 602
<b>Total</b>	<b>214 757</b>	<b>27 924</b>	<b>186 833</b>	<b>209 904</b>	<b>29 261</b>	<b>180 643</b>

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

## 10.1 - Balance âgée des créances clients

	Valeur brute 2021	Valeur brute 2020
Non échues	165 570	157 868
Retard n'excédant pas un mois	11 020	9 451
Retard compris entre un et deux mois	5 844	5 126
Retard compris entre trois et cinq mois	4 052	4 154
Au-delà	28 271	33 305
<b>Total</b>	<b>214 757</b>	<b>209 904</b>

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2021	2020	% de variation
Créances clients échues depuis 1 mois et au-delà (H.T.)	31 806	35 488	-10,38
Provision constatée	27 924	29 261	-4,57
% de créances impayées couvertes par une provision	<b>87,79</b>	<b>82,45</b>	

## 10.2 - Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2021	2020
<b>Provisions pour dépréciation en début d'exercice</b>		<b>29 261</b>	<b>25 694</b>
Dotations de l'exercice aux provisions		6 279	9 379
Reprises de provisions pour dépréciation :		7 616	5 812
▪ utilisées (1)	3 613	3 038	
▪ non utilisées	4 003	2 774	
Mouvements de périmètre	entrée		
Mouvements de périmètre	sortie		
<b>Provisions pour dépréciation en fin d'exercice</b>		<b>27 924</b>	<b>29 261</b>

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste «Autres produits et charges de l'exploitation courante»).

## Note 11 – Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	103 010	63	102 947	92 655	1 522	91 133
Autres créances bricolage (1)	22 125		22 125	12 832	12	12 820
Charges constatées d'avance négoce	2 496		2 496	3 210		3 210
Charges constatées d'avance bricolage	657		657	657		657
<b>Total</b>	<b>128 288</b>	<b>63</b>	<b>128 225</b>	<b>109 354</b>	<b>1 534</b>	<b>107 820</b>

(1) détail ci-après

	2021	2020
(1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	<b>125 072</b>	<b>103 953</b>
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	49 046	46 044
Fournisseurs débiteurs (a)	24 829	18 029
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	14 036	10 593
Créances sur cessions d'immobilisations	183	331
Créances de TVA	29 597	20 888
Débiteurs divers	4 777	4 082
Créances sociales	622	751
Etat - impôt sur les sociétés	1 565	2 254
Autres créances fiscales	399	960
Autres créances diverses	18	21

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinc-

tement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurant en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

## Note 12 – Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Valeurs mobilières de placement négoce	20 069	21 257
Valeurs mobilières de placement bricolage	—	—
Disponibilités négoce	119 125	107 002
Disponibilités bricolage	6 571	12 999
<b>Total</b>	<b>145 765</b>	<b>141 258</b>

### Trésorerie nette à la clôture

	2021	2020
Valeurs mobilières de placement	20 069	21 257
Disponibilités	125 696	120 001
Trésorerie passive	-6 397	-2 766
<b>Total</b>	<b>139 368</b>	<b>138 492</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

## Note 13 – Capitaux propres

13.1 - Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	<b>3 458 084</b>	<b>12 903</b>	<b>3 445 181</b>

13.2 - Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2021	Capitalisation boursière en €
	<b>3 458 084</b>	<b>206,00</b>	<b>712 365 304</b>

Évolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2018	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2019	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2020	1	0	3 458 084	0	3 458 084
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3 458 084</b>	<b>0</b>	<b>3 458 084</b>

13.3 - Intérêts non contrôlants

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	<b>7 093</b>	8 196
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	<b>3 040</b>	2 489
<b>Total</b>	<b>10 133</b>	<b>10 685</b>

- **Rachat d'intérêts minoritaires sur les sociétés CHRISTAUD et CELESTIN MATERIAUX**

Le rachat d'intérêts minoritaires sur ces entités n'a pas engendré d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2021.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2021	2020
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	Bricolage	50,09	50,09
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	50,09	50,09
BTP DISTRIBUTION	Négoce	25,34	25,09
LA BOITE A OUTILS	Bricolage	0,19	0,19

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Chiffre d'affaires	20 680	19 007	25 280	21 380	65 802	54 417	340 077	301 437
Résultat opérationnel courant	1 237	1 558	2 786	2 264	4 004	2 800	23 728	19 515
Résultat net	841	1 090	1 974	1 616	2 888	2 000	16 469	13 219
<b>Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants</b>	<b>421</b>	<b>546</b>	<b>989</b>	<b>809</b>	<b>725</b>	<b>502</b>	<b>31</b>	<b>25</b>
Autres éléments du résultat global	3	-3	1	15	2		325	-133
Résultat global total	844	1 087	1 975	1 631	2 890	2 000	16 794	13 086
<b>Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants</b>	<b>423</b>	<b>544</b>	<b>989</b>	<b>817</b>	<b>732</b>	<b>502</b>	<b>32</b>	<b>25</b>
Actifs non courants	7 014	7 143	10 990	7 517	4 715	4 204	143 886	138 298
Actifs courants	5 080	4 918	5 237	4 527	27 282	21 927	103 310	81 018
Dettes non courantes	4 715	4 352	6 243	2 747	2 781	2 621	50 156	53 342
Dettes courantes	4 453	4 495	5 522	5 145	12 825	9 545	98 009	80 677
Actifs nets	2 926	3 214	4 462	4 152	16 391	13 965	99 031	85 297
<b>Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants</b>	<b>1 466</b>	<b>1 610</b>	<b>2 235</b>	<b>2 080</b>	<b>4 153</b>	<b>3 504</b>	<b>188</b>	<b>162</b>
Flux de trésorerie généré par l'activité	899	2 205	2 141	2 838	647	2 597	13 873	36 345
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	343	-47	-183	-348	-12	-117	-12 922	-26 872
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 638	-1 348	-2 219	-1 798	-771	-1 138	-8 695	-387
<b>Augmentation ou diminution de la trésorerie</b>	<b>-396</b>	<b>810</b>	<b>-261</b>	<b>692</b>	<b>-136</b>	<b>1 342</b>	<b>-7 744</b>	<b>9 086</b>
<b>Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice</b>	<b>567</b>	<b>444</b>	<b>834</b>	<b>626</b>	<b>126</b>	<b>108</b>	<b>6</b>	<b>9</b>

**13.4 - Gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **220 €**.

**13.5 - Titres d'autocontrôle**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Nombre d'actions	12 903	12 114
Montant en K€	1 450	1 197
<b>Valeur d'inventaire :</b>	<b>2 580</b>	<b>1 835</b>

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2021, 9 082 titres ont été acquis et 8 293 ont été cédés.

**13.6 - Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Réserves	476 981	444 344
Résultat	93 515	47 356
<b>Total</b>	<b>570 496</b>	<b>491 700</b>

## 13.7.a - Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2021		2020	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
<b>Nominatifs</b>				
- DUMONT INVESTISSEMENT	77,30	81,52	77,30	81,47
- BME FRANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	5,28	6,45	5,28	6,45
- DIVERS	2,65	3,24	2,74	3,33
<b>Sous-total</b>	<b>85,23</b>	<b>91,21</b>	<b>85,32</b>	<b>91,25</b>
<b>Porteurs</b>				
- FCP CENTIFOLIA	2,31	1,41	2,75	1,68
- NOVA 2	1,08	0,66	0,00	0,00
- AUTO-DETENTION	0,37	0,00	0,35	0,00
- DIVERS	11,01	6,72	11,58	7,07
<b>Sous-total</b>	<b>14,77</b>	<b>8,79</b>	<b>14,68</b>	<b>8,75</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 13.7.b - Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2021		2020	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
<b>Nominatifs</b>				
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	4 615 682	2 673 161	4 615 682
- BME FRANCE	0	0	0	0
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	91 546	182 924	94 538	188 930
<b>Sous-total</b>	<b>2 947 432</b>	<b>5 164 056</b>	<b>2 950 424</b>	<b>5 170 062</b>
<b>Porteurs</b>				
- FCP CENTIFOLIA	80 000	80 000	95 000	95 000
- NOVA 2	37 340	37 340	0	0
- AUTO-DETENTION	12 903	0	12 114	0
- DIVERS	380 409	380 409	400 546	400 546
<b>Sous-total</b>	<b>510 652</b>	<b>497 749</b>	<b>507 660</b>	<b>495 546</b>
<b>Total</b>	<b>3 458 084</b>	<b>5 661 805</b>	<b>3 458 084</b>	<b>5 665 608</b>

## Note 14 – Provisions

## 14.1 - Détail des provisions pour risques et charges

	2021			2020		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	1 491	983	2 474	2 075	572	2 647
Autres provisions pour risques et charges	387	337	724	802	781	1 583
Provisions pour retraites et autres obligations		17 463	17 463		18 801	18 801
Provisions pour restructurations	576		576	404		404
<b>Total</b>	<b>2 454</b>	<b>18 783</b>	<b>21 237</b>	<b>3 281</b>	<b>20 154</b>	<b>23 435</b>

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

## 14.2 - Evolution des provisions

	Litiges	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Autres	Total
<b>à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 647</b>	<b>1 583</b>	<b>18 801</b>	<b>404</b>	<b>—</b>	<b>23 435</b>
Dotations	1 082	631	1 619	264		3 596
Reprises utilisées	1 034	945	1 794	92		3 865
Reprises non utilisées	221	545	247			1 013
Variations de périmètre	Entrées					—
Variations de périmètre	Sorties					—
Ecart actuariel constaté en capitaux propres			-30			-30
Virements			-886			-886
<b>à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 474</b>	<b>724</b>	<b>17 463</b>	<b>576</b>	<b>—</b>	<b>21 237</b>

## détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	37
Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	149
Provision pour risques et charges divers	366

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

### 14.3 - Engagements de retraite et médailles du travail.

#### A – Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **15 177 milliers d'euros au 31 décembre 2021**.

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	0,00 %	19,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	16,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %	26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	5,00 %	15,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	11,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %	41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	6,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	1,00 %	9,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	6,00 %

#### Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2020.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 0,87% au 31 décembre 2021 (contre 0,33 % en 2020).

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	543
Coût de l'actualisation	-51
Ecart actuariels (1)	30
Impact IFRIC (cf. note 1)	874

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

#### Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 1,8 % du montant total de l'engagement.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

#### Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2020)

Non cadres : 2 % (2 % en 2020)

#### Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2021.

La reprise nette de l'exercice s'élève à : **1 396 milliers d'euros**.

Cette reprise se répartit de la façon suivante :

## B – Médailles du travail

Au 31 décembre 2021, cette provision représente un montant de **2 287 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2020					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres		Non cadres		
	activité négoce		activité bricolage		
16 - 25 ans	0,00 %	19,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	16,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %	26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	5,00 %	15,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	11,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %	41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	6,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	1,00 %	9,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	6,00 %

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2020).

### 14.4 - Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité bricolage de 446 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 15 – Impôts sur les résultats et impôts différés

### 15.1 - Détail de la charge d'impôt

	2021	2020
Charge d'impôt exigible	36 100	26 463
Impôts différés	-3 332	-2 386
<b>Total</b>	<b>32 768</b>	<b>24 077</b>

**15.2 - Impôts différés au bilan**

	2021	2020
Impôts différés actifs	6 195	5 947
Impôts différés passifs	5 123	7 595
<b>Impôts différés nets</b>	<b>1 072</b>	<b>-1 648</b>

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 1 511 milliers d'euros (5 702 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2021, contre 1 147 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 1 162 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

**15.3 - Impôts différés**

	2021	2020	Variation
			2021/2020
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>			
à l'ouverture de l'exercice	5 947	2 166	3 781
Produit de l'exercice		4 260	-4 260
Charge de l'exercice	1 859		1 859
Impacts réserves	-232		-232
Mouvements de périmètre			
Entrées			0
Mouvements de périmètre			
Sorties	3	48	-45
Virements	2 342	-431	2 773
à la clôture de l'exercice	6 195	5 947	248
<b>IMPOTS DIFFERES PASSIFS</b>			
à l'ouverture de l'exercice	7 595	7 089	506
Produit de l'exercice	5 188		5 188
Charge de l'exercice		1 874	-1 874
Impacts réserves	374	-884	1 258
Mouvements de périmètre			
Entrées			
Mouvements de périmètre			
Sorties		53	-53
Virements	2 342	-431	2 773
à la clôture de l'exercice	5 123	7 595	-2 472
<b>VALEUR NETTE</b>			
à l'ouverture de l'exercice	-1 648	-4 923	3 275
à la clôture de l'exercice	1 072	-1 648	2 720
<b>Variation nette des impôts différés</b>	<b>2 720</b>	<b>3 275</b>	

## 15.4 - Preuve d'impôts

	2021	2020
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote-part de résultat -sociétés MEQ-)	88 687	43 948
Impôt exigible	36 100	26 463
Impôts différés	-3 331	-2 386
<b>RESULTAT AVANT IMPOT (A)</b>	<b>121 456</b>	<b>68 025</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	930	2 361
Impact des différences permanentes	454	690
Retraitement des paiements en actions	-921	
Swaps	-13	-17
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	822	542
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-3 651	-480
Impact des dividendes	628	412
ID sur titres mis en équivalence	550	138
Plus-values exonérées	59	-163
Quote-part des résultats des sociétés transparentes	13	-379
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		
Effets des bases sans impôt différé	600	194
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	708	233
<b>BASE FISCALE</b>	<b>121 635</b>	<b>71 556</b>
Taux de l'impôt	26,50	31,00
<b>IMPOT THEORIQUE</b>	<b>32 233</b>	<b>22 182</b>
Contribution sociale (3,3 %)	763	516
Crédit d'impôt	-412	-198
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (1)	-851	3 103
Impact du taux d'impôt à 26,5 % / 27,5 % (2)	790	
Impact du taux d'impôt à 28 % / 31 % (2)		-1 530
Impôts liés à des redressements	245	
Divers	1	4
<b>CHARGE REELLE D'IMPOT (B)</b>	<b>32 769</b>	<b>24 077</b>
Taux réel de l'impôt	26,94	33,65
Taux d'impôt apparent (B/A)	26,98	35,39

- (1) Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires et la provision pour engagements de retraite. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.
- (2) Incidence de la réduction progressive du taux d'impôt sur les sociétés.

## 15.5 - Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2021	2020
Congés payés	96	-89
Participation des salariés	1 108	1 011
Provisions pour indemnités de fin de carrière	-369	609
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	581	898
Taxes C3S et Tascom	63	35
Activation des déficits	296	696
Crédit bail et contrats de locations	336	1 936
Ecart évaluation terrains et constructions	120	868
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (cf. note 15.4)	851	-3 103
Autres	-362	414
<b>Total</b>	<b>2 720</b>	<b>3 275</b>
Variation des impôts différés actif	248	3 781
Variation des impôts différés passif	2 472	-506
<b>Total</b>	<b>2 720</b>	<b>3 275</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	3 329	2 386
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	-3	5
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	-606	884
<b>Total</b>	<b>2 720</b>	<b>3 275</b>

## Note 16 – Passifs financiers courants et non courants

## 16.1 - Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2021			Valeur bilan au 31/12/2020		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	618	322	940	622	315	937
Locations simples - IFRS 16 (1)	151 658	20 778	172 436	148 043	19 805	167 848
Emprunts	114 188	50 273	164 461	130 655	55 604	186 259
Engagements de rachat de minoritaires	3 499		3 499	2 799		2 799
Autres financements	3 101	22	3 123	3 681	25	3 706
Instruments financiers dérivés		2	2	5	10	15
Total des passifs financiers						
(hors concours bancaires)	<b>273 064</b>	<b>71 397</b>	<b>344 461</b>	<b>285 805</b>	<b>75 759</b>	<b>361 564</b>
Concours bancaires courants		6 397	6 397		2 766	2 766
Total des passifs financiers						
(avec concours bancaires)	<b>273 064</b>	<b>77 794</b>	<b>350 858</b>	<b>285 805</b>	<b>78 525</b>	<b>364 330</b>

(1) Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élèvent à 30,4 M€ (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 20,7 M€.

## 16.2 - Échéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2021 ECHEANCES			au 31/12/2020 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes financières	77 794	178 659	94 405	78 525	188 446	97 359
Fournisseurs et comptes rattachés	243 255			217 753		
Autres dettes	170 510			140 462		
<b>Total</b>	<b>491 559</b>	<b>178 659</b>	<b>94 405</b>	<b>436 740</b>	<b>188 446</b>	<b>97 359</b>

## 16.3 - Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

- Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.
- Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **714 milliers d'euros** dont **714 milliers d'euros à moins d'un an**. Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la norme IAS 39).
- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **150 M€**.

Les découverts ont été utilisés pour **6 397 milliers d'euros soit en % : 4,3**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2021 :

- Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2021, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,35**.

La dette financière concernée représente 15 678 milliers d'euros à fin décembre 2021 (contre 19 981 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

- Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 9 082 actions et en a cédé 8 293.

Au 31 décembre 2021, le Groupe SAMSE est propriétaire de 12 903 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **1 450 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2021 est de **2 580 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 20 069 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

#### [16.4 - Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires](#)

Les autres financements à court terme s'élèvent à **6 397 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

### 16.5 - Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2021 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **13 milliers d'euros**.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAPS, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2021.

N°SWAP	Au 31/12/2021	VALORISATION SWAPS 31/12/2021			Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
	Capital restant couvert ( en € )	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
38	714 285	01/04/2022	TF 0,25 %	EURIBOR 3M	-2 198	-14 896
	<b>714 285</b>		<b>TOTAL</b>		<b>-2 198</b>	<b>-14 896</b>

### 16.6 - Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 186 milliers d'euros.

	au 31/12/2021				au 31/12/2020			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	77 794	178 659	94 405	350 858	78 525	188 446	97 359	364 330
Taux fixe	66 637	175 848	90 492	332 977	70 302	180 237	91 563	342 102
Taux variable	11 157	2 811	3 913	17 881	8 223	8 209	5 796	22 228
Position nette avant gestion	11 157	2 811	3 913	17 881	8 223	8 209	5 796	22 228
Hors bilan (swaps de taux)	714	0	0	714	1 429	714	0	2 143
Position nette après gestion	10 443	2 811	3 913	17 167	6 794	7 495	5 796	20 085

## 16.7 - Détermination de l'endettement financier net

	2021	2020
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes	164 402	186 177
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	59	82
Dettes relatives au crédit bail	940	937
Dette locations simples	172 436	167 848
Dettes rattachées à des participations ( 1 )	3 078	3 663
Dettes diverses	47	58
Engagements de rachat de minoritaires	3 499	2 799
<b>Total</b>	<b>344 461</b>	<b>361 564</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		
Emprunts et dettes financières	344 461	361 564
Trésorerie nette	139 368	138 492
<b>Total</b>	<b>205 093</b>	<b>223 072</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		
Dettes à long terme	273 064	285 805
Dettes à court terme	77 794	78 525
Total des dettes	350 858	364 330
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	145 765	141 258
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>205 093</b>	<b>223 072</b>
( 1 ) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	2 205	3 105
DUMONT INVESTISSEMENT		
SCI ENTREPOT FROMENT	870	555
SCI CHABER	3	3
<b>Total</b>	<b>3 078</b>	<b>3 663</b>

## Note 17 – Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs négoce	203 890	184 853
Fournisseurs bricolage	39 365	32 900
<b>Total</b>	<b>243 255</b>	<b>217 753</b>

## Note 18 – Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Dettes fiscales et sociales négoce	94 163	72 113
Dettes fiscales et sociales bricolage	31 291	32 689
Dettes sur immobilisations négoce	1 432	1 264
Dettes sur immobilisations bricolage	851	77
Autres dettes négoce	38 749	30 710
Autres dettes bricolage	234	284
Produits constatés d'avance négoce	113	94
Produits constatés d'avance bricolage	3 677	3 231
<b>Total</b>	<b>170 510</b>	<b>140 462</b>

Le poste «Autres dettes négoce» comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 11).

## Note 19 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

## 19.1 - Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes nettes de marchandises	1 323 004	377 138	1 700 142	1 118 441	331 051	1 449 492
Camionnages et prestations de services	43 614	24 128	67 742	40 322	20 040	60 362
Intérêts des créances commerciales	6		6	10		10
Frais fixes de facturation	1 772		1 772	1 687		1 687
<b>Total</b>	<b>1 368 396</b>	<b>401 266</b>	<b>1 769 662</b>	<b>1 160 460</b>	<b>351 091</b>	<b>1 511 551</b>

## 19.2 - Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	28		28	1		1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## 19.3 - Évolution du chiffre d'affaires par activité

	2021	2020	% d'évolution 2021/2020	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	1 368 396	1 160 460	17,92	17,92
Bricolage	401 266	351 091	14,29	12,05
<b>Total</b>	<b>1 769 662</b>	<b>1 511 551</b>	<b>17,08</b>	<b>16,56</b>

Le chiffre d'affaires à périmètre «non comparable» est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié. Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2020 et 2021.

## Note 20 – Charges de personnel

20.1.a - Frais de personnel par activité

	2021	2020
Négoce	197 553	170 035
Bricolage	85 640	73 833
<b>TOTAL</b>	<b>283 193</b>	<b>243 868</b>

20.1.b - Charges prises en compte dans les frais de personnel

Participation des salariés		Abonnement FCP	
2021	2020	2021	2020
7 492	3 298	3 546	2 085
3 787	3 941	2 387	1 245
<b>11 279</b>	<b>7 239</b>	<b>5 933</b>	<b>3 330</b>

20.1.c - Évolution des frais de personnel

	2021	2020	% d'évolution 2021/2020	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	197 553	170 035	16,18	16,18
Bricolage	85 640	73 833	15,99	14,13
<b>Total</b>	<b>283 193</b>	<b>243 868</b>	<b>16,13</b>	<b>15,56</b>

## 20.2 - Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2021	2020
<b>NEGOCE</b>	<b>3 880</b>	<b>3 852</b>
SA SAMSE	1 702	1 638
SAS DORAS	781	824
SAS M+ MATERIAUX	672	627
SAS MAURIS BOIS	139	130
SAS ZANON TRANSPORTS	86	80
SAS SOCOBOIS	85	85
SAS CHRISTAUD	79	69
SAS BTP DISTRIBUTION	77	72
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	71	73
SAS CELESTIN MATERIAUX	68	57
SAS BILLMAT	39	43
SAS LOIRE MATERIAUX	31	35
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	20	17
SAS BLANC MATERIAUX	19	19
SAS MAT APPRO	7	8
SA DUMONT INVESTISSEMENT	4	4
SAS REMAT - absorbée par SAMSE sur l'exercice 2021		27
SAS DEGUERRY SAMSE - absorbée par SAMSE sur l'exercice 2021		15
SAS LEADER CARRELAGES - absorbée par SAMSE sur l'exercice 2021		13
SAS LE COMPTOIR - absorbée par CELESTIN MATERIAUX sur l'exercice 2021		11
SARL GET ELECTRIC - cession sur l'exercice 2021		5
<b>BRICOLAGE</b>	<b>2 256</b>	<b>2 100</b>
SAS LA BOITE A OUTILS	1 828	1 706
SAS COMPTOIR FROMENT	107	94
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	104	91
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	100	92
SAS ENTREPOT ARLES	63	60
SAS ENTREPOT NIMES	54	57
	<b>6 136</b>	<b>5 952</b>

## 20.3 - Effectifs moyens par catégorie

	2021	2020
Employés et Ouvriers	4 117	4 010
Techniciens, Agents de maîtrise	1 089	1 028
Cadres	930	914
<b>TOTAL</b>	<b>6 136</b>	<b>5 952</b>

## Note 21 – Charges externes

	2021	2020	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	14 103	12 750	10,61	7,65
Locations et transport de biens	10 581	7 176	47,45	47,45
Entretiens et réparations	17 936	14 914	20,26	19,87
Primes d'assurance	5 814	4 901	18,63	18,63
Services extérieurs divers	2 220	1 573	41,13	41,13
Personnel extérieur à l'entreprise	6 461	4 177	54,68	54,15
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 701	5 808	15,38	15,38
Publicité, publications et relations publiques	11 488	8 869	29,53	29,30
Déplacements, missions et réceptions	7 582	6 655	13,93	13,72
Frais postaux et télécommunications	3 601	3 377	6,63	6,63
Services bancaires et assimilés	2 705	2 308	17,20	17,20
Autres services	834	713	16,97	16,97
	<b>90 026</b>	<b>73 221</b>	<b>22,95</b>	<b>22,28</b>

## Note 22 – Dotations aux provisions et dépréciations

	2021		2020	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles	71		472	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		484		181
<b>Net</b>		<b>413</b>	<b>291</b>	
Dotations pour dépréciation des stocks	18 346		15 018	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		14 813		13 552
<b>Net</b>	<b>3 533</b>		<b>1 466</b>	
Dotations pour dépréciation des créances	6 279		9 714	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		9 087		6 083
<b>Net</b>		<b>2 808</b>	<b>3 631</b>	
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 356		3 207	
Reprises de provisions pour risques et charges		4 877		2 505
<b>Net</b>		<b>1 521</b>	<b>702</b>	
Dépréciations des écarts d'acquisition	930		2 361	
Divers				
Total	<b>28 982</b>	<b>29 261</b>	<b>30 772</b>	<b>22 321</b>
<b>Total Net</b>		<b>279</b>	<b>8 451</b>	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2021 et 2020 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	704
des stocks de marchandises	-2 067
des créances	6 439
des provisions pour risques et charges	2 223
des écarts d'acquisition	1 431
<b>Total Net</b>	<b>8 730</b>

### Note 23 – Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		644		727
Autres produits opérationnels		6 557		7 125
VNC des éléments d'actifs cédés	585		514	
Autres charges opérationnelles	8 306		8 902	
<b>Total</b>	<b>8 891</b>	<b>7 201</b>	<b>9 416</b>	<b>7 852</b>
<b>Net</b>	<b>1 690</b>		<b>1 564</b>	

### Note 24 – Autres produits et charges opérationnels

	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		12 208		31 388
VNC des éléments d'actifs cédés	11 324		24 330	
Autres produits et charges opérationnelles		744	7 471	
<b>Total</b>	<b>11 324</b>	<b>12 952</b>	<b>31 801</b>	<b>31 388</b>
<b>Net</b>		<b>1 628</b>	<b>413</b>	

### Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2021	2020
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>122 451</b>	<b>70 633</b>
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	12 208	31 388
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-11 324	-24 330
Retraitement plus-value de cession sur opération de cession-bail	-586	-4 630
Dépréciations immobilières Négoce		-1 231
Dépréciations immobilières Bricolage		-1 052
Reprises de dépréciations suite aux cessions immobilières	1 978	
Autres produits et charges sur opérations immobilières	61	-305
Cession GET ELECTRIC	12	
Charges liées à des restructurations	-721	-253
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>124 079</b>	<b>70 220</b>

Fin décembre 2020, le Groupe a effectué une opération de cession-bail pour 8 ensembles immobiliers. Le produit total des cessions s'est élevé à 28 millions d'euros et une plus-value brute avant impôts de 7 millions d'euros a ainsi été comptabilisée. Cette dernière a été retraitée pour -4,6 millions d'euros, correspondant à l'évaluation des droits d'utilisation résultant des contrats de location et plus particulièrement de la proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, représentant les droits d'utilisation conservés selon IFRS 16.

## Note 25 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2021	2020
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	53	69
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>69</b>

## Note 26 – Coût de l'endettement financier brut

	2021	2020
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	1 310	1 268
Charge financière "IFRS 16"	1 937	1 767
<b>Total</b>	<b>3 247</b>	<b>3 035</b>

## Note 27 – Autres produits et charges financiers

	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		437		399
Produits de cession des immobilisations financières		8 390		336
VNC des immobilisations financières cédées	8 406		139	
Autres produits divers		155		199
Autres charges diverses	1		1	
Dotations aux dépréciations financières	16			
Différences positives de change		60		27
Différences négatives de change	49		50	
	<b>8 472</b>	<b>9 042</b>	<b>190</b>	<b>961</b>
		<b>570</b>		<b>771</b>

## Note 28 – Formation du résultat financier

	2021	2020	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	53	69	-23,19
Coût de l'endettement financier brut	3 247	3 035	6,99
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 194</b>	<b>-2 966</b>	<b>7,69</b>
Autres produits et charges financiers	570	771	-26,07
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 624</b>	<b>-2 195</b>	<b>19,54</b>

## Note 29 – Charges d'impôt

	2021	2020
Charges d'impôt social	36 100	26 463
Impôts différés	-3 332	-2 386
	<b>32 768</b>	<b>24 077</b>

## Note 30 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2021	2020
PLATTARD (Groupe)	3 444	2 239
SAS MATERIAUX SIMC	2 419	1 817
SAS RG BRICOLAGE	795	800
SAS BOURG MATERIAUX	423	306
SCI ENTREPOT FROMENT	310	271
SAS DIDIER	190	110
SAS TARARE MATERIAUX	157	72
SCI CHABER	104	99
SCI ENTREPOT NIMES	38	116
SCI LE CARREAU	20	14
SCI ESPACE PLUS	13	11
SA DIJON BETON	-44	42
	<b>7 869</b>	<b>5 897</b>

## Note 31 – Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	12 114	3 445 970
Achats d'actions propres en cours d'exercice		789	-789
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	12 903	3 445 181
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			<b>3 445 944</b>
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - ( en € )			<b>93 514 913</b>
	<b>Résultat par action</b>		<b>27,14</b>

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 445 944	0	<b>3 445 944</b>
	<b>Résultat dilué par action</b>		<b>27,14</b>

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	789	-763	26

## Note 32 – Engagements Hors Bilan

<b>A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE</b>		
<b>I - ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Engagements de prise de participations	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE</b>		
<b>I - ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Garanties financières</b>		
Cautions bancaires sur prêts et découverts	1 317	2 977
<b>II - ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
<b>C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE</b>		
<b>I - ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Compromis d'achat immobilier</b>		
Terrains	1 128	803
Ensembles immobiliers	2 880	3 744
<b>Total</b>	<b>4 008</b>	<b>4 547</b>
<b>Cautions données dans le cadre de l'exploitation</b>		
Cautions douanières et diverses	534	321
<b>Indemnités de résiliation de convention de rémunération</b>	0	0
<b>II - ENGAGEMENTS RECUS</b>		
<b>Compromis de vente immobilier</b>		
Ensembles immobiliers	2 910	3 470
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
<b>Total</b>	<b>2 910</b>	<b>3 470</b>

## Note 33 – Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité Exécutif.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	50 875	0	33
Charges	8 079	0	4 167
Créances rattachées à des participations	11 041	0	0
Dettes rattachées à des participations	3 078	0	0
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	3 788	6
	Passifs	32	474

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du «key personnel» commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet  
38100 Grenoble  
N° Siren : 345 287 734  
Date de clôture : 31/12/2021

	2021
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 553 923
<b>Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :</b>	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-495 080
Retraitement IFRIC 13	-446
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-288 735
<b>Total</b>	<b>1 769 662</b>

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise - Chapitre 2.3 - du Document d'enregistrement universel.

## Note 34 – Instruments financiers

## A – Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	33 635	33 635	33 635			
Autres actifs financiers non courants	14 046	14 046		14 046		
Clients et comptes rattachés	186 833	186 833		186 833		
Autres actifs financiers courants	128 225	128 225		128 225		
Équivalents de trésorerie	20 069	20 069		20 069		
Trésorerie	125 696	125 696		125 696		
<b>Actifs</b>	<b>508 504</b>	<b>508 504</b>	<b>33 635</b>	<b>474 869</b>		
Passifs financiers non courants	273 064	273 064			273 064	
Fournisseurs et comptes rattachés	243 255	243 255			243 255	
Autres dettes courantes	170 510	170 510			170 510	
Passifs financiers courants	77 794	77 794			77 792	2
<b>Passifs</b>	<b>764 623</b>	<b>764 623</b>			<b>764 621</b>	<b>2</b>

	Au 31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	24 661	24 661	24 661			
Autres actifs financiers non courants	11 174	11 174		11 174		
Clients et comptes rattachés	180 643	180 643		180 643		
Autres actifs financiers courants	107 820	107 820		107 820		
Equivalents de trésorerie	100	100		100		
Trésorerie	100	100		100		
<b>Actifs</b>	<b>324 498</b>	<b>324 498</b>	<b>24 661</b>	<b>299 837</b>		
Passifs financiers non courants	285 805	285 805			285 800	5
Fournisseurs et comptes rattachés	217 753	217 753			217 753	
Autres dettes courantes	140 462	140 462			140 462	
Passifs financiers courants	78 525	78 525			78 515	10
<b>Passifs</b>	<b>722 545</b>	<b>722 545</b>			<b>722 530</b>	<b>15</b>

## Informations complémentaires

– IFRS 7.37 a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

– IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

– IFRS 7.39 a - échéancier des passifs : cf note 16.2.

**B – Impact des instruments financiers**

(en milliers d'euros)

<b>Au 31/12/2021</b>			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		11 331	
Instruments dérivés	13		
Equivalents de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>11 331</b>	

<b>Au 31/12/2020</b>			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-3 729	
Instruments dérivés	17		
Equivalents de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>-3 729</b>	

**Note 35 – Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)**

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2021, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	<b>2021</b>			<b>2020</b>		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 635 249	423 148	2 058 397	1 374 248	368 126	1 742 374
inter-secteurs	-266 853	-21 882	-288 735	-213 788	-17 035	-230 823
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 368 396</b>	<b>401 266</b>	<b>1 769 662</b>	<b>1 160 460</b>	<b>351 091</b>	<b>1 511 551</b>
Résultat Opérationnel Courant	93 819	28 632	122 451	47 137	23 496	70 633
Résultat Opérationnel	94 738	29 341	124 079	46 705	23 515	70 220
Résultat financier	-1 982	-642	-2 624	-1 710	-485	-2 195
Quote part des résultats des entreprises associées	6 602	1 266	7 868	4 597	1 300	5 897
Impôt			-32 768			-24 077
Résultat net			96 555			49 845

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2021			2020		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	38 440	13 907	52 347	38 999	13 030	52 029
Dépréciations des écarts d'acquisition	930		930	1 361	1 000	2 361
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0			0
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-306	-178	-484	-116	-66	-182
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	71		71	177	295	472
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	-2 730	-78	-2 808	3 577	54	3 631
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	2 930	603	3 533	1 464	3	1 467
Dotations et reprises de provisions diverses	-1 298	-223	-1 521	472	230	702

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2021			2020		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	1 089 412	227 365	1 316 777	995 171	211 320	1 206 491
Entreprises associées	50 488	4 347	54 835	45 416	4 053	49 469
<b>Total des actifs</b>	<b>1 139 900</b>	<b>231 712</b>	<b>1 371 612</b>	<b>1 040 587</b>	<b>215 373</b>	<b>1 255 960</b>
<b>Total des dettes</b>	<b>655 799</b>	<b>135 184</b>	<b>790 983</b>	<b>621 507</b>	<b>132 068</b>	<b>753 575</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 147	11 129	34 276	22 845	8 791	31 636

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

## Note 36 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	Odicéo				Ernst & Young et Autres				Autres			
	2021		2020		2021		2020		2021		2020	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<i>(en euros)</i>												
<b>AUDIT</b>												
Certification des comptes individuels et consolidés	274 270	43 %	275 772	43 %	144 350	22 %	131 708	21 %	224 201	35 %	230 253	36 %
– Emetteur	107 600	54 %	103 992	56 %	92 600	46 %	81 708	44 %				
– Filiales intégrées globalement	166 670	38 %	171 780	38 %	51 750	12 %	50 000	11 %	224 201	50 %	230 253	51 %
Services autres que la certification des comptes	1 500	50 %			1 500	50 %	1 750	100 %				
– Emetteur	1 500	50 %			1 500	50 %	1 250	71 %				
– Filiales intégrées globalement							500	29 %				
<b>SOUS-TOTAL AUDIT</b>	<b>275 770</b>	<b>43 %</b>	<b>275 772</b>	<b>43 %</b>	<b>145 850</b>	<b>23 %</b>	<b>133 458</b>	<b>21 %</b>	<b>224 201</b>	<b>34 %</b>	<b>230 253</b>	<b>36 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>												
Juridique, fiscal, social et autres												
<b>SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>												
<b>TOTAL</b>	<b>275 770</b>	<b>43 %</b>	<b>275 772</b>	<b>43 %</b>	<b>145 850</b>	<b>23 %</b>	<b>133 458</b>	<b>23 %</b>	<b>224 201</b>	<b>34 %</b>	<b>230 253</b>	<b>36 %</b>

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations – Point clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 41,7, soit 3 % du total bilan de votre groupe.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p>
<p>Comme décrit dans les notes 1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ;</li> </ul>
<p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ;</li> </ul>
<p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ;</li> </ul>
<p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ;</li> </ul>
<p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier du taux d'actualisation utilisé, des prévisions de flux de trésorerie et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation de ces dernières dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ;</li> <li>▶ rapprocher, par sondages, les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre groupe.</li> </ul>

## ■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2021 pour un montant net de M€ 350,3 et représentent 25,5 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2021 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

## ■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les créances clients s'élèvent à M€ 186,8 et représentent 13,6 % du bilan de votre groupe.</p> <p>La direction a évalué les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés et a réalisé une analyse.</p> <p>Pour prévenir le risque client, votre groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société de votre groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ;</li> <li>▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.</li> </ul>

## ■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, votre groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

### Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet ODICEO était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Sylvain LAURIA

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## 4.2 Comptes sociaux

Bilan	230
Compte de résultat	232
Soldes intermédiaires de gestion	233
Tableau des flux de trésorerie	234
Tableau de variation des capitaux propres	235
Annexe aux comptes sociaux	236
Note 1 - Immobilisations incorporelles	238
Note 2 - Immobilisations corporelles	239
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	240
Note 3 - Immobilisations financières	240
Note 4 - Stocks de marchandises	241
Note 5 - Créances	242
Note 6 - Charges constatées d'avance	244
Note 7 - Capital social	244
Note 8 - Provisions pour risques et charges	245
Note 9 - Emprunts et dettes	246
Note 10 - Produits constatés d'avance	248
Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir	248
Note 12 - Chiffre d'affaires net	248
Note 13 - Charges et produits financiers	249
Note 14 - Charges et produits exceptionnels	250
Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices	250
Note 16 - Effectifs	252
Note 17 - Engagements financiers et autres informations	252
Note 18 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	253
Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux	253
Note 20 - Informations complémentaires	253
Note 21 - Inventaire des actifs financiers	254
Note 22 - Filiales et participations	255
Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices	256

## Bilan de la société mère

(en euros)

				Au 31 Décembre	
ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2021	2020
				NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Note 1</b>				
Concessions, brevets et droits similaires		17 161 954	16 253 438	908 516	1 478 352
Fonds commerciaux		12 774 006	6 020 550	6 753 456	6 109 439
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Note 2</b>				
Terrains et aménagements		61 857 439	27 118 891	34 738 548	32 769 318
Constructions		81 212 920	57 686 476	23 526 444	23 171 524
Installations techniques, matériels et outillages industriels		27 186 660	16 163 931	11 022 729	10 517 945
Autres immobilisations corporelles		78 961 170	56 477 686	22 483 484	23 116 858
Immobilisations en cours, avances et acomptes		5 475 556		5 475 556	5 571 777
<b>Immobilisations financières</b>	<b>Note 3</b>				
Participations		202 052 621	765 900	201 286 721	206 486 098
Créances rattachées à des participations		14 409 000		14 409 000	11 031 000
Autres immobilisations financières		11 937 479		11 937 479	11 787 835
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>513 028 805</b>	<b>180 486 872</b>	<b>332 541 933</b>	<b>332 040 146</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks de marchandises</b>	<b>Note 4</b>				
Matières premières, approvisionnements		3 067 514		3 067 514	2 499 257
Marchandises		113 839 566	6 115 843	107 723 723	81 480 472
Avances, Acomptes versés sur commandes		4 746 186		4 746 186	2 933 016
<b>Créances</b>	<b>Note 5</b>				
Clients et comptes rattachés		109 540 185	12 186 723	97 353 462	94 682 751
Autres créances		112 506 004	325 922	112 180 082	90 911 485
Valeurs mobilières de placement		21 455 928	777	21 455 151	22 032 303
Disponibilités		69 143 643		69 143 643	65 527 136
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Note 6</b>	1 554 736		1 554 736	1 787 517
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>435 853 762</b>	<b>18 629 265</b>	<b>417 224 495</b>	<b>361 853 937</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>948 882 567</b>	<b>199 116 137</b>	<b>749 766 428</b>	<b>693 894 083</b>

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2021	2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		190 000 000	182 335 328
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		7 691 189	1 858 920
Report à nouveau		96 000	15 770 813
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 915 857</b>	<b>25 390 800</b>
Subventions d'Investissement		67 320	70 987
Provisions réglementées		28 837 101	27 428 477
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>317 241 996</b>	<b>299 489 854</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	Note 8	2 019 905	2 476 325
Provisions pour charges		6 818 246	7 214 634
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>8 838 151</b>	<b>9 690 958</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 9	104 331 656	114 086 188
Emprunts et dettes financières divers		52 906 515	50 366 008
Avances et acomptes reçus		479 823	491 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		105 545 583	94 615 426
Dettes fiscales et sociales		47 612 752	34 067 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		695 493	831 148
Autres dettes		112 114 459	90 255 950
Produits constatés d'avance	Note 10	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>423 686 281</b>	<b>384 713 270</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>749 766 428</b>	<b>693 894 082</b>

## Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		% de variation
		2021	2020	
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises		671 683 062	566 318 147	18,61
Production vendue : services		34 005 999	31 597 679	7,62
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>Note 12</b>	<b>705 689 061</b>	<b>597 915 826</b>	<b>18,02</b>
<b>Production stockée</b>				
Production immobilisée		12 688	24 281	-47,75
Subventions d'exploitation		5 435	0	
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		9 875 106	7 461 098	32,35
Autres produits		5 380 060	4 268 498	26,04
<b>Total des Produits d'exploitation</b>		<b>720 962 350</b>	<b>609 669 703</b>	<b>18,25</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises ( y compris droits de douane )		531 668 624	434 511 778	22,36
Variation de stock ( marchandises )		-26 063 631	-2 605 266	900,42
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	
Autres achats et achats externes		61 774 456	50 648 313	21,97
Impôts, taxes et versements assimilés		7 639 678	8 411 616	-9,18
Salaires et traitements		57 434 053	51 315 816	11,92
Charges sociales		25 034 436	19 984 484	25,27
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		12 232 899	12 395 937	-1,32
dotations aux dépréciations		1 596	71 913	-97,78
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stocks		5 715 406	4 734 836	20,71
dotations aux dépréciations de créances		1 648 948	3 793 862	-56,54
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		969 240	1 777 696	-45,48
Autres charges		3 047 341	2 890 265	5,43
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>681 103 046</b>	<b>587 931 250</b>	<b>15,85</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>39 859 304</b>	<b>21 738 453</b>	<b>83,36</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>Note 13</b>			
Produits financiers de participation		19 242 430	14 476 918	32,92
Autres intérêts et produits assimilés		902 357	34 314	2 529,71
Reprises financières aux amortissements et provisions		629 920	0	
Différences positives de change		54 524	19 189	184,14
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	
<b>Total des Produits financiers</b>		<b>20 829 231</b>	<b>14 530 421</b>	<b>43,35</b>
<b>Charges financières</b>	<b>Note 13</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	173 000	-100,00
Intérêts et charges assimilés		1 199 410	604 328	98,47
Différences négatives de change		44 996	36 669	22,71
<b>Total des Charges financières</b>		<b>1 244 406</b>	<b>813 997</b>	<b>52,88</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>19 584 825</b>	<b>13 716 424</b>	<b>42,78</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>59 444 129</b>	<b>35 454 877</b>	<b>67,66</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Note 14</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		895 899	642 498	39,44
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 346 967	6 033 621	-77,68
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		3 667 186	3 193 302	14,84
<b>Total des Produits exceptionnels</b>		<b>5 910 052</b>	<b>9 869 421</b>	<b>-40,12</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Note 14</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450 308	1 059 804	-57,51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 902 578	4 845 554	-60,74
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 422 640	5 184 312	-14,69
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>		<b>6 775 526</b>	<b>11 089 670</b>	<b>-38,90</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-865 474</b>	<b>-1 220 249</b>	<b>-29,07</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		3 500 636	1 714 557	104,17
Impôts sur les bénéfices	<b>Note 15</b>	11 162 165	7 129 273	56,57
<b>Total des produits</b>		<b>747 701 633</b>	<b>634 069 545</b>	<b>17,92</b>
<b>Total des charges</b>		<b>703 785 779</b>	<b>608 678 747</b>	<b>15,63</b>
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>		<b>43 915 854</b>	<b>25 390 798</b>	<b>72,96</b>

## Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		% de variation	
	2021	2020		
Ventes de marchandises	671 683 062	566 318 147	18,61	
- Coût d'achat des marchandises	505 604 993	431 906 513	17,06	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>166 078 069</b>	<b>134 411 634</b>	<b>23,56</b>	
Production vendue	34 005 999	31 597 679	7,62	
Production stockée	0	0		
Production immobilisée	12 688	24 281	-47,75	
<b>Production de l'exercice</b>	<b>34 018 687</b>	<b>31 621 960</b>	<b>7,58</b>	
<b>Production + Ventes</b>	<b>705 701 749</b>	<b>597 940 107</b>	<b>18,02</b>	
- Coût d'achat des marchandises	505 604 993	431 906 513	17,06	
- Consommation en provenance de tiers	61 774 456	50 648 312	21,97	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>138 322 300</b>	<b>115 385 282</b>	<b>19,88</b>	
+ Subventions d'exploitation	5 435	0		
- Impôts et taxes	7 639 678	8 411 615	-9,18	
- Charges de personnel	82 468 489	71 300 300	15,66	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>48 219 568</b>	<b>35 673 367</b>	<b>35,17</b>	
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	9 875 106	7 461 098	32,35	
+ Autres produits	5 380 061	4 268 498	26,04	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 568 089	22 774 243	-9,69	
- Autres charges	3 047 341	2 890 265	5,43	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 859 305</b>	<b>21 738 455</b>	<b>83,36</b>	
+ Produits financiers	20 829 231	14 530 421	43,35	
- Charges financières	1 244 407	813 997	52,88	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>59 444 129</b>	<b>35 454 879</b>	<b>67,66</b>	
	<b>% sur ventes</b>	<b>8,85</b>	<b>6,26</b>	41,37
+ Produits exceptionnels	5 910 053	9 869 421	-40,12	
- Charges exceptionnelles	6 775 526	11 089 670	-38,90	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-865 473</b>	<b>-1 220 249</b>	<b>-29,07</b>	
- Participation des salariés	3 500 636	1 714 557	104,17	
- Impôt sur les bénéfices	11 162 165	7 129 273	56,57	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>43 915 855</b>	<b>25 390 800</b>	<b>72,96</b>	
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 238 115	5 977 453	-79,29	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	1 899 304	4 739 160	-59,92	
<b>Plus ou moins values sur cessions</b>	<b>-661 189</b>	<b>1 238 293</b>	<b>-1,53</b>	

## Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2021	2020
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>43 915 857</b>	<b>25 390 800</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 626 376	19 250 841
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-6 095 977	-4 072 739
Plus et moins values de cession	661 187	-1 238 294
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>56 103 776</b>	<b>39 326 941</b>
Variation des frais financiers	-15 755	2 982
Variation des stocks	-24 982 146	-2 026 874
Variation des créances clients et autres créances	-26 798 904	-8 119 100
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	47 724 094	16 623 930
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-4 072 711</b>	<b>6 480 938</b>
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>52 031 065</b>	<b>45 807 879</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
<b>Incorporels et corporels</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-15 123 045	-10 527 840
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 105 217	5 971 468
<b>Financiers</b>		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-5 588 623	-2 744 250
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	1 447 887	397 926
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-18 158 564</b>	<b>-6 902 696</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-27 664 672	-55 329 344
Dividendes sur actions auto détenues	96 000	183 015
Souscription d'emprunts	32 584 750	74 152 000
Remboursement des emprunts	-38 053 185	-20 646 566
Mouvements des autres dettes et créances		
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-33 037 107</b>	<b>-1 640 895</b>
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>835 394</b>	<b>37 264 288</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	87 467 458	50 203 169
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	2 223 170	0
Trésorerie nette à la clôture	90 526 022	87 467 457

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

## Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>230 988</b>	<b>24 738</b>	<b>25 596</b>	<b>327 343</b>
Affectation du résultat 2019				24 738	-24 738		0
Résultat de l'exercice 2020					25 391		25 391
Dividendes versés				-55 329			-55 329
Dividendes sur actions propres				183			183
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 905	1 905
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>200 580</b>	<b>25 391</b>	<b>27 497</b>	<b>299 489</b>
Affectation du résultat 2020				25 391	-25 391		0
Résultat de l'exercice 2021					43 916		43 916
Dividendes versés				-27 664			-27 664
Dividendes sur actions propres				96			96
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 408	1 408
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>3 458 084</b>	<b>3 458</b>	<b>42 563</b>	<b>198 403</b>	<b>43 916</b>	<b>28 901</b>	<b>317 241</b>

## Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

### Faits marquants de l'exercice

- Acquisition de 2.45 % de la société CHRISTAUD pour un montant de 750 K€ portant la détention à 92.99 % du capital de la société.
- Transmission universelle de patrimoine de la société LEADER CARRELAGES en date du 1er janvier 2021 avec effet au 1er janvier 2021. Cette transmission universelle de patrimoine a donné lieu à la constatation d'un mali activé pour 433 K€ et à la comptabilisation d'une charge financière pour 347 K€.
- Transmission universelle de patrimoine de la société DEGUERRY SAMSE en date du 1er janvier 2021 avec effet au 1er janvier 2021. Cette transmission universelle de patrimoine a donné lieu à la constatation d'un boni comptabilisé en produit financier pour 825 K€.
- Transmission universelle de patrimoine de la société REMAT en date du 1er janvier 2021 avec effet au 1er janvier 2021. Cette TUP a donné lieu à la constatation d'un mali activé pour 328 K€ et à la comptabilisation d'une charge financière pour 198 K€.
- Détention de 100% du capital de REMAT SERVICES consécutivement à la TUP de la société REMAT. La valeur brute des titres s'élève à 160 K€ et fait l'objet d'une dépréciation à 100% au 31/12/2021.
- La pandémie de Covid-19 avait impacté de manière significative l'activité de la société au cours du premier semestre 2020, notamment avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution. Sur l'exercice 2021, la société évolue dans un contexte de marché très favorable avec un chiffre d'affaires en augmentation significative par rapport à l'exercice 2020. Contrairement au 31 décembre 2020, la société n'a pas eu recours au chômage partiel et n'a pas sollicité de report d'échéance de dette sur l'exercice 2021.

### Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

---

### **Principes généraux**

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

---

### **Options retenues**

---

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

---

### **Dérogations aux principes généraux**

---

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	10 961	3	16 818	342	29 471
<b>Incidence TUP</b>				8	9		
Augmentations/Acquisitions			691	8	40	1 328	2 067
Diminutions/Sorties	(225)		(1)		(2)		(228)
Diminutions - En cours affectés					278	(278)	0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	0	1 122	11 651	19	17 143	1 392	31 327
<b>AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS</b>							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	5 735	0	15 343	0	21 541
<b>Incidence TUP</b>					9		9
Dotations					903		903
Sorties	(178)				(2)		(180)
à la clôture de l'exercice	0	285	5 735	0	16 253	0	22 273
<b>VALEUR NETTE</b>							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	5 226	3	1 475	285	7 873
à la clôture de l'exercice	0	837	5 916	19	890	1 392	9 054

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

## Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>						
à l'ouverture de l'exercice	58 887	77 780	25 244	75 548	5 232	242 691
Incidence TUP	66	783	234	1 305		2 388
Augmentations/Acquisitions	1 420	1 840	2 762	3 114	4 169	13 305
Diminutions/Sorties	-234	-330	-1 107	-2 728		-4 399
Diminutions - En cours affectés	1 718	1 139	52	1 723	-4 631	0
Diminutions - En cours annulés					-687	-687
à la clôture de l'exercice	61 857	81 212	27 185	78 962	4 083	253 299
<b>AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS</b>						
à l'ouverture de l'exercice	26 118	54 609	14 726	52 431	—	147 884
Incidence TUP	63	683	206	1 151		2 103
Dotations	1 032	2 694	2 216	5 824		11 766
Sorties	-95	-300	-984	-2 928		-4 307
à la clôture de l'exercice	27 118	57 686	16 164	56 478	—	157 446
<b>VALEUR NETTE</b>						
à l'ouverture de l'exercice	32 767	23 171	10 518	23 118	5 232	94 806
à la clôture de l'exercice	34 739	24 823	10 826	23 409	4 083	97 880

**Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles**

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

**Biens immobiliers décomposés :**

– terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
– toiture	20 ans
– second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
– enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

– matériels de transports	8 ans
– chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
– matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
– matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
– matériels informatiques	3 ans
– mobilier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

## Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

## Note 3 - Immobilisations financières

## 3.1 - Mouvements des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total		
<b>VALEUR BRUTE</b>						
à l'ouverture de l'exercice	208 281	11 381	11 787	231 449		
Incidence TUP	-6 956					
Augmentations/Acquisitions	752	6 230	151	7 133		
Diminutions/Cessions	-24	-3 202	0	-3 226		
à la clôture de l'exercice	202 053	14 409	11 938	235 356		
<b>DEPRECIATIONS</b>						
à l'ouverture de l'exercice	1 794	350	0	2 144		
Incidence TUP	160					
Dotations	0			0		
Reprises	-1 188	-350		-1 538		
à la clôture de l'exercice	606	0	0	606		
<b>VALEUR NETTE</b>						
à l'ouverture de l'exercice	206 487	11 031	11 787	229 305		
à la clôture de l'exercice	201 447	14 409	11 938	234 750		
<b>Etat des échéances</b>						
	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	14 409	11 938	26 347	25 893		454

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 533 K€
- des prêts au personnel pour 3 K€
- des autres titres pour 70 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€.

En 2021, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation tout comme en 2020.

### 3.2 - Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Diminution de capital ou cessions ou TUP (K€)
DEGUERRY SAMSE			2 052
REMAT			2 725
DORAS	3	2	
CHRISTAUD	5 899	750	
LEADER CARRELAGES			2 179
REMAT SERVICES		160	
GETELECTRIC	-500		183
<b>Total</b>		<b>912</b>	<b>7 139</b>

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, aucune dotation sur provision pour titres n'a été constatée sur l'exercice.

Une reprise de dépréciation relative aux titres de DIDIER a été constatée sur l'exercice 2021 pour un montant de 280 K€.

A la suite de la TUP de REMAT dans SAMSE au 1er Janvier 2021, une provision pour 160 K€ a été inscrite sur les titres de REMAT SERVICES (aucun impact sur le résultat en 2021).

## Note 4 - Stocks de marchandises

### 4.1 - Variation des stocks de marchandises

Montant en K€	2021			2020			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	116 908	6 116	110 792	88 735	4 755	83 980	26 812
<b>Total</b>	<b>116 908</b>	<b>6 116</b>	<b>110 792</b>	<b>88 735</b>	<b>4 755</b>	<b>83 980</b>	<b>26 812</b>

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

## 4.2 - Variation de dépréciation des stocks

Montant en K€	Au 01/01/2021	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/2021
				Utilisées	Non utilisées	
	4 755	5 715	292	-4 647		6 115
<b>Total</b>	<b>4 755</b>	<b>5 715</b>	<b>292</b>	<b>-4 647</b>	<b>0</b>	<b>6 115</b>

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Dans un contexte de marché fortement impacté par une inflation très forte sur certaines familles et corrélativement une probabilité importante de baisse significative des prix de vente sur l'exercice à venir,

une provision pour dépréciation des stocks (non déductible) a été dotée pour un montant de 917 K€ au 31/12/2021.

## Note 5 - Créances

## 5.1 - Créances clients et autres créances

Montant en K€	2021			2020			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients (*)	109 540	12 187	97 353	107 050	12 367	94 683	2 670
Autres créances (*)	112 506	326	112 180	91 885	974	90 911	21 269
<b>Total</b>	<b>222 046</b>	<b>12 513</b>	<b>209 533</b>	<b>198 935</b>	<b>13 341</b>	<b>185 594</b>	<b>23 939</b>

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(\*) Au sein des créances et des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

## 5.2 - Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	Au 01/01/21	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/21
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	12 367	1 535	481	985	1 211	12 187
<b>Total</b>	<b>12 367</b>	<b>1 535</b>	<b>481</b>	<b>985</b>	<b>1 211</b>	<b>12 187</b>

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de trois mois.

A ce titre, une dotation complémentaire (77 K€) a été enregistrée dans les comptes et considérée comme non déductible de l'impôt.

Compte tenu du contexte économique toujours incertain, une dépréciation de 1 508 K€ a été enregistrée et considérée comme non déductible de l'impôt (reprise de 383 K€ par rapport à 2020).

### 5.3 - Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2021	2020	2021	2020
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	5	35		
Comptes à terme	20 000	20 800		
Actions propres	1 450	1 197		
Disponibilités	69 144	65 527		
<b>Total</b>	<b>90 600</b>	<b>87 560</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 1 450 K€ et représentent 12 903 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice.

La valeur d'inventaire (cours de l'action au 31 décembre 2021) de ces actions au 31 décembre 2021 représente un montant de 2 658 K€.

Pour mémoire, confère le tableau de flux de trésorerie en page 235.

### 5.4 - Trésorerie nette

en K€	2021	2020
Disponibilités et équivalents de trésorerie	90 599	87 559
Concours bancaires courants	-54	-71
<b>Total</b>	<b>90 545</b>	<b>87 488</b>

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).

Au 31 décembre 2021, aucun crédit spot n'a été souscrit.

## Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 1 555 K€ au 31 décembre 2021 et correspondent à des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an.

## Note 7 - Capital social

	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
Nombre d'actions de la société en circulation	3 458 084	12 903	3 445 181

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

### 7.1 - Évolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2018	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2019	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2020	1,00		3 458 084		3 458
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1,00</b>		<b>3 458 084</b>		<b>3 458</b>

### 7.2 - Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	

(1) Pour mémoire.

### 7.3 - Variation des provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	Au 01/01/21	TUP	Dotations	Reprises		Au 31/12/21
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	27 428	129	4 304	-3 025		28 836
Provision spéciale de réévaluation	0					0
<b>Total</b>	<b>27 428</b>	<b>129</b>	<b>4 304</b>	<b>-3 025</b>	<b>0</b>	<b>28 836</b>

## Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/21	Dotations	TUP	Reprises		AU 31/12/21
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	1 432	238	324	-507	-525	962
Provisions pour pensions et obligations similaires	7 215	544	164	-1 105		6 818
Provision pour médailles du travail	1 043	148	14	-147		1 058
Provision pour impôts	0					0
<b>Total</b>	<b>9 690</b>	<b>930</b>	<b>502</b>	<b>-1 759</b>	<b>-525</b>	<b>8 838</b>

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	718
Provisions Indemnités transactionnelles ou autres	100
Provisions pour risques	81
Litiges clients	56
Indemnité d'occupation précaire	7
<b>Total</b>	<b>962</b>

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

#### 8.1 - Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 6 818 K€ au 31 décembre 2021.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

– Paramètres économiques :

	Cadres	Non cadres
Taux constants		
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %
(pourcentages identiques depuis 2008)		

– Paramètres sociaux :

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	25,00 %
21 - 25 ans	33,00 %	19,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

– Paramètres techniques :

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2020.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2021.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2021 est de 0,87 % (0,33 % en 2020).

La société n'a pas couvert en 2020 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 544 K€ et la reprise s'élève à 1 104 K€.

Les TUP ont généré un mouvement à la hausse de 164 K€ (sans impact résultat).

Pour faire suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02, la société n'a pas modifié sa méthode d'étalement du coût des indemnités de fin de carrière sur les dernières années de carrière comme en IFRS (décision IFRIC de mai 2021).

## 8.2 - Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la remise des médailles du travail proprement dites et leurs gratifications correspondantes.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les paramètres suivants :

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

## Paramètres techniques

Il est déterminé un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2020.

Il est déterminé un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge en fonction du taux de turnover annuel suivant :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	25,00 %
21 - 25 ans	33,00 %	19,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

La provision pour médailles du travail s'élève à 1 058 K€ au 31 décembre 2021.

La dotation de l'exercice s'élève à 148 K€ et la reprise s'élève à 148 K€.

La TUP avec la société REMAT a généré un mouvement à la hausse de 14 K€ (sans impact résultat).

## Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2020
	2021	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	104 258	31 771	64 044	8 443	113 994
Intérêts courus sur emprunts	36	36			51
Concours bancaires	54	54			71
Intérêts courus sur concours bancaires	19	19			21
Dépôts et cautionnements reçus	8			8	8
Fonds de participation des salariés	—				0
Intérêts courus non échus	—				0
Dettes rattachées à des participations	52 862	52 862			50 306
<b>Total</b>	<b>157 237</b>	<b>84 742</b>	<b>64 044</b>	<b>8 451</b>	<b>164 451</b>

## 9.1 - Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	Au 01/01/21	TUP	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/21
Emprunts	113 994		24 500	34 236	104 258
Intérêts courus sur emprunts	51		36	51	36
Concours bancaires courants	71		54	71	54
Intérêts courus sur concours bancaires	21		19	21	19
Dépôts et cautionnements reçus	8				8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	50 306	-1 711	8 085	3 818	52 862
<b>Total</b>	<b>164 451</b>	<b>-1 711</b>	<b>32 694</b>	<b>38 197</b>	<b>157 237</b>

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour l'exercice 2021.

## 9.2 - Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2021	2020
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	104 258	113 994
Intérêts courus sur emprunts	36	51
Concours bancaires courants ( découverts et spots )	54	71
<b>Dettes bancaires et assimilées</b>	<b>104 348</b>	<b>114 116</b>
Dettes rattachées à des participations	52 862	50 306
Divers	27	29
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>52 889</b>	<b>50 335</b>
<b>Total</b>	<b>157 237</b>	<b>164 451</b>

## 9.3 - Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2021	Etat des échéances			2020	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	480	480			491	-11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 546	105 546			94 615	10 931
Dettes fiscales et sociales	47 613	47 613			34 067	13 546
Dettes sur immobilisations	695	695			831	-136
Autres dettes	112 114	112 114			90 256	21 858
<b>Total</b>	<b>266 448</b>	<b>266 448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>220 260</b>	<b>46 188</b>

## Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (montant nul au 31 décembre 2021).

## Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2021		2021
Produits à recevoir		Charges à payer	
<b><i>Clients</i></b>		<b><i>Fournisseurs</i></b>	
Factures à établir Clients	11 628	Factures non parvenues	21 596
<b><i>Fournisseurs</i></b>		<b><i>Clients</i></b>	
Avoirs à recevoir	1 953	Avoirs Clients à établir	102 295
<b><i>Autres Créances</i></b>		<b><i>Autres Dettes</i></b>	
Autres créances	97	Dettes fiscales et sociales à payer	16 932
		Autres dettes	1 009
<b>Total</b>	<b>13 678</b>	<b>Total</b>	<b>141 832</b>

## Note 12 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2021	2020	% de variation
Ventes nettes de marchandises	671 683	566 318	18,61
Camionnages sur ventes	5 033	4 469	12,62
Prestations de services	7 549	8 245	-8,44
Assistances diverses	20 163	17 655	14,21
Commissions et courtages	420	420	0,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	841	808	4,08
<b>Total</b>	<b>705 689</b>	<b>597 915</b>	<b>18,02</b>

## Note 13 - Charges et produits financiers

en K€	2021	2020
<b>CHARGES</b>	<b>1 244</b>	<b>814</b>
Dotations Immobilisations financières	0	173
Intérêts des emprunts	559	487
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	177	82
Intérêts bancaires	5	13
Escomptes accordés	23	23
Malis issus de transmissions universelles de patrimoine	435	0
Charges diverses	0	0
Pertes de change	45	36
<b>PRODUITS</b>	<b>20 829</b>	<b>14 530</b>
Revenus des participations	19 133	14 305
Revenus des créances rattachées à des participations	109	172
Revenus des placements et produits divers	74	34
Reprises dépréciations financières	630	0
Bonis issus de transmissions universelles de patrimoine	828	0
Gain de change	55	19
Produit net sur cessions	0	0

## Note 14 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2021	2020
<b>CHARGES</b>	<b>6 776</b>	<b>11 090</b>
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	12	0
Régularisations fournisseurs	78	239
Régularisations diverses	363	819
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	571	4 739
Immobilisations financières	1 327	1
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	3	106
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 304	4 811
Dotations aux autres provisions	118	375
<b>PRODUITS</b>	<b>5 910</b>	<b>9 869</b>
Régularisations clients	78	79
Dégrèvement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	170	245
Régularisations diverses	648	318
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 105	5 971
Immobilisations financières	133	6
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	105	53
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	3 025	2 906
Reprises de provisions et transferts de charges	642	287

## Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

[15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices](#)

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	59 444	12 890	46 554
Résultat exceptionnel	-865	-246	-619
Participation des salariés	-3 501	-1 482	-2 019
<b>Total</b>	<b>55 078</b>	<b>11 162</b>	<b>43 916</b>

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 28.41 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

**Intégration fiscale**

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de

l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 27.5 % pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2021, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

**15.2 - Participation des salariés**

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, REMAT SERVICES et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2021 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 3 501 K€ (contre 1 715 K€ en 2020).

**15.3 - Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire**

(en K€)	2021
Résultat de l'exercice	43 916
Impôt sur les bénéfices	11 162
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>55 078</b>
<b>Variation nette des provisions réglementées</b>	<b>1 409</b>
Amortissements dérogatoires	1 409
<b>Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire</b>	<b>56 487</b>
(avant impôt)	

**15.4 - Situation fiscale latente**

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
<b>I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>		
Amortissements dérogatoires	28 837	<b>7 449 (1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 837</b>	<b>7 449</b>
<b>II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT</b>		
Congés payés ( ancien régime )	5 990	<b>1 547 (1)</b>
Participation des salariés	3 501	<b>904 (1)</b>
Indemnités Fin Carrière	544	<b>141 (1)</b>
Autres	3 528	<b>911 (1)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 563</b>	<b>3 503</b>

(1) Impôt calculé au taux de 25.83 %.

## Note 16 - Effectifs

	2021	2020
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 607	1 556
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	927	904
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	418	389
Cadres	262	263
	<b>1 607</b>	<b>1 556</b>

## Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

En K€	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
<b>Engagements donnés</b>				
Obligations contractuelles	0			
Compromis d'achats de titres	0			
Compromis d'achat immobilier	0			
Promesses unilatérales	0			
Compromis de cession de fonds	0			
Engagement informatique	0			
Caution solidaire	13 900			13 900
Caution bancaire	1 605		1 605	
Locations véhicules				
Emprunts	0			
<b>TOTAL</b>	<b>15 505</b>	<b>0</b>	<b>1 605</b>	<b>13 900</b>
<b>Engagements reçus</b>				
Compromis de vente immobilière				
Ligne de crédit reçue et non utilisée				
<b>Opérations de couverture financière</b>				

La dette à taux variable représente au 31 décembre 2021 un montant de 4 071 K€.

L'exposition aux taux variables a diminué : la dette à taux variable est passée de 8 500 K€ à 4 071 K€.

La totalité des contrats de SWAPS est destinée à protéger la dette moyen terme à taux variable d'une hausse de taux supérieure à 1 % augmenté de la marge.

La dette est couverte à hauteur de 714 K€ soit 18 % de la dette à taux variable contre 2 143 K€ au 31 décembre 2020.

## Note 18 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Compte tenu du contexte géopolitique actuel, la visibilité reste faible sur l'évolution du marché des deux secteurs opérationnels du Groupe. Sa solidité

financière permet toutefois d'envisager l'année 2022 avec une certaine confiance.

## Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet : [www.groupe-samse.fr](http://www.groupe-samse.fr)

## Note 20 - Informations complémentaires

### Identité de la société consolidante:

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 15 929 198,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 77,3 % de SAMSE

N° Siren : 345 287 734

## Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2021		31/12/2020	
	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
<b>A - TITRES DE PARTICIPATION</b>				
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
SAS DORAS	32 791	32 788	56 935	56 933
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SAS M + MATERIAUX	78 571	65 792	44 891	44 891
SAS LA BOITE A OUTILS	672 349	672 349	17 773	17 773
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	20 016	16 021	13 610	13 610
SAS REMAT (TUP au 1er janvier 2021)	0	5 461	0	2 725
SAS CHRISTAUD	224 104	218 205	3 258	2 507
SAS LEADER CARRELAGES (TUP au 1er janvier 2021)	0	1 000	0	2 179
SAS BTP DISTRIBUTION	5 944	5 944	3 862	3 862
SARL SUD APPRO	93 660	73 660	970	970
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	0	500	0	183
SCI H2O IMMO	15	15	129	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	70 775	70 860	1 139	1 139
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 410	1 410
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE (TUP au 1er janvier 2021)	0	28 500	0	2 052
SAS MAT APPRO	9 750	9 750	98	98
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
SARL REMAT SERVICES	160		160	
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		<b>202 054</b>	<b>208 283</b>
	Dépréciations constatées		<b>766</b>	<b>1 794</b>
	Total de la valeur au bilan		<b>201 288</b>	<b>206 489</b>
<b>B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
ACTIONS PROPRES	12 903	12 114		
Total des valeurs brutes			<b>1 450</b>	<b>1 197</b>
Dépréciations constatées			<b>0</b>	<b>0</b>
Total de la valeur au bilan	<b>12 903</b>	<b>12 114</b>	<b>1 450</b>	<b>1 197</b>

## Note 22 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>											
<b>SAS DORAS</b> 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	60 775	99,99	56 935	56 935			240 970	7 210	2 101	année civile
<b>SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS</b> La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	35 116	100,00	29 807	29 807			104 627	7 125	203	année civile
<b>SAS M+ MATERIAUX</b> 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	23 571	46 043	100,00	44 891	44 891	—		259 942	9 310		année civile
<b>SAS LA BOITE A OUTILS</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	93 725	99,81	17 773	17 773			340 423	20 696	3 677	année civile
<b>SAS MAURIS BOIS</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	11 295	100,00	12 830	12 830	—		63 422	5 527	5	année civile
<b>SAS RENE DE VEYLE</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	24 698	100,00	13 610	13 610			20	3 360	331	année civile
<b>SAS CHRISTAUD</b> 3, rue F. Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	15 909	92,99	3 258	3 258	3 795		40 701	2 541	571	année civile
<b>SAS BTP DISTRIBUTION</b> 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	796	15 273	74,65	3 862	3 862	1 000		65 802	3 029	150	année civile
<b>SARL SUD APPRO</b> ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	246	100,00	970	614	—		11 913	471		année civile
<b>SAS BLANC MATERIAUX</b> Le Village 04370 COLMARS	48	2 969	77,50	389	389	—		8 560	824	—	année civile
<b>SCI VALMAR</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	64	96,00	295	295	—		63	63		année civile
<b>SCI LA REGLE</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	23	100,00	214	214	236		49	23		année civile
<b>SCI LE BOURG</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40			6	6		année civile
<b>SCI CHASSIEU</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	88	99,00	3	3	146		65	63		année civile
<b>SCI DU ROUSSILLON</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	99	99,00	2	2			97	78		année civile
<b>SARL EPPS</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	115	100,00	1	1	953		328	9		année civile
<b>SCI DU VIEUX PORT</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	0,1	90	90,00	1	1	184		59	66		année civile
<b>SCI LES ARTISANS</b> 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	616	60,00	1	1	250		161	65		année civile
<b>SCI BRANLY</b> 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	2 384	60,00	1	1	100		584	229		année civile
<b>SCI H2O IMMO</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	15	23	100	129	129	—		—	(0,13)		année civile
<b>SAS ZANON TRANSPORTS</b> 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	3 952	75,00	1 411	1 411			15 237	1 136	—	année civile
<b>SARL REMAT SERVICES</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	160	(332)	100,00	160	—	139		211	(99)		

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)</b>											
<b>SAS PLATTARD SAS</b> 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	24 824	33,99	12 764	12 764			35 113	2 230	2 420	année civile
<b>SAS MATERIAUX SIMC</b> Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 619	36 909	44,57	1 140	1 140			169 237	5 103	0	année civile
<b>SAS DIDIER</b> BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	3 244	25,00	938	938			14 600	739		année civile
<b>SAS BOURG MATERIAUX</b> 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	3 534	50,00	250	250	900		19 035	849		année civile
<b>SAS TARARE MATERIAUX</b> 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	-320	50,00	250	0	822		4 764	314		année civile
<b>SAS MAT APPRO</b> 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	399	100,00	98	98	0		8 270	121		année civile
<b>SAS MC DISTRIBUTION</b> 203, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	70	391	25,00	18	18			10 761	383	0	année civile

## Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	705 689 061,48	597 915 825,79	603 261 161,08	576 193 541,70	550 057 056,76
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	69 754 917,20	52 116 361,13	48 196 557,94	38 887 683,62	40 582 121,43
Impôts sur les bénéfices	11 162 164,68	7 129 273,00	5 396 280,56	4 896 306,34	6 179 713,67
Participation des salariés	3 500 636,13	1 714 557,00	1 172 237,05	961 861,35	948 071,21
Dot. nettes amortissements et provisions	11 176 259,27	17 881 731,60	16 889 992,33	10 713 394,34	11 797 407,44
Résultat net	43 915 857,12	25 390 799,53	24 738 048,00	22 316 121,59	21 656 929,11
Résultat distribué	55 329 344,00	25 390 799,53	24 738 048,00	8 645 210,00	8 645 210,00
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions Résultat après impôt, participation	15,93	12,51	12,04	9,55	9,67
Résultat net par action	12,70	7,34	7,15	6,45	6,26
Dividende attribué (*)	16,00	8,00	8,00	2,50	2,50
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	1 607	1 556	1 573	1 505	1 455
Masse salariale	57 434 052,58	51 315 816,56	52 495 585,80	48 406 202,38	48 245 874,61
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	25 034 436,00	21 611 399,76	19 502 448,23	19 045 570,52	18 576 837,48

(\*) Hors distribution exceptionnelle du 11 décembre 2020 d'un montant de 8 € par action

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les titres de participation et créances rattachées s'élevaient à M€ 215,7 et représentent 28,8 % du bilan de votre société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p>
<p>En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ;</li> <li>▶ comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;</li> </ul>
<p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ;</li> <li>▶ rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.</li> </ul>

## ■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 110,8 et représentent 14,8 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2021 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

## ■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, les créances clients s'élèvent à M€ 97,4 et représentent 13 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, la société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Compte tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ;</li> <li>▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.</li> </ul>

## ■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et le cas échéant, nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

### Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet ODICEO était dans la vingt-et-unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Sylvain LAURIA

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## 5 – Informations complémentaires

5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	265
5.2	Attestation du responsable	265
5.3	Informations historiques sur les exercices 2019 et 2020	266
5.4	Responsables du contrôle des comptes	266
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	267
5.6	Responsable de l'information financière	267

## 5.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

**Olivier Malfait**

Président Directeur Général de la société

## 5.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 21 avril 2022

**Olivier Malfait**

Président Directeur Général

## 5.3 Informations historiques sur les exercices 2019 et 2020

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2019, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2020, sous le numéro de dépôt D.20-0399, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2019 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2020, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2021, sous le numéro de dépôt D.21-0332, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2020 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

## 5.4 Responsables du contrôle des comptes

### Identité des Commissaires aux comptes

#### **Odicéo**

115, Boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Dave Molliex.

Nommé le 3 mai 2016 (renouvellement de mandat).  
Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Laurent Jouffre**

115, Boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Didier Vaury dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Ernst & Young et Autres**

1/2 Place des Saisons  
Paris La Défense 1  
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Sylvain Lauria.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement du Cabinet BBM & Associés dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Auditex**

11 Allée de l'Arche  
Faubourg de l'Arche  
92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 3 mai 2016 (en remplacement de Marie Mermillod-Dupoizat dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

## 5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Odicéo				Ernst & Young et Autres				Autres			
	2021		2020		2021		2020		2021		2020	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<i>(en euros)</i>												
<b>AUDIT</b>												
Certification des comptes individuels et consolidés	274 270	43 %	275 772	43 %	144 350	22 %	131 708	21 %	224 201	35 %	230 253	36 %
– Emetteur	107 600	54 %	103 992	56 %	92 600	46 %	81 708	44 %				
– Filiales intégrées globalement	166 670	38 %	171 780	38 %	51 750	12 %	50 000	11 %	224 201	50 %	230 253	51 %
Services autres que la certification des comptes	1 500	50 %			1 500	50 %	1 750	100 %				
– Emetteur	1 500	50 %			1 500	50 %	1 250	71 %				
– Filiales intégrées globalement							500	29 %				
<b>SOUS-TOTAL AUDIT</b>	<b>275 770</b>	<b>43 %</b>	<b>275 772</b>	<b>43 %</b>	<b>145 850</b>	<b>23 %</b>	<b>133 458</b>	<b>21 %</b>	<b>224 201</b>	<b>34 %</b>	<b>230 253</b>	<b>36 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>												
Juridique, fiscal, social et autres												
<b>SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>												
<b>TOTAL</b>	<b>275 770</b>	<b>43 %</b>	<b>275 772</b>	<b>43 %</b>	<b>145 850</b>	<b>23 %</b>	<b>133 458</b>	<b>23 %</b>	<b>224 201</b>	<b>34 %</b>	<b>230 253</b>	<b>36 %</b>

## 5.6 Responsable de l'information financière

### Laurent Chamero

Directeur Général et Financier  
 SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet  
 38100 Grenoble  
 Tél : 04 76 85 78 00

## **6 – Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2022**

<b>6.1</b>	<b>Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>269</b>
<b>6.2</b>	<b>Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes</b>	<b>271</b>
<b>6.3</b>	<b>Résolutions</b>	<b>290</b>

## 6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

### Assemblée Générale Ordinaire

#### Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 43 915 857,12 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 127 153 €.

#### Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 96 554 624 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 93 514 913 €.

#### Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 16,00 € par action ; il sera versé à compter du 23 juin 2022 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2021, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

du bénéfice de l'exercice de	43 915 857,12 €
du solde du report à nouveau de	95 999,59 €
du prélèvement sur les autres réserves de	11 317 487,29 €
s'élève à	55 329 344,00 €

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2018	2,50 €
2019	8,00 €
2020	8,00 €*

(\*) Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

#### Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### Résolutions 5 et 6 - Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que depuis la modification du mode de gestion et d'administration de notre société décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Conformément à l'article 13 des statuts, par exception et pour la première période de trois ans, il doit être procédé à un renouvellement par tiers, tous les ans et par tirage au sort, pour les deux premières périodes de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement des administrateurs. Ainsi, l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 a décidé le renouvellement de deux des membres du Conseil.

Lors de sa séance du 17 mars 2022, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, et après tirage au sort, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement des mandats de deux autres administrateurs : Patrice Joppé et Martine Paccoud, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### Résolutions 7 à 10 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2021 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

### Résolutions 11 à 14 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

### Résolution 15 - Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous proposons de ne pas renouveler les Commissaires aux comptes dont le mandat arrive à terme, de nommer en qualité de Co-commissaires aux comptes titulaires, le cabinet Mazars et le cabinet Agili(3F), pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 et de ne pas nommer de Commissaires aux comptes suppléants.

### Résolution 16 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 260 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 17<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

## Assemblée Générale Extraordinaire

### Résolution 17 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

### Résolution 18 et 19 - Modifications statutaires

Nous vous proposons de modifier les articles 12.5 et 18.3 des statuts relatifs, respectivement, au franchissement de seuil et au nombre de Directeurs Généraux Délégués.

### Résolution 20 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

## 6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT**

#### ***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Madame Martine VILLARINO, Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

### **1° Avenant à la Convention de gestion et de direction du Groupe**

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

La durée de la convention de gestion et de direction du Groupe était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### **Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 481 243 euros hors taxes.

### **2° Avenant à la Convention de trésorerie**

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales de votre Groupe en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

À compter du 1er janvier 2022, il a été convenu que :

- Pour les avances consenties par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT, le taux appliqué sera de 0,8 % l'an ;
- Pour les avances consenties par la société DUMONT INVESTISSEMENT à votre société, le taux appliqué sera de 0,1 % l'an.

#### **Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

L'évolution des taux appliqués reflète l'harmonisation avec les financements externes du Groupe.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, cette convention n'a pas donné lieu à facturation.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

#### **Personne concernée**

Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE

#### **Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé qu'une convention d'assistance, de services et de fournitures a été signée entre votre société et la société RENE DE VEYLE le 3 janvier 1998, moyennant les charges et les conditions généralement admises en la matière.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### **Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant forfaitaire des prestations de services facturées par votre société s'élève à 6 800 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS**

#### **Personne concernée**

Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS

#### **Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures**

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS sont facturées de la manière suivante :

- 0,30 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 2 348 893 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MAURIS BOIS**

***Personne concernée***

Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de MAURIS BOIS

***Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures***

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société MAURIS BOIS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,70 % du montant hors taxes des ventes de la société MAURIS BOIS.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 015 518 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX.

#### ***Avenants à la Convention d'assistance, de services et de fournitures***

À compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CELESTIN MATERIAUX seront facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes de la société CELESTIN MATERIAUX, contre un taux de 1,50 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

L'évolution du taux facturé s'explique par le développement de la filière Travaux Publics – Adduction d'Eau Potable au sein du Groupe SAMSE.

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

#### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 514 672 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE EPPS**

#### ***Personne concernée***

Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Gérant de la société EPPS

#### ***Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures***

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société EPPS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant hors taxes des ventes de la société EPPS.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 6 337 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MATERIAUX SIMC**

#### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC.

#### **Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société MATERIAUX SIMC sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à :

- 0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro)
- 1 % des ventes hors taxes (LS pro).

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à deux ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 867 146 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CRISTAUD**

#### **Personne concernée**

Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Directeur Général de CRISTAUD

#### **Avenants à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

À compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CRISTAUD sont facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes (contre un taux de 1,50 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021).

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

L'évolution du taux facturé s'explique par le développement de la filière Travaux Publics – Adduction d'Eau Potable au sein du Groupe SAMSE.

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 585 706 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE M+ MATERIAUX**

***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société, Présidente et Administrateur de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Présidente et Administrateur de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Présidente et Administrateur de M+ MATERIAUX.

***1° Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures***

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société M+ MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 0,40% des marchandises hors taxes, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 814 648 euros hors taxes,

### **2° Avenant à la Convention d'assistance informatique**

Il est rappelé que les prestations d'assistance informatique fournies par votre société à la société M+ MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération progressive en fonction du montant des ventes hors taxes de la société M+ MATERIAUX : taux de 0,30 % entre 0 à 50 000 K€, taux de 0,20 % entre 50 000 K€ à 100 000 K€ et un taux de 0,10 % au-delà de 100 000 K€.

La durée de cette convention était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 404 578 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE TARARE MATERIAUX**

### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Présidente de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Présidente de TARARE MATERIAUX.

### **Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société TARARE MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant des achats hors taxes (hors achats auprès des sociétés du Groupe PLATTARD), étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 53 048 euros hors taxes.

• **AVEC LA SOCIETE ZANON TRANSPORTS**

***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS.

***Avenant à la Convention de prestations de services***

Il est rappelé que les prestations de services (conseil et assistance) fournies par votre société à la société ZANON TRANSPORTS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,60 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société ZANON TRANSPORTS, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée au 31 décembre 2011 renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 195 038 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BLANC MATERIAUX**

**Personne concernée**

Lien de détention directe entre votre société et BLANC MATERIAUX.

**Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations de services (conseil et assistance) fournies par votre société à la société BLANC MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 133 533 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE SOCOBOIS**

**Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS.

**Convention de prestations informatiques**

Votre société fournit à la société SOCOBOIS des prestations de services, assistance et maintenance en informatique.

Ces prestations sont facturées par votre société à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes budgétées de la société SOCOBOIS.

Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2021 et est conclue pour une durée indéterminée, avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 75 813 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE DORAS**

### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS.

### **1° Convention de prestations informatiques**

Votre société fournit à la société DORAS des prestations de services, assistance et maintenance en informatique (logiciels et services).

Ces prestations sont facturées par votre société à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes budgétées de la société DORAS.

Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2021 et est conclue pour une durée indéterminée, avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 674 645 euros hors taxes.

### **2° Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 0,18 % des ventes hors taxes budgétées de la société DORAS, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et de 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

### **Motifs justifiant de l'intérêt des conventions pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 323 830 euros hors taxes.

- **AVEC LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

### **Personnes concernées**

Lien de détention indirecte entre votre société et le Groupe PLATTARD NEGOCE.

### **Avenant à la convention de prestations de services**

Il est rappelé que dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale, votre société fournit aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE des prestations de services liés à :

- la centralisation et au reversement de bonifications de fin d'année sur achats,
- la logistique, compte tenu que les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes de votre Groupe aux conditions définies dans la convention.

Ces prestations sont facturées à hauteur de 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux », étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et de 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1, au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE (toujours facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT), selon un taux de bonification de fin d'année pouvant s'inscrire dans une fourchette de 0 à 250 K€.

Les prestations de logistique sont facturées selon les services réellement rendus dans les plateformes.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans, renouvelable d'année en année, reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant de l'ensemble des prestations prévues dans cette convention et facturées par votre société aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE s'élève à 1 207 667 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION**

**Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION.

**Avenants à la Convention d'assistance, de services et de fournitures**

À compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société BTP DISTRIBUTION seront facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes de la société BTP DISTRIBUTION, contre un taux de 0,70 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021, étant précisé que cette convention d'assistance est et sera toujours facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

L'évolution du taux facturé s'explique, d'une part, par le développement de la filière Travaux Publics – Adduction d'Eau Potable au sein du Groupe SAMSE et, d'autre part, par des nouvelles prestations informatiques fournies par votre société et la société DUMONT INVESTISSEMENT à la société BTP DISTRIBUTION.

La modification de la durée de la convention s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 364 385 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BILLMAT**

**Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société, Directeur Général de la société BILLMAT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Directeur Général de la société BILLMAT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société, Directeur Général de la société BILLMAT.

***Avenants à la Convention de prestations informatiques et à la Convention d'assistance et de services***

Votre société fournit à la société BILLMAT des prestations de services, assistance et maintenance en informatique (logiciels et services). Ces prestations sont facturées par votre société à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes réalisées par la société BILLMAT.

Il est également rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société BILLMAT sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 0,70 % des ventes hors taxes réalisées par la société BILLMAT, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de ces deux conventions était initialement fixée à 1 an, reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que ces deux conventions seraient d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt des conventions pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant total des prestations d'assistance, services et informatiques, facturées par votre société s'élève à 168 840 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MAT APPRO**

***Personne concernée***

Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de MAT APPRO.

***Avenant à la Convention d'assistance, de services et de fournitures***

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société MAT APPRO sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 1 % des ventes hors taxes réalisées par la société MAT APPRO.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 83 569 euros hors taxes.

- **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

**Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

**Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,50 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

**Motifs justifiant de l'intérêt des conventions pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 736 169 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LOIRE MATERIAUX**

**Personnes concernées**

Lien de détention indirecte entre votre société et LOIRE MATERIAUX.

**Convention d'assistance, de services et de fournitures**

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société LOIRE MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 0,70 % des ventes hors taxes réalisées par la société LOIRE MATERIAUX.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

À compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

#### **Motifs justifiant de l'intérêt des conventions pour la société**

Cette modification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation de la durée de toutes les conventions au sein du Groupe SAMSE.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 88 424 euros hors taxes.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE BME FRANCE**

#### **Personne concernée**

DUMONT INVESTISSEMENT, Actionnaire détenant plus de 10 % de votre société et Administrateur de votre société.

#### **1° Contrat de mandat de négociation**

En date du 18 décembre 2014, votre société et la société BME FRANCE (anciennement CRH France DISTRIBUTION) ont conclu un premier contrat de mandat de négociation des Ristournes de Fin d'Année (RFA) optimisées auprès de fournisseurs communs. Par avenant en date du 2 mars 2020, les parties ont convenu d'un commun accord de mettre un terme à ce premier contrat avec effet au 31 décembre 2019, sans préjudice des RFA optimisées négociées par votre société au nom et pour le compte de BME FRANCE au cours de l'exercice 2019 pour l'exercice 2020.

Les Parties ont souhaité poursuivre leur partenariat à partir du 1er janvier 2020 sur la base d'un nouveau contrat de mandat de négociation. Ce nouveau contrat prend effet le 1er janvier 2020 pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2023 (les dernières RFA négociées étant celles applicables pour l'année 2023), sauf prolongation décidée par les Parties ou résiliation anticipée.

En contrepartie des prestations, la société BME FRANCE s'engage à verser annuellement à votre société la somme forfaitaire de 420 000 euros hors taxes. Cette rémunération peut néanmoins être indexée en fonction de l'évolution dans le temps du chiffre d'affaires annuel consolidé hors taxes que réalise BME FRANCE au titre de ses ventes en France.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 420 000 euros hors taxes.

## **2° Convention logistique**

Votre société et la société BME FRANCE ont conclu le 2 mars 2020 un avenant n°1 à la convention logistique signée le 28 février 2018 ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'approvisionnement des agences des distributeurs RABONI IDF, RABONI NORMANDIE et BUSCA par le prestataire SAMSE.

Cet avenant modifie la durée et les conditions de résiliation de la convention logistique. La durée est dorénavant déterminée pour 6 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, avec au-delà une tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Le Prestataire dispose de la faculté de dénoncer la convention à l'échéance moyennant un préavis de douze mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Le distributeur dispose seul de la faculté de dénoncer la convention à tout moment moyennant un préavis de douze mois.

Cet avenant redéfinit également les modalités de refacturation des surcoûts logistiques occasionnés par des commandes du distributeur au prestataire inférieures au taux de remplissage minimum par camion. Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le prestataire adressera au distributeur un décompte annuel détaillant, sur la base de décomptes mensuels, l'intégralité des surcoûts logistiques supportés par le prestataire au titre de l'année précédente. Sur la base de ce décompte annuel, les parties conviendront de bonne foi du montant de la pénalité qui incombera au distributeur au titre des surcoûts logistiques supportés sur l'année concernée, cette pénalité étant à acquitter au plus tard le 30 mars de l'année considérée.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

## **3° Maintien de participation au capital de MCD**

Votre société s'est engagée auprès de la société BME FRANCE, par un courrier en date du 2 mars 2020, à conserver sa participation au capital de MCD au moins jusqu'au 31 décembre 2023.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

### **Personne concernée**

Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE.

### **Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT**

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité et permet une transaction rapide lorsque les salariés souhaitent vendre.

- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société RENE DE VEYLE a facturé à votre société une rémunération forfaitaire de 20 000 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT**

### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Madame Martine VILLARINO, Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

### **Location de bureaux**

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 32 803 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Sylvain LAURIA

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

### Assemblée Générale du 11 mai 2022 (Dix-septième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 15 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Sylvain LAURIA

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## 6.3 Résolutions

### Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 43 915 857,12 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 127 153 € et qui ont donné lieu à une imposition de 34 967 €.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

– Bénéfice de l'exercice	43 915 857,12 €
– Solde report à nouveau	95 999,59 €
– Prélèvement sur autres réserves	11 317 487,29 €
– A la distribution d'un dividende de 16,00 € par action	55 329 344,00 €
Soit un bénéfice distribuable de	55 329 344,00 €

Ainsi, le dividende s'élève à 16,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 16,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 23 juin 2022.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2018	2,50 €
2019	8,00 €
2020	8,00 €*

(\*) Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

**Quatrième résolution** (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Renouvellement de Patrice Joppé, en qualité d'administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Patrice Joppé, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Sixième résolution** (*Renouvellement de Martine Paccoud, en qualité d'administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice indépendante de Martine Paccoud, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Septième résolution** (*Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2021 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration

sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Huitième résolution** (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Neuvième résolution** (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Dixième résolution** (*Approbaton des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué,

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Onzième résolution** (*Approbaton de la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président Directeur Général, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Douzième résolution** (*Approbaton de la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Treizième résolution** (*Approbaton de la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Quatorzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 de la société, au chapitre 2.3.

**Quinzième résolution** (*Fin de mandat des Co-Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ; proposition de nomination de nouveaux Co-Commissaires aux comptes titulaires et non remplacement des Co-Commissaires aux comptes suppléants*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, après avoir pris acte de l'expiration des mandats des cabinets Odicéo et Ernst & Young et Autres, Co-Commissaires aux comptes titulaires et de Laurent Jouffre et du cabinet Auditex, Co-Commissaires aux comptes suppléants, décide :

- De ne pas renouveler l'ensemble desdits mandats,
- De nommer le cabinet Mazars, dont le siège est à Lyon Cedex 06 (69451), 109 Rue Tête d'Or, CS 10363, immatriculé sous le numéro 351.497.649 RCS Lyon, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027,
- De nommer le cabinet Agili (3F), dont le siège est à Lyon (69004), 69 Boulevard des Canuts, immatriculé sous le numéro 840.062.442 RCS Lyon, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
- De ne pas nommer de Co-Commissaires aux comptes suppléants.

**Seizième résolution** (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- D'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- D'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- De conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- D'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- De permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2021, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 12 903 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 332 905 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 260 € par action soit un montant maximal d'achat de 86 555 300 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 10<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

## Assemblée Générale Extraordinaire

**Dix-septième résolution** (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

**Dix-huitième résolution** (*Proposition de modification de l'article 12.5 des statuts de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12.5 des statuts de la société comme suit, savoir :

L'article 12.5 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« 12.5. *Indépendamment des règles propres au franchissement de seuil applicable au marché sur lequel les actions de la Société sont admises à la négociation, toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de cette fraction, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.*

*À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.*

*Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure au seuil mentionné au premier alinéa. »*

**Dix-neuvième résolution** (*Proposition de modification de l'article 18.3 des statuts de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 18.3 des statuts de la société comme suit, savoir :

Le deuxième alinéa de l'article 18.3 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

« *Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et leur nombre ne peut pas dépasser cinq. »*

Le reste de l'article demeure sans changement.

**Vingtième résolution** (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

## 7 Tables de concordance

7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	295
7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	297
7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	298
7.4	Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	299

## 7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les rubriques prévues par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Sections
1. Personnes responsables, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	5.1 - 5.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	5.4 - 5.5
3. Facteurs de risques	3.4
4. Informations concernant l'émetteur	1.2 - 1.4 - 2.7
5. Investissements	3.2.3
6. Aperçu des activités	1.2
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3
7.2 Filiales importantes du Groupe	4.2 Note 22
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	4.1 Note 5.4
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	3.2.1 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
9.2 Résultat d'exploitation	4.1 - 4.2
10. Trésorerie et capitaux propres	1.6 - 2.2 - 2.6 - 3.2.2 4.1 Notes 12,13, 16, 25, 26, 27, 34 4.2 Notes 7, 17
11. Recherche et développement, brevets et licences	3.11
12. Informations sur les tendances	3.12
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres	2.2
14.2 Conflits d'intérêts	2.1.5 - 2.2.5
15. Rémunérations et avantages	2.3 - 3.5
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	2.2.2.2 - 2.2.3
17. Salarié	
17.1 Effectifs	3.6 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 16
17.2 Participations et stock- options	3.5 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 15
17.3 Accords de participation	3.5.4
18. Principaux actionnaires	1.6 - 2.1.4 - 4.1 Note 13
19. Opérations avec des apparentés	4.1 Note 33

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4.1 - 4.2
20.2 Etats financiers	3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
20.3 Vérification des informations financières	4.1 - 4.2
20.4 Date des dernières informations financières	1.6
20.5 Politique de distribution des dividendes	1.6
20.6 Procédures judiciaire et administrative	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	2.1 - 4.1 Note 14 - 4.2 Note 7
21.2 Acte constitutif et statuts	2.7
22. Contrats importants	
	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
	3.6 - 4.1 - 4.2 - 6.2
24. Documents accessibles au public	
	1.6
25. Informations sur les participations	
	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22

## 7.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel.

<b>Rubriques</b>	<b>Sections</b>
1. Rapport de gestion	3
2. Comptes consolidés	4.1
3. Comptes sociaux	4.2
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux	4.1 - 4.2
5. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	5.1 - 5.2

## 7.3 Table de concordance du Rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport de gestion devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

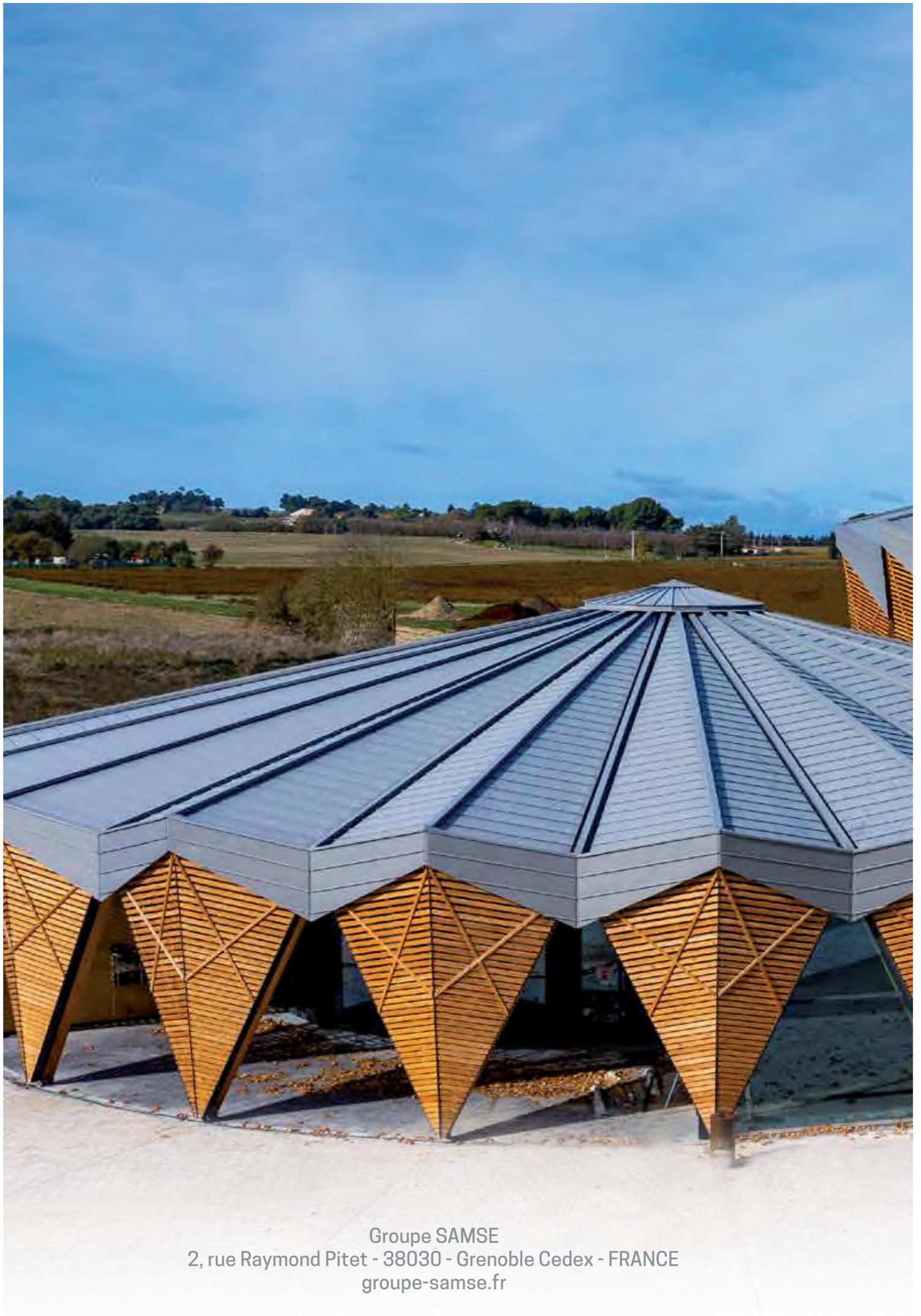
Rubriques	Sections
1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	3.2
2. Faits marquants durant l'exercice 2021	3.1
3. Résultats du Groupe en 2021	3.2.1
4. Situation de l'endettement du Groupe	3.2.2
5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers du Groupe	3.4.3
6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	3.4.1
7. Activités en matière de recherche et développement	3.11
8. Événements importants survenus depuis la clôture	3.3
9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	3.12
10. Affectation du résultat	6.3
11. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	4.2 Note 23
12. Dividendes	3.2.4
13. Dépenses non déductibles fiscalement	3.9
14. Filiales et prises de participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22
15. Actionariat	2.1 - 3.8
16. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	2.3.1 - 2.3.2 - 3.5
17. Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.2.6
18. Rachat d'actions	2.1.8 - 2.6
19. Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou clients	3.2.4
20. Informations sociales, environnementales et sociétales (articles du Code de commerce L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-1 modifiés par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 - article 1)	3.6
21. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2

## 7.4 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Rubriques	Sections
1. Politique de diversité appliquée aux administrateurs	2.2.2
2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	2.2.2.2
3. Limitation de pouvoirs des organes de Direction	2.2.3
4. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	2.2.2.1 - 2.2.3
5. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux	2.3
6. Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux	2.3.1 - 2.3.2
7. Dispositions du Code Middenext qui ont été écartées	2.2.1
8. Lieu où le Code Middenext peut être consulté	2.2.1
9. Modalités particulières relatives à la participation aux assemblées générales	2.5
10. Délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	2.6
12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	2.4 - 6.2





Groupe SAMSE  
2, rue Raymond Pitet - 38030 - Grenoble Cedex - FRANCE  
[groupe-samse.fr](http://groupe-samse.fr)